

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Année 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES
CS 40325 ECROUVES
54201 TOUL Cedex
Tél. : 03.83.43.23.76

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LEXIQUE

CC2T : Communauté de Communes Terres Toloises

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

RS : Redevance Spéciale

BOM : Bennes à Ordures Ménagères

JRM : Journaux – Revues - Magazines

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Table des matières

I- Les chiffres du service	6
II- Le périmètre de la CC2T.....	9
<i>II- 1- Historique de la création de la CC2T</i>	<i>9</i>
<i>II- 2- Les particuliers</i>	<i>9</i>
<i>II- 3- Les professionnels, administrations.....</i>	<i>10</i>
III- Le calendrier des collectes.....	11
IV- Les ordures ménagères résiduelles	13
<i>IV- 1- La collecte en porte-à-porte (PàP).....</i>	<i>13</i>
IV-1- 1- Camions de collecte PàP	13
IV-1- 2- Bacs pucés.....	14
<i>IV- 2- La collecte en points d'apports volontaire à ordures ménagères.....</i>	<i>15</i>
IV-2- 1- Conteneurs à ordures ménagères	15
IV-2- 2- Camion de collecte PAV	16
<i>IV- 3- Les données de collecte</i>	<i>17</i>
<i>IV- 4- Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées</i>	<i>17</i>
<i>IV- 5- Le traitement des ordures ménagères résiduelles</i>	<i>19</i>
V- La collecte sélective des recyclables	20
<i>V- 1- Les différents flux de recyclables</i>	<i>20</i>
V-1- 1- Les emballages plastiques, métaux et briques alimentaires (dit EMB)	20
V-1- 2- Les papiers-cartons	21
V-1- 3- Le verre	22
V-1- 4- Les gros cartons bruns	22
<i>V- 2- La collecte.....</i>	<i>22</i>
V-2- 1- La collecte en porte-à-porte	22
V-2- 2- La collecte en conteneurs	23
<i>V- 3- Les données de collecte</i>	<i>24</i>
<i>V- 4- Les quantités de recyclables collectées.....</i>	<i>25</i>
<i>V- 5- Le traitement des recyclables</i>	<i>26</i>
V-5- 1- Le traitement des emballages.....	26
V-5- 2- Le traitement des papiers-cartons.....	29
V-5- 3- Les refus de tri des recyclables	30
V-5- 4- Le traitement du verre.....	31
<i>V- 6- La reprise des matières triées</i>	<i>31</i>
VI- Les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures.....	33
VII- Les déchèteries	33
<i>VII- 1- Les déchèteries communautaires de Toul et de Fontenoy-Gondreville</i>	<i>33</i>
VII-1- 1- Horaires d'ouverture	34
VII-1- 2- Les tonnages collectés	35
<i>VII- 2- Le traitement des déchets de déchèterie.....</i>	<i>37</i>
<i>VII- 3- Les déchèteries extra-communautaires.....</i>	<i>37</i>
<i>VII- 4- La déchèterie pour les professionnels.....</i>	<i>38</i>
VIII- La collecte des encombrants sur appel.....	38
IX- Les déchets verts	39
<i>IX- 1- Les déchèteries vertes.....</i>	<i>40</i>
IX-1- 1- La déchèterie verte de Dommartin-lès-Toul	40
IX-1- 2- La déchèterie verte de Bois-de-Haye (zone Velaine-en-Haye)	41
IX-1- 3- La déchèterie verte de Bicqueley	41
IX-1- 4- La déchèterie verte de Pierre la Treiche	41
<i>IX- 2- Sites d'accueil et de traitement</i>	<i>42</i>
IX-2- 1- Plateforme de compostage de Domgermain	42
IX-2- 2- Plateforme de compostage de Foug	43

IX- 3- Aires locales d'accueil de déchets verts	44
IX- 4- Synthèse des tonnages de déchets verts gérés.....	44
X- La gestion des biodéchets	45
X- 1- Les composteurs individuels	47
X- 2- Les composteurs partagés	48
XI- Récapitulatif des Déchets Ménagers Assimilés (DMA).....	50
XI- 1- Définition des DMA.....	50
XI- 2- Evolutions des tonnages	50
XI- 3- Répartition des flux de déchets collectés en 2023	51
XII- Les données financières 2023.....	53
XII- 1- Organigramme des marchés du service.....	54
XII- 2- Coûts globaux du service déchets.....	55
XII- 3- Analyse des coûts de la matrice.....	56
XII-3- 1- Répartition par postes de coûts	56
XII-3- 2- Le coût aidé.....	56
XII-3- 3- Répartition du coût aidé	57
XII-3- 4- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, €HT/hab	57
XII-3- 5- Ratios de collecte	59
XII-3- 6- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, € HT/t	59
XII- 4- Impacts financiers des erreurs de tri (coûts HT/t).....	61
XIII- Le Programme Local de Prévention des Déchets	62
XIII- 1- Réemploi.....	62
XIII- 2- Communication active sur la réduction des déchets – Sensibilisation à la démarche « zéro déchet ».....	64
XIII- 3- Couches lavables.....	65
XIII- 4- Education à la prévention des déchets (cf tableau bilan en annexe).....	68
XIII- 5- Bonnes pratiques des entreprises	69
XIII- 6- Eco exemplarité des collectivités : de la CC2T aux communes.....	69
XIII- 7- Réduction des imprimés publicitaires	69
XIII- 8- Promotion du compostage individuel et partagé	70
XIII- 9- Réduction des déchets infectieux.....	73
XIII- 10- Récapitulatif des animations scolaires et des manifestations grand public sur l'année 2023.....	74
XIV- Les objectifs 2024.....	74
XV- Annexes	74
XV- 1- Animations de sensibilisation	74
XV- 2- Les revues de presse	79
XV-2- 1- Animations de sensibilisation au tri.....	79
XV-2- 2- Animations de promotion du compostage	84
XV- 3- Actions de communication	89
XV-3- 1- Changement des consignes de tri.....	89
XV-3- 2- Evolutions tarifaire.....	92
XV-3- 3- Prévention des agents	93
XV-3- 4- Réalisation de supports	94

I- Les chiffres du service

Habitants

44 622 (population municipale)

Professionnels et administrations

605 professionnels et 126 assimilés professionnels, soit **731 assujettis à la redevance spéciale**

Installations de collecte et pré-collecte :

2 déchèteries, 60 305 entrées

4 déchèteries vertes

2 sites d'accueil et traitement des déchets verts

396 conteneurs aériens

304 conteneurs (semi)enterrés

16729 bacs pucés

Collecte :

46 081 kms parcourus pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (soit -39% par rapport à 2022)

70 247 kms effectués pour la collecte des emballages recyclables (soit +3% par rapport à 2022)

42 000 kms réalisés pour la collecte du verre (soit +110% par rapport à 2022 du fait de l'utilisation d'un camion 10t au lieu d'un 26t afin de passer dans l'intramuros).

Au global : -3% de kilomètres.

Tonnages éliminés :

6 098 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

430 tonnes de refus de tri

2 076 tonnes de déchets de déchèterie (1995 t de tout venant et 80 tonnes de DDS)

Tonnages valorisés :

4 186 tonnes de recyclables (verre, emballages recyclables et papiers), hors refus de tri éliminés

7 328 tonnes de déchets de déchèteries (hors tout venant et DDS), dont 1 981 tonnes de déchets verts

788 tonnes estimées de déchets verts gérés en compostage ou sur les sites d'accueil de déchets verts

soit **au total 20 907 tonnes de déchets**.

Une réduction de 4,2% est mesurée par rapport à 2022.

313 tonnes de textiles sont à considérer comme du réemploi.

L'essentiel de l'année 2023

Changements au 1^{er} janvier 2023

- ⇒ **Collecte des bacs à ordures ménagères toutes les 2 semaines**
- ⇒ **Collecte des emballages en sacs jaunes en porte-à-porte pour 8 communes supplémentaires (16 au total)**
- ⇒ **Changement des consignes de tri avec la séparation des papiers-cartons du reste des emballages**

Accompagnement du changement sur le premier trimestre :

- Sollicitations de l'accueil par les usagers qui sont perdus, soit parce qu'ils n'ont pas intégré l'information, soit parce qu'ils se trompent de jours, soit qu'ils ne comprennent pas leur configuration dans les zones limitrophes collecte en porte-à-porte / collecte en PAV des emballages
- Forte mobilisation de l'accueil et de la livraison pour le changement de volume des bacs à ordures ménagères, commandes supplémentaires de bacs ajustées aux flux des demandes
- Ajustements du déploiement des conteneurs, sur quelques points changement des flux car la pratique a démontré que les choix initiaux n'étaient pas toujours les plus adéquats.

Déploiement du parc de composteurs partagés

En préparation des obligations réglementaires de tri des biodéchets au 1er janvier 2024, l'année 2023 a été l'occasion du déploiement du parc de composteurs partagés :

- Sollicitation des communes, installation, mise en service des sites avec animation et remise des bioseaux aux habitants. Parfois, retrait de sites lorsque les consignes ne sont pas respectées (litières d'animaux en grande quantité)
- Ouverture d'un poste technique dans le service pour le suivi opérationnel des sites : manutention des matières en décomposition pour les transvaser de modules à modules, rechargement en broyats, réparation. Harmonisation des pratiques des agents d'intervention technique.
- Communication : première de couverture du MAG de juin 2023, distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Dans le courant 2023, 31 sites ont été installés (et 3 ont dû être retirés)

Au 31 décembre 2023, 43 composteurs partagés sont déployés, ainsi que 9 composteurs en établissement-immeuble avec accès restreint aux personnes accédant à l'établissement ou à l'immeuble.

Préparation de la collecte des déchets alimentaires

- ⇒ **Expérimentation pour la collecte biodéchets des professionnels**
- ⇒ **Préparation de la collecte pour les usagers**

La collecte ne peut commencer qu'à compter de 40 points à collecter. En deçà, le coût est trop important au regard des quantités collectées.

- Prospective sur l'organisation de la collecte, choix d'un mode d'organisation
- Réunions d'informations réalisées à l'attention des professionnels afin d'expliquer l'offre proposée et rappeler leurs obligations
- Echanges avec les communes pour identifier les besoins et les sites d'implantation des conteneurs à déchets alimentaires
- Achat de conteneur, conception visuelle, outils de communication (flyer)

Après une hausse très significative mesurée entre 2020 et 2021 pour toutes les catégories de déchets, l'année 2023 fait le constat d'un retour aux quantités de déchets et de recyclables gérées équivalentes à celles de 2019.

En 2023, le service déchets, budget annexe de la CC2T est financé à hauteur de 97%. En 2023, la gestion a coûté légèrement plus cher que les contributions par les usagers et les professionnels.

En 2023, le coût résultant (coûts de pré-collecte, collecte, transport, traitement, prévention, communication avec déduction des aides des Eco-Organismes, des partenaires, des ventes de matières triées) est de :

101,5 € TTC /hab.

Le coût est en nette augmentation (+ 13,6 € TTC/hab.) par rapport à 2022.

L'augmentation s'explique par l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères, des déchets de déchèteries et des recyclables, dont la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+5 €/t d'OMr et tout-venant entre 2022 et 2023) et une réduction du prix de vente des matières triées.

Un axe de progrès important reste sur la séparation des papiers-cartons qui se retrouvent encore en partie dans le flux des emballages plastiques, métaux et briques alimentaires.

Les ordures ménagères résiduelles représentent 48% du coût global de gestion du service alors qu'elles ne représentent que 32% des tonnages.

Les déchèteries représentent le deuxième poste de coût, soit 24% du coût pour 29% des tonnages et la proportion reste identique à 2022.

L'ensemble des recyclables hors verre issus du tri représentent 19% de la charge du service pour 15% des tonnages.

Enfin, le verre qui représente 9% des tonnages ne représente que 3% du coût.

Plateforme de déchets verts

Pour rappel, une étude a été menée en 2021 sur les modes de gestion de proximité des déchets verts.

Les orientations qui en découlent comportent :

- pérennisation des déchèteries vertes existantes,
- création de 3 aires de dépôt assorties d'une plateforme de compostage, en plus de celle de Domgermain.

Les communes des 3 zones pressenties ont été sollicitées afin d'identifier des terrains communaux appropriés. Sur les propositions faites par les communes, une seule reste d'actualité aujourd'hui. La poursuite des investigations devra peut-être se faire vers du patrimoine privé.

Courant 2023, les investigations se sont concentrées sur :

- Requalification du site de Foug : après une recherche de site infructueuse, il a été décidé de rénover le site existant et de le transformer en simple zone de dépose. Acquisition du foncier, établissement des plans pour la requalification, consultation des entreprises de travaux.
- Requalification du site de Domgermain : étude de site, établissement des plans de réaménagement.
- Projections sur le nouveau site proposé : étude de site, établissement des plans d'aménagement.

Harmonisation de la tarification des professionnels et assimilés du territoire - préparation des changements au 1^{er} janvier 2024

Le travail de préparation à l'harmonisation de la tarification ex-CCT et ex-CC2H a été engagé dès l'automne 2022. Après la vérification des données enregistrées dans le logiciel Ecocito, puis leur analyse a permis de jeter les bases du travail qui a été mené courant 2023 pour une harmonisation au 1^{er} janvier 2024.

- Etablissement de scénarios : plusieurs aller-retours avant arbitrage.
- Etablissement de listes en fonction des différentes configurations des locaux, envoi d'un courrier à chaque propriétaire et locataire.
- Réunion d'informations afin d'expliquer les évolutions aux professionnels et leurs propriétaires.
- Travail back-office afin d'intégrer les évolutions automatiquement dans le logiciel de suivi Ecocito au 1^{er} janvier 2024.

Décembre 2023, révision globale du règlement qui intègre désormais, la collecte, la redevance spéciale et les déchèteries.

Réfection des conteneurs (semi-jenterrés)

Après 10 ans de bons et loyaux services, le parc de conteneurs, bien qu'encore en bon état de fonctionnement, nécessite tout de même quelques travaux d'entretien.

En 2023, ont été réalisées les réparations de l'ensemble des mécanismes des systèmes de sécurité des 150 conteneurs enterrés : état des lieux, réalisation des pièces de remplacement avec une entreprise locale, réparation in situ.

Passation des marchés de gestion du bas de quai des déchèteries

Un marché en groupement avec COVALOM a été attribué.

Aux filières habituelles ont été ajoutées le plâtre pour Fontenoy-Gondreville, les huisseries, les films étirables PE, la laine de verre.

Les filières seront activées en fonction de la place disponible sur les déchèteries.

Les communes adhérentes

AINGERAY, ANDILLY, ANSAUVILLE,
 AVRAINVILLE, BICQUELEY, BOIS DE HAYE
 (Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois),
 BOUCQ, BOUVRON, BRULEY, CHARMES-
 LA-COTE, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE,
 CHOLOY-MENILLOT, DOMEVRE-EN-HAYE,
 DOMGERMAIN, DOMMARTIN-LES-TOUL,
 ECROUVES, FONTENOY-SUR-MOSELLE,
 FOGU, FRANCHEVILLE, GONDREVILLE,
 GROSRUVRES, GYE, JAILLON, LAGNEY,
 LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUGU, LAY-
 SAINT-REMY, LUCEY, MANONCOURT-EN-
 WOEVRE, MANONVILLE, MENIL-LA-TOUR,
 MINORVILLE, NOVIANT-AUX-PRES,
 PAGNEY-DERRIERE-BARINE, PIERRE-LA-
 TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL,
 TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY-LE-SEC,
 VILLEY-SAINT-ETIENNE

Prospective, recherche d'une solution alternative à l'enfouissement

De manière à gagner en autonomie vis-à-vis de la solution de traitement des ordures ménagères un projet de reprise de l'incinérateur de Tronville-en-Barrois a été lancé à l'échelle régionale (départements 54 et 55). Les collectivités partenaires (trois en Meuse et quatre en Meurthe-et-Moselle) se sont regroupées sous la forme d'un groupement d'autorité concédante (GAC) pour pouvoir lancer une consultation visant à reconstruire une nouvelle Unité de Valorisation énergétique (UVE).

En 2023 :

- Le site actuel, à l'arrêt désormais, a été retenu comme site d'implantation de la nouvelle installation. Une promesse de vente avec SUEZ, propriétaire actuel, a été signée et permettra de lancer les travaux sur le site si la procédure de consultation aboutit.
- 2^{ème} phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : préparation de la mise en concurrence, à savoir une DSP (Délégation de Service Public) sur 25 ans pour la déconstruction-reconstruction et l'exploitation de l'installation.
- Demande de subvention pour l'étude sur la possibilité d'un transport fluvial des déchets vers la nouvelle UVE (suite à l'accord des collectivités sur le dossier).

Locaux de stockage

Poursuite de l'aménagement du local de stockage à Kléber : création d'une réserve de produits à accès réservé, électrification de la porte sectionnelle, installation d'un palan pour la manutention des périscoptes et dômes à rénover.

Prévention de la production de déchets

En 2023, 149 ateliers et animations ont réuni près de 1340 élèves/enfants et 1687 personnes grand public autour d'actions « 0 » déchet, en direction du compostage ou lors d'intervention en entreprises sur le tri. La journée des Eco-délégués des collèges, espace d'échanges entre établissements, a été reconduite.

Formation des agents d'accueil et journée de la courtoisie

Les agents d'accueil et de déchèterie sont parfois confrontés à des usagers indéclicats, irrespectueux. Afin que chacun acquiert quelques clés dans les attitudes à adopter dans ce cas, les agents ont suivi une formation de 2 jours. Parallèlement une journée de la courtoisie a été organisée afin de recevoir les usagers en déchèterie et les inviter à partager un moment de convivialité et faire connaître les missions des agents de déchèteries.

II- Le périmètre de la CC2T

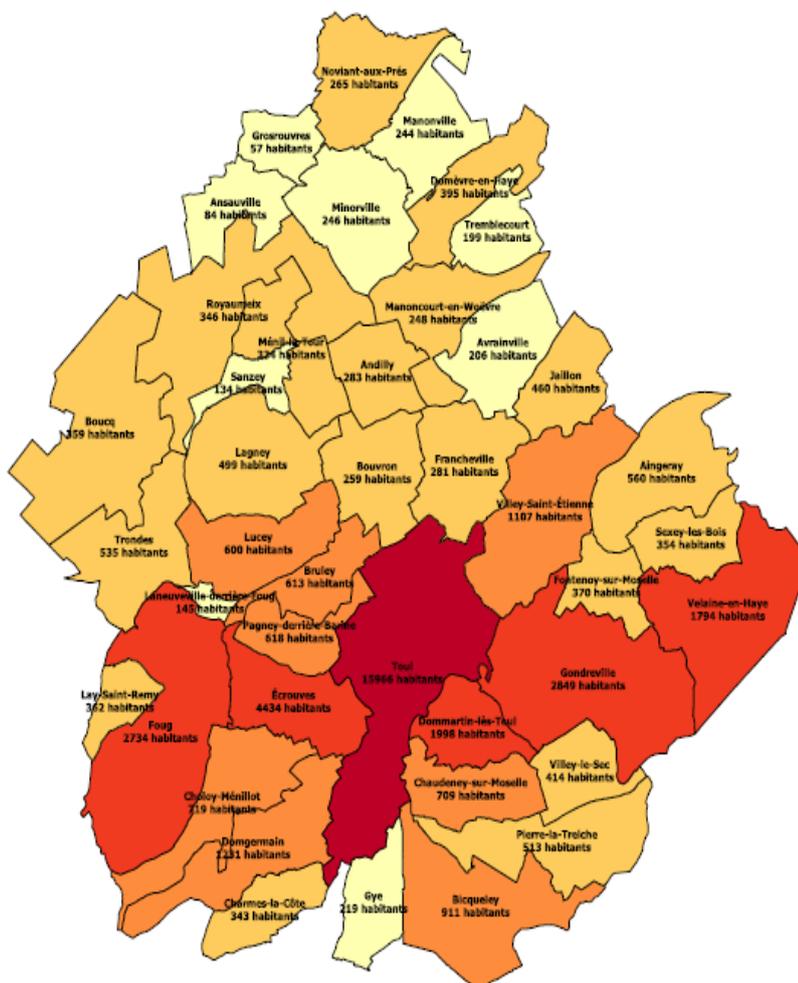
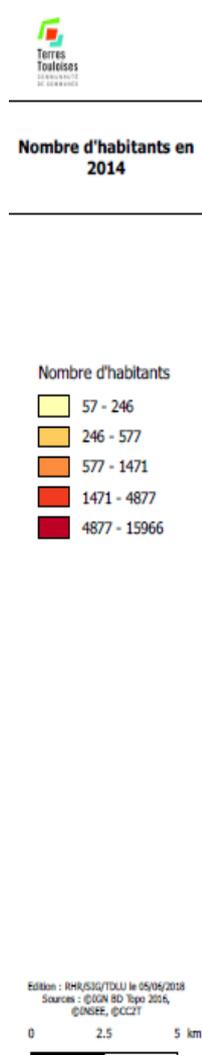
II- 1- Historique de la création de la CC2T

- 1966 : création du district urbain de Toul (Toul, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Écrouves)
- 1992 : création de l'EPCI du Toulais (18 communes)
- 1996 : fusion du District urbain de Toul et EPCI du Toulais et création du District du Toulais (21 communes)
- 1999 : évolution du district du Toulais en Communauté de Communes du Toulais (23 communes)
- 2008 : intégration de Laneuveville-derrière-Foug (CC du Toulais = 24 communes)
- 2011 : intégration de Foug (CC du Toulais = 25 communes – 35 000 hab)
- 2012 : fusion de la CC de Hazelle et de la CC du Massif de Haye et création de la CC de Hazelle-en-Haye (9 communes – 9000 hab)
- 2014 : fusion de la CC du Toulais avec la CC des Côtes en Haye (8 communes - 1600 hab) puis avec Villey-le-Sec – 400 hab (CC du Toulais = 34 communes – 37 000 hab)
- 2017 : fusion de la CC du Toulais et de la CC Hazelle en Haye et création de la CC Terres Toulaises (42 communes 45 000 hab)

II- 2- Les particuliers

La Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale exerce entre autres la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

La CC2T regroupe 41 communes, Les communes adhérant au service public intercommunal de la sont : AINGERAY – ANDILLY – ANSAUVILLE – AVRAINVILLE - BICQUELEY – BOIS DE HAYE - BOUCQ – BOUVRON – BRULEY – CHARMES LA COTE – CHAUDENEY SUR MOSELLE – CHOLOY MENILLOT – DOMEVRE EN HAYE – DOMGERMAIN – DOMMARTIN LES TOUL – ECROUVES – FONTENOY SUR MOSELLE - FOGU – FRANCHEVILLE – GONDREVILLE - GROSROUVRES – GYE – JAILLON - LAGNEY – LANEUVEVILLE DERRIERE FOGU – LAY SAINT REMY – LUCEY – MANONCOURT EN WOEVRE – MANONVILLE – MENIL LA TOUR – MINORVILLE – NOVIANT AUX PRES – PAGNEY DERRIERE BARINE – PIERRE LA TREICHE – ROYAUMEIX – SANZEY – TOUL – TREMBLECOURT – TRONDES - VILLEY LE SEC – VILLEY SAINT ÉTIENNE.



Ce document est la propriété de la CC2T. Il ne peut être reproduit ni communiqué sans autorisation.

Les chiffres clés (INSEE : 2023)

- Nombre de communes : **41**
- Nombre d'habitants : **44 622**
- Nombre de logements : **20 752**

La CC2T est en nombre d'habitants la 4^è intercommunalité du département de Meurthe-et-Moselle.

II- 3- Les professionnels, administrations...

Les déchets des activités économiques ne relèvent pas du service public de gestion des déchets.

Les collectivités peuvent cependant faire bénéficier les professionnels de ce service, pour certains types de déchets appelés « assimilés », pour lesquels il n'existe pas de sujétions techniques particulières par rapport à la gestion des déchets des ménages. On parle alors de « déchets ménagers et assimilés ».

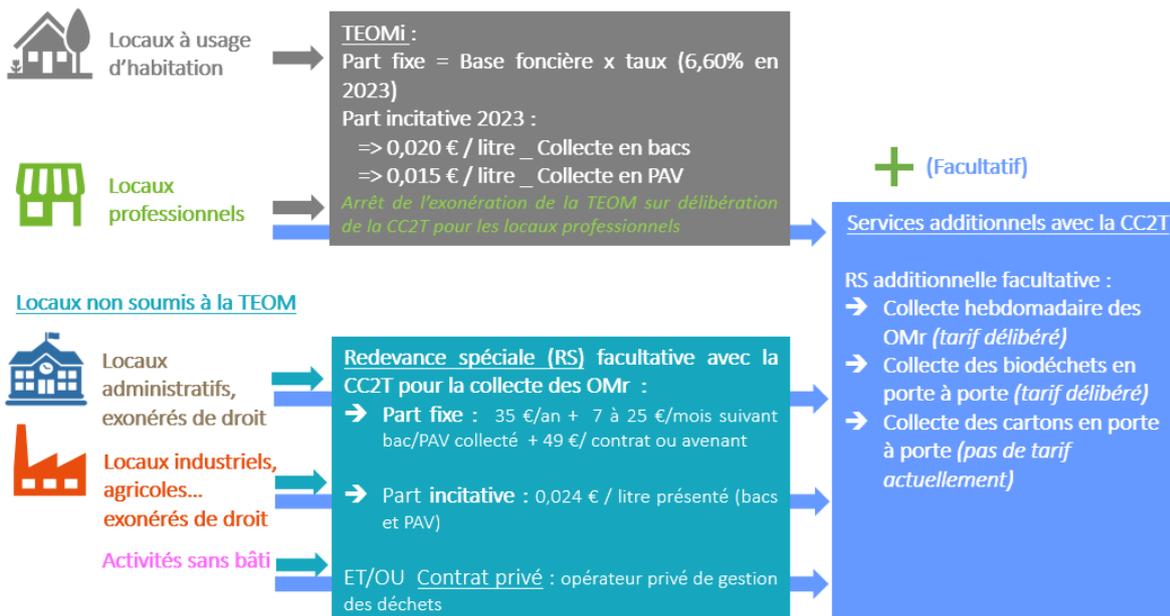
La Communauté de Communes Terres Toulaises propose aux professionnels, administrations, associations, exonérés de droit, de son territoire la prise en charge de ces déchets assimilés aux ordures ménagères qui sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets des particuliers.

Afin de bénéficier de ce service en 2023, les professionnels, les administrations, les associations sont soit :

- assujettis à la redevance spéciale sur l'ex-CCT et pour toutes les communes de la CC2T,
- assujettis à la TEOMi ou à la TEOM à taux réduit sur les zones artisanales et industrielles, sur l'ex-CC2H.

Les 2 ex-territoires étant gérés de manières différentes, des travaux réalisés courant 2023, ont abouti à l'arbitrage d'une modification pour l'harmonisation de la situation au 1^{er} janvier 2024, selon le schéma suivant :

Locaux bâtis soumis à la TEOM



Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2024, il n'y aura plus d'exonérations possibles.

Cadre de la redevance spéciale

Le règlement de la Redevance Spéciale a été réactualisé en conseil communautaire le 15 décembre 2022.

Chaque producteur de déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères s'acquitte de la redevance spéciale pour adhérer au service ou peut avoir recours au service d'une entreprise privée et dans ce cas fournit un contrat privé le justifiant. Dans ces cas, les locaux commerciaux sont exonérés du paiement de la TEOM.

Dans le cas où le professionnel n'adhère pas à la redevance spéciale ni ne justifie d'un contrat privé, le local reste imposé de la TEOM sans mise en œuvre du service de gestion des déchets.

La collecte des déchets résiduels des professionnels et des administrations soumis à la redevance spéciale se déroule en même temps que celle des particuliers.

Les professionnels et administrations des secteurs badges OM ont accès au dispositif d'apport volontaire par badgeage.

Les tonnages des déchets assimilés ménagers qu'ils produisent sont intégrés dans les relevés.

Les professionnels en redevance spéciale ne peuvent pas accéder aux déchèteries communautaires.

III- Le calendrier des collectes

Au 1^{er} janvier 2023.

Ordures ménagères :

- Collecte en porte-à-porte toutes les 2 semaines pour les logements dotés de bacs pucés,
- Collecte en points d'apport volontaire à ordures ménagères pour les ménages dotés de badges d'accès.

Emballages plastiques, métaux et briques alimentaires :

- Collecte en porte-à-porte en sacs jaunes toutes les semaines pour les 16 communes ayant fait ce choix,
- Collecte en points d'apport volontaire pour toutes les autres communes.

Papiers-cartons :

- Collecte en points d'apport volontaire pour toutes les communes.

Verre :

- Collecte en points d'apport volontaire pour toutes les communes.

Le calendrier des collectes ci-après, extrait du guide des déchets reprend le détail des jours de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères et emballages).

Calendrier des collectes

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES	COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES
Aingeray	MARDI	VENDREDI	Lagney	JEUDI	
Andilly	LUNDI	VENDREDI	Laneuveville-derrière-Foug	JEUDI	
Ansauville	LUNDI		Lay-Saint-Rémy	JEUDI	
Avrainville	LUNDI	JEUDI	Lucey	LUNDI	
Bicqueley	LUNDI		Manoncourt-en-Woëvre	LUNDI	
Bois-de-Haye	MARDI	VENDREDI	Manonville	LUNDI	
Boucq	JEUDI	VENDREDI	Ménil-la-Tour	LUNDI	
Bouvron	LUNDI		Minorville	LUNDI	VENDREDI
Bruley	LUNDI		Noviant-aux-Prés	LUNDI	VENDREDI
Charmes-la-Côte	LUNDI		Pagny-derrière-Barine	MERCREDI	
Chaudeney-sur-Moselle	LUNDI		Pierre-la-Treiche	LUNDI	
Choloy-Ménillot	MERCREDI		Royaumeix	LUNDI	
Domèvre-en-Haye	LUNDI		Sanzey	JEUDI	
Domgermain	JEUDI		Toul - Saint Mansuy	JEUDI	
Dommartin-lès-Toul	MERCREDI		Toul - Gama, Saint Èvre, Valcourt, gare SNCF ¹	VENDREDI	
Écrouves	MERCREDI	MARDI	Toul - Saint Michel, Briffoux ²	MERCREDI	
Fontenoy-sur-Moselle	JEUDI	JEUDI	Toul - Croix de Metz, Régina Village ³	VENDREDI	
Foug	LUNDI	MARDI	Tremblecourt	LUNDI	VENDREDI
Francheville	MARDI	JEUDI	Trondes	JEUDI	VENDREDI
Gondreville	MARDI	JEUDI	Villey-le-Sec	MERCREDI	
Grosrouvres	LUNDI		Villey-Saint-Étienne	JEUDI	JEUDI
Gye	LUNDI				
Jaillon	MARDI	JEUDI			

 Semaines paires
 Semaines impaires
 Collecte en sacs jaunes
 Conteneurs en accès libre

¹ sauf l'intégralité des rues François Badot, Nungesser et Coli et du chemin de Franchemarre (voir Écrouves)

² y compris l'intégralité de la rue du Chaveau et du chemin de Vouachalons

³ sauf l'intégralité de la rue du Chaveau et du chemin de Vouachalons (voir Toul - Saint Michel, Briffoux)

Les conteneurs des points d'apport volontaire peuvent être collectés à tout moment, sans jour fixe.

IV- Les ordures ménagères résiduelles

IV- 1- La collecte en porte-à-porte (PàP)

IV-1- 1- Camions de collecte PàP

La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte est réalisée en prestation de service par la société SUEZ. Trois bennes à ordures ménagères (BOM) sont utilisées chaque jour :

- 1 ou 2 BOM de 19T et 1 BOM de 26T à chargement arrière

BOM 19T à chargement arrière	Caractéristiques
	CHASSIS (véhicule) Marque : Renault Trucks Puissance : 270 CV, EURO V ETVI PTAC : 19T et 26 T Essieux : 4x2 BV : Allison 3200V automatique Ralentisseur sur échappement jusqu'à 130 kW
	BENNE (carrossage) Marque : GEESINK Type : Norba RL 200 Volume : 15 m3 ET 21M3 Chargement arrière
	VEHICULE CARROSSE Longueur : 8,32 m Largeur : 2,5 m Surface : 20,8 m2 Rayon braquage : 7,31 Porte à faux : 3,4
	LEVE CONTENEUR Marque : ZOELLER Type : Delta Premium Identification : IDEA

- 0 ou 1 BOM de 16T à chargement arrière pour les rues étroites

BOM 16 T à chargement arrière	Caractéristiques
	CHASSIS Marque : Renault Trucks Type Midlum 270-16-BOM-EURO5 PTAC : 19T BV Allison Ralentisseur sur échappement : jusqu' 130 kW sur DWi7, 85 kW sur DXi5
	BENNE Marque : FAUN Type : Variopress 3 Volume : 12 m3 Chargement arrière
	LEVE CONTENEUR Marque : TWINLIFT Type : Delta Premium Pesée globale PME

Chaque équipage se compose de 2 agents : un chauffeur et un ripeur.

A noter qu'une des BOM est utilisée pour la collecte des sacs jaunes les mardis, jeudis et vendredis et pour la collecte des cartons les mercredis.

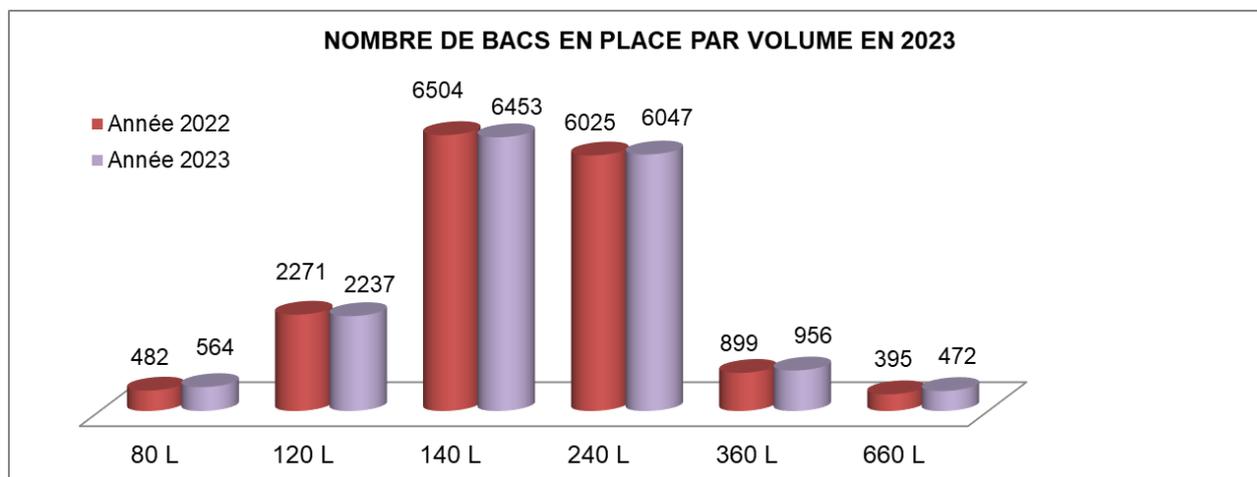
IV-1- 2- Bacs pucés

La Communauté de communes est en TEOMi depuis 2013, première année de facturation de l'incitatif. La conteneurisation en bacs pucés s'est faite progressivement de 2011 à 2013.

La gestion des bacs est réalisée en régie. Pour cela le service déchet est équipé d'un camion avec une rampe permettant de charger facilement les bacs.

Le service réalise les dotations, les retraits, les échanges, les réparations, les poses de verrous.

Au 31/12/2023, le parc total des bacs pucés installés est de **16 729 bacs** qui se répartissent par volume comme indiqué dans le graphique en suivant.



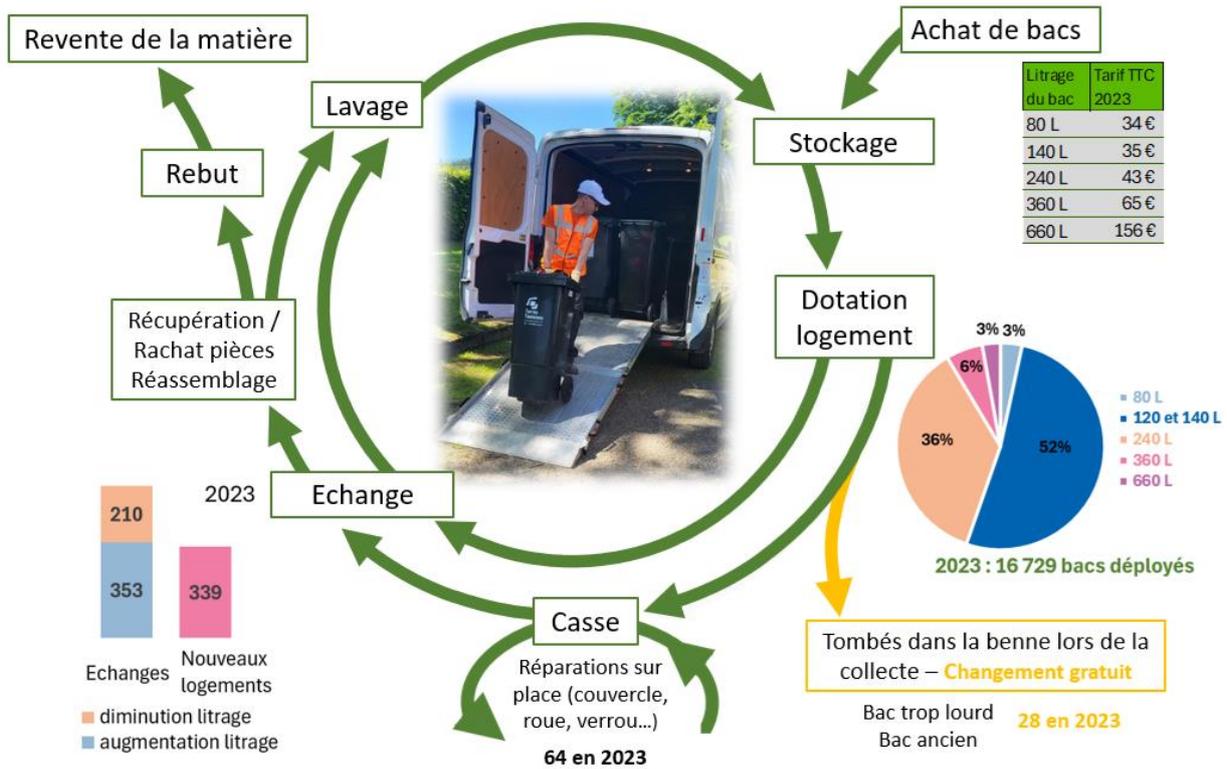
Entre 2022 et 2023, est observée une légère diminution du nombre de bacs de 120L et de 140L, au profit d'une augmentation des bacs de 80L, 240L et 360L

Les augmentations de taille de bac ont concerné 2,11% du parc de des bac, tandis que les diminutions de taille ont concernées quant à elles 1,26% du parc de bacs.

Le passage à la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours n'a eu relativement que peu d'incidence sur les volumes du parc.

Le synoptique en page suivante présente le mode de gestion des bacs réalisé par la CC2T en 2023.

Le reCYCLagE des bacs



IV- 2- La collecte en points d'apports volontaire à ordures ménagères

IV-2- 1- Conteneurs à ordures ménagères

Depuis 2012, sur les secteurs du centre-ville de Toul, de Toul-Ville Haute, des grands collectifs des communes urbaines de Toul, d'Ecrouves et de Foug, la collecte des ordures ménagères se fait en conteneurs enterrés et semi-enterrés. Environ 4460 logements, soit environ 8000 habitants sont équipés d'un badge d'accès aux conteneurs d'ordures ménagères.

Les usagers du service déposent leurs ordures ménagères dans les conteneurs après avoir badgé et ouvert un double tambour d'une capacité de 80L.

Le tableau suivant présente le nombre de conteneurs à ordures ménagères en place en 2023 :

Type	Enterrés	Semi-enterrés	TOTAL
			
Nombre	53 conteneurs	48 conteneurs	101

Le nombre de conteneurs à ordures ménagères été réduit de 132 à 101 unités en fin 2022 afin d'accueillir le nouveau flux des papiers-cartons.

Les cuves des conteneurs à ordures ménagères présentent toutes une capacité de 5 m³.

Les dépôts en conteneurs sont très aléatoires. **La fréquence moyenne des dépôts en 2023 est de 0,92 badgeage par semaine par foyer.**

IV-2- 2- Camion de collecte PAV

La collecte des ordures ménagères en conteneur est réalisée en prestation de service par la société SUEZ.

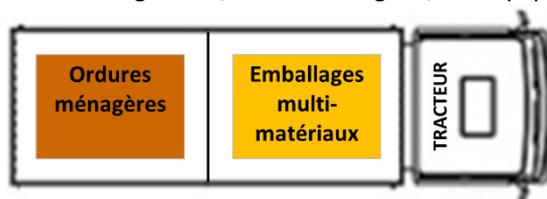
Un camion grue de 26T est utilisé. Il est équipé d'une grue de levage HIAB avec pince KINSHOFER et d'un caisson bi-compartimenté de 35m³.

Du fait qu'ils sont bi-compartimentés, ces camions permettent, dans l'intramuros de Toul, la collecte en un seul passage des ordures ménagères et des emballages. En fonction des besoin ces camions peuvent également être utilisés pour des flux mixtes emballages / papiers-cartons ou les 2 compartiments peuvent être remplis du même flux.

Camion-grue 26 T OM	Caractéristiques
	CHASSIS Marque : Scania Essieu 6 x 22 PTAC : 26T BV Type Matic avec ralentisseur intégré
	VEHICULE Marque : Scania Longueur : 9.50 m Largeur : 2.55 m PTAC : 26 T PV : 14T970 CU : 12T170
	GRUE Hauteur de levage : 10m30 Puissance du bras : 21 Tonnes Pesée globale PME

Ce camion grue de 26T (14,97 tonnes de chargement utile) est mobilisé sur 2,5 jours pour collecter les conteneurs à ordures ménagères.

Le schéma suivant indique comment est compartimenté le caisson. En fonction des tournées, les 2 parties du caisson peuvent être remplies d'ordures ménagères et/ou d'emballage et/ou de papiers-cartons.



IV- 3- Les données de collecte

		Nombre de levées	Nombre de litres de gasoil	Nombre de kms	Nombre d'heures de service	Equivalent ETP
COLLECTE BACS CC2T	2023	198291	20022	37076	3233	2,01
	2022	268575	35792	66263	5259	3,27
COLLECTE PAV OMr CC2T	2023	6936	5494	9005	654	0,41
	2022	8514	6011	8712	958	0,60
TOTAL 2023		205227	25516	46081	3887	2,42
Ecart 2023-2022		-25,9%	-39,0%	-38,5%	-37,5%	-37,5%

Entre 2022 et 2023 est mesurée une diminution globale des levées de bacs et de conteneurs à ordures ménagères de 26%.

Il s'agit de l'effet immédiat :

- du passage à la collecte toutes les 2 semaines pour les bacs
- la rationalisation du nombre de conteneurs à ordures ménagères (30 points retirés fin 2022 au profit du flux papiers-cartons). En effet beaucoup de conteneurs étaient levés chaque semaine alors qu'ils étaient très peu remplis.

Cette baisse des levées se répercute significativement sur les paramètres de consommation de gasoil, de kilomètres parcourus et de nombre d'heures de service avec une réduction de l'ordre de 40%.

Les 16 729 bacs pucés de la CC2T ont été levés 198 291 fois, **soit une moyenne de 12 présentations par bac par an**. La pratique de présentation des bacs s'oriente donc à une sortie tous les mois au lieu de toutes les 3 semaines en 2022.

En 2023, 2,42 ETP ont été mobilisés sur la collecte des ordures ménagères, soit 1,45 ETP en moins.

IV- 4- Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Tonnages	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
OMr zone PAV	1543,18	1587,22	1577,18	1534,06	1518,6	-1%
OMr zone PàP CCT + CC2H	5516,01	5454,92	5515,04	5326,96	4532,06	-15%
OMr benne ST2I	57,23	50,32	60,02	51,26	47,78	-7%
TOTAL	7116,42	7092,46	7152,24	8107,58	6098,44	
Ratios en kg/hab/an	159,15	160,19	161,54	182,43	136,67	

En 2023, **6098 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (hors refus de tri)** ont été collectées sur le territoire de la CC2T soit une moyenne totale de **137 kg d'ordures ménagères par habitant et par an**.

La moyenne nationale de production d'OMr est de 219 kg/hab/an ; chiffre ADEME 2021.

En 2023 est mesurée une forte diminution des tonnages d'OMr, directement liée au passage à une collecte toutes les 2 semaines. En effet, parallèlement la CC2T a déployé des composteurs partagés et fait une forte promotion du compostage individuel. En conséquence, bon nombre d'usagers ont fait un effort pour extraire de leurs poubelles les restes alimentaires.

A noter que les dépôts irréguliers, c'est-à-dire les dépôts réalisés aux pieds des conteneurs, sont intégrés au tonnage des ordures ménagères résiduelles.

En effet, les services techniques des communes disposent pour évacuer les dépôts d'ordures ménagères qu'ils nettoient sur le circuit de collecte, soit de badges sans facturation, soit de bacs « DI » (dépôts irréguliers). En outre, pour les très grosses quantités est mise en place une benne dédiée aux ordures ménagères aux services techniques de la CC2T (OMr benne STI).

Les services techniques des communes disposent également d'un accès illimité en déchèterie pour évacuer tous les dépôts qui ne sont pas des ordures ménagères.

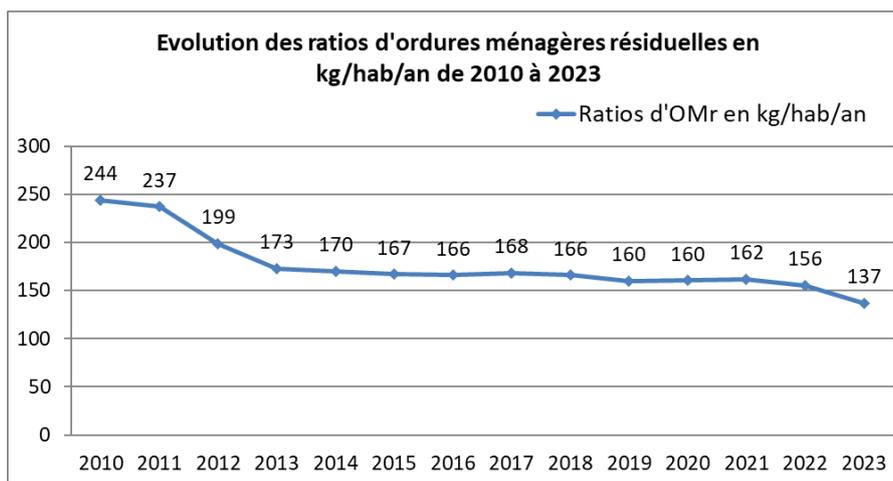
A ces tonnages gérés par le service peuvent être ajoutés :

- Les tonnages collectés lors de la mise en place de bennes ponctuelles pour différentes raisons : opérations de nettoyage de la nature, gens du voyage installés hors des emplacements aménagés, fêtes foraines, débarrasage de maisons par les communes...
Les tonnages concernés en 2023 sont de 11,57 tonnes.

- Les tonnages collectés lors de la mise en place de bennes ponctuellement sur l'aire d'accueil de grands passages à Toul. Cette aire est gérée par la CC2T.
Les tonnages concernés en 2023 sont de 27,30 tonnes.

Hormis, les opérations de nettoyage de la nature, les frais de gestion de ces tonnages sont répercutés au coût réel aux demandeurs.

Le graphique suivant présente l'évolution du ratio d'ordures ménagères produites par habitant :



La diminution de 2011 à 2013 est la conséquence directe de la mise en place de l'incitatif sur le territoire, de la communication autour des évolutions à la première facture effective sur les levées et badgeages de 2013.

La diminution entre 2018 et 2019 est la conséquence directe du retrait de la benne à dépôts irréguliers dédiée à la ville de Toul (retrait fin janvier 2019 et qui avait collecté en 2018, 196 tonnes). Aucune conséquence de ce retrait n'est mesurée sur les tonnages d'OMr, probablement car ce flux est désormais trié avec plus d'attention.

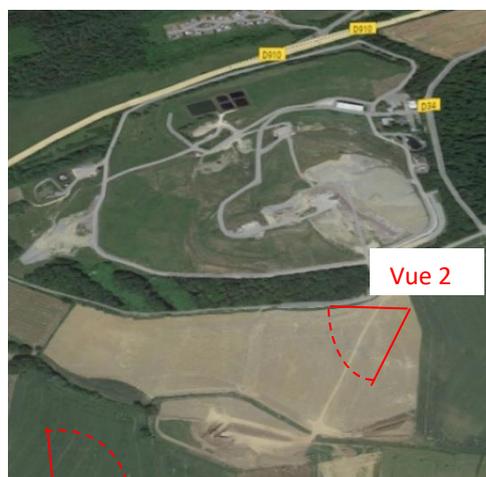
La nette diminution des tonnages entre 2022 et 2023, déjà amorcé en 2022, est la conséquence directe d'un travail de fond sur la gestion des biodéchets. En effet, dès 2022, la CC2T a déployé largement des composteurs partagés et fait la promotion du compostage individuel. Ces actions ont été amplifiées en 2023 en parallèle d'un passage à la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte toutes les 2 semaines.

IV- 5- Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères de la CC2T sont traitées en enfouissement.

Après collecte, les ordures ménagères sont soit :

- transportées directement jusqu’au centre pour les communes les plus proches de l’ISDND de Lesménils (54), 13% des tonnages en 2023,
- transportées jusqu’au site de transfert à Toul (Lorval, route de Verdun) afin d’être massifiées pour un transport jusqu’à l’ISDND de Lesménils (54), 87% des tonnages en 2023.



Vue 1



Vue 1



Vue 2 – fin 2023

Nom	ISDND de Lesménils site de classe 2
Procédé	Stockage en système bioréacteurs avec subdivisions ; valorisation du biogaz par injection et via un réseau de chaleur
ICPE	Autorisation préfectorale n°2018-0529 du 6 novembre 2019 Valable jusqu’en
Date de mise en service	1967
Capacité d’accueil annuelle	150 000 tonnes/an avec un max de 175 000 tonnes/an sous certaines conditions
Provenance des déchets	73% de Meurthe et Moselle ; 18% de Moselle ; 6% de Meuse ; 3% des Vosges

V- La collecte sélective des recyclables

En 2023, un changement notable de la gestion des flux de recyclables est opéré. A partir du 1^{er} janvier 2023, les flux ont évolués de la manière suivante :

AVANT le 31/12/2022	couleur de référence	type de collecte	nb communes concernées	APRES le 01/01/2023	couleur de référence	type de collecte	nb communes concernées
Multimatériaux : plastiques, métaux, briques alimentaires, cartonnets, papiers	jaune	PAV	33	Emballages plastiques, métaux et briques alimentaires	jaune	PAV	25
		Porte-à-porte	8			Porte-à-porte	16
Papiers JRM	bleu	PAV	8	Papiers-cartons (bouts de 40 cm), cartonnets	bleu	PAV	41
Cartons bruns		déchèteries		GROS cartons bruns		déchèteries	
Verre	vert	PAV	41	Verre	vert	PAV	41

V-1- Les différents flux de recyclables

V-1- 1- Les emballages plastiques, métaux et briques alimentaires (dit EMB)

En 2012 avec le choix du passage à la TEOMi avait également été décidé le passage à une collecte des emballages en multimatériaux. Un choix similaire a été pris pour les 2 collectivités qui ont fusionné en 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le territoire est en extension des consignes de tri. Le tri est alors élargi à +

- tous les plastiques ménagers : pots de yaourts, pots de crème et de fromage blanc, barquettes vides, films plastiques, sacs plastiques, sachets plastiques
- aux petits emballages en métal et souples.

Suite à la crise du COVID, les ventes en lignes se sont multipliées avec une importante quantité de cartons bruns générés. Le mode en multimatériaux ne répondait plus exactement à ce nouveau mode de consommation d'emballages. En outre, le tri du flux papiers-cartons est nettement moins onéreux.

Sur la base de ces constats, il a été décidé de transformer les consignes de tri sur le territoire en incitant les usagers à mettre séparément, les papiers, cartonnets et cartons bruns réduits à l'appellation « papiers-cartons ».

Seuls les très gros cartons bruns difficiles à découper sont à apporter en déchèteries.

Ces évolutions des consignes de tri sont valables au 1^{er} janvier 2023.

Messages clés aux habitants

1



C'est un **emballage** ?, il est **vide** ?
Direction le bac de **tri** !

2



Pot de yaourt, boîte de conserve, pot de fromage blanc... **pas besoin de les laver.**

3



Ne pas imbriquer les emballages entre eux, surtout s'ils ne sont pas de la même nature. Bien **séparer** les différentes matières (par exemple l'opercule doit être détaché du pot).

Dans les conteneurs identifiables par leur couleur jaune, et les sacs jaunes pour les habitants des 16 communes en collecte en porte-à-porte, doivent être déposés les recyclables suivants (extrait du guide des déchets) :

Emballages



V-1- 2- Les papiers-cartons

Dans les conteneurs identifiables par leur couleur bleu, tous les habitants doivent déposer les recyclables suivants (extrait du guide des déchets) :

Papiers et cartons



V-1- 3- Le verre

Dans les conteneurs identifiables par leur couleur verte, tous les habitants doivent déposer les recyclables suivants (extrait du guide des déchets) :

Verre



V-1- 4- Les gros cartons bruns

La collecte des cartons bruns en porte-à-porte concerne les professionnels et assimilés des communes de Toul, Écrouves, Foug et Dommartin-lès-Toul, ainsi que les points d'apport volontaire de l'intramuros de Toul.

Les cartons doivent être exempts de polystyrène, films plastiques et pliés - ficelés en ballots manutentionnables par une personne seule. Les quantités de cartons acceptées sont de 1 m³ maximum par adresse en redevance spéciale.

Le reste des gros cartons bruns des usagers doivent être apportés à la déchèterie.

V- 2- La collecte

En 2023, sur le territoire cohabitent deux modes de gestion de la collecte de ces emballages, le porte-à-porte et la collecte en conteneurs (PAV). Ces modes de gestion sont issus du choix des communes.

V-2- 1- La collecte en porte-à-porte

Les 16 communes concernées par la collecte des emballages en sacs jaunes en porte-à-porte sont : Aingeray, Andilly, Avrainville, Bois-de-Haye, Boucq, Écrouves, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville, Gondreville, Jaillon, Minorville, Noviant-aux-Prés, Tremblecourt, Trondes, Villey-Saint-Étienne.

Les emballages sont présentés devant chaque habitation dans un sac jaune translucide.

La CC2T fournit aux communes chaque année les sacs jaunes.

La distribution des sacs jaunes est réalisée par les communes.

V-2-1- a. Jours de collecte

Le tableau suivant présente les tournées de collecte sur une semaine.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Ecrouves, Foug	GROS Cartons bruns PROs et PAV Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Toul	Avrainville, Francheville, Fontenoy -sur-Moselle, Gondreville, Jaillon, Villey-St- Etienne	Aingeray, Andilly, Bois-de-Haye, Boucq; Minorville, Noviant-aux- Prés, Tremblecourt, Trondes

V-2-1- b. Camion de collecte

La collecte des sacs jaunes et des gros cartons bruns est réalisée en prestation de service par la société SUEZ.

Les camions de collecte utilisés sont les mêmes que ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères, [IV-1-1- Camions de collecte PàP](#).

V-2- 2- La collecte en conteneurs

V-2-2- a. Parc de conteneurs

Les usagers du territoire déposent leurs emballages dans les conteneurs qui sont libres d'accès.

Le tableau suivant présente le nombre de conteneurs installés pour les recyclables :

	EMBALLAGES	PAPIER-CARTONS	VERRE	TOTAL
AERIENS (A)	103	143	150	396
SEMI ENTERRES (SE)	39	39	28	106
ENTERRES €	38	34	25	97
TOTAL	180	216	203	599
Evolution 2022-2023	- 121 <i>(dont -18 en E et SE)</i>	+ 193 <i>(dont +73 en E et SE)</i>	- 15 <i>(dont -22 en E et SE)</i>	

Les conteneurs aériens présentent tous un volume de 4 m³.

Les conteneurs à emballages enterrés et semi-enterrés présentent un volume de 5 m³.

Les conteneurs à verre enterrés et semi-enterrés présentent un volume de 4 m³, car un 5 m³ rempli serait trop lourd à lever pour le camion grue

Tous les conteneurs à verre sont équipés à l'intérieur d'une bâche d'insonorisation afin de limiter le bruit lors du jet des objets en verre.

Ces **599** conteneurs de recyclables sont repartis sur le territoire et représentent **203 emplacements**, soit **un point d'apport volontaire de recyclables pour 220 habitants**.

La préconisation nationale de CITEO est d'un point pour 500 habitants.

La CC2T est également équipée d'une benne à papier avec des trappes gros producteur de 5 m³, située sur la déchèterie de Toul.

Cette benne est à préhension avec crochet et est disposée de manière à être collectable lorsque la déchèterie est fermée. Cette benne est collectée sur la tournée des papiers-cartons.



V-2-2- b. Camions de collecte

La collecte des emballages et des papiers-cartons est réalisée en prestation de service par la société SUEZ.

La collecte du verre est réalisée en prestation de service par la société MINERIS.

SUEZ

La société SUEZ met à disposition 3 camions grue pour la collecte des emballages et des papiers-cartons.

- Le camion grue bi-compartmenté également utilisé pour les ordures ménagères IV-1- 1-IV-1- 1- Camions de collecte PàP.
- Deux camions grue de 26 tonnes avec benne ampliroll, équipé d'un EVOLUPAC (compacteur).



MINERIS

Un camion porteur de 10 tonnes avec grue à préhension kinshofer est utilisé sur le territoire. A noter que cette solution technique n'était pas celle prévue au marché et qu'elle implique de nombreux aller-retours. Le camion porteur 10 tonnes est utilisé du fait de la contrainte de passer dans les rues de Toul.

L'entreprise réfléchit à trouver une solution plus rationalisée, afin de transporter du Toulais à Gironcourt-sur-Vraine plus de tonnages à chaque fois :

- soit mettre en place un camion ampliroll avec une remorque,
- soit rester en porteur 10 tonnes pour l'intramuros et en camion semi pour le reste du territoire plus accessible.

V- 3- Les données de collecte

	PRESTATAIRE	Nombre de levées	Nombre de litres de gasoil	Nombre de kms	Nombre d'heures de service	Equivalent ETP
COLLECTE PàP SACS JAUNES	SUEZ		17192	31837	1866	1,16
COLLECTE PàP CARTONS	SUEZ		1784	3303	264	0,16
COLLECTE PAV EMB	SUEZ	15400	12197	19994	1451	0,90
COLLECTE PAV PAPIERS-CARTONS	SUEZ	11640	9219	15113	1097	0,68
COLLECTE PAV VERRE	MINERIS	2871	19000	42000	800	0,50
	TOTAL	33751	59392	112247	5478	3,41
Ecart 2023-2022		9,5%	29,7%	27,2%	5,9%	5,9%

L'impact du porteur de 10 tonnes, de petit tonnage, utilisé par MINERIS est fort car bien que le nombre de levées n'augmente que de 10%, le nombre de kilomètres parcourus augmente lui de 30% du fait des aller-retours jusqu'à Gironcourt-sur-Vraine.

En 2023, 3,41 ETP ont été mobilisés sur la collecte des recyclables.

Les données de kilométrages parcourus et de litres de gasoil consommés indiquent en 2023, une consommation moyenne de 53 L / 100 km.

V- 4- Les quantités de recyclables collectées

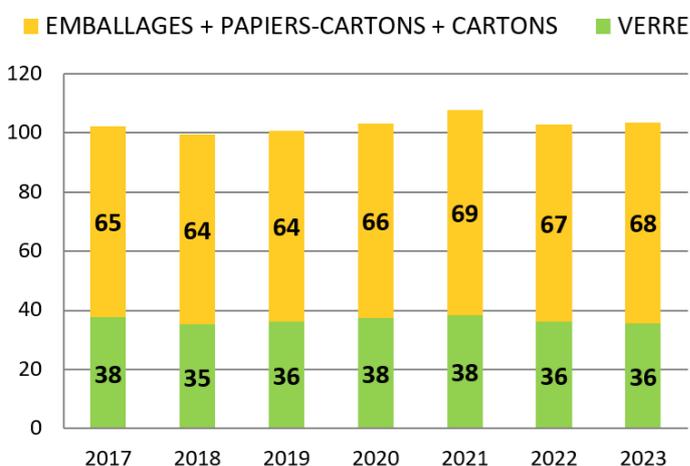
Tonnages	2023
COLLECTE PàP SACS JAUNES	544,29
COLLECTE PàP CARTONS	124,58
COLLECTE PAV EMB	1241,82
COLLECTE PAV VERRE	1592,16
COLLECTE PAV PAPIERS-CARTONS	1113,26
TOTAL	4616,11
Ratios en kg/hab/an	
EMB + PAPIERS-CARTONS + CARTONS	67,77
VERRE	35,68

En 2023, **4616,11 tonnes de recyclables** (y compris les refus de tri après passage sur les chaînes de tri) ont été collectées sur le territoire de la CC2T soit une moyenne totale de **103,45 kg par habitant et par an** (la moyenne nationale est de 92 kg/hab/an ; chiffre ADEME 2021). Le ratio se répartit de la manière suivante :

- 67,77 kg/hab/an pour les emballages + papiers-cartons (moyenne Grand Est de 57 ; chiffre SINOE 2021)
- 35,68 kg/hab/an pour le verre (moyenne Grand Est de 31 ; chiffre SINOE 2021)

Le graphique suivant présente l'évolution des ratios par habitant de 2017 à 2023.

EVOLUTION DES RATIOS de RECYCLABLES TRIÉS, en kg/hab/an



Ainsi les ratios sur les emballages sont bons, tandis que ceux sur le verre sont perfectibles. Ces tonnages sans évolution sur le verre sont peut-être la conséquence de la mise en place progressive de certaines consignes et d'une moindre utilisation du verre par les industriels au profit des bouteilles en plastiques et des canettes en métal.

Les évolutions des ratios sur les recyclables sont peu marquées en 2023.

Cette évolution des ratios confirme que la nette diminution enregistrée sur la production d'ordures ménagères n'a pas eu pour conséquence un retrait des éventuels emballages. L'explication de la réduction des quantités d'ordures ménagères se trouve dans le retrait des déchets alimentaires, gérés en compostage individuel et partagé en 2023.

La collecte en points d'apport volontaire nécessite en moyenne pour collecter 1 tonne :

- 16 km et 9,8L de gasoil pour les emballages,
- 14 km et 8,3L de gasoil pour les papiers-cartons.

La collecte en porte-à-porte nécessite quant à elle de parcourir en moyenne 58 km et utiliser 31,6L de gasoil pour collecter 1 tonne d'emballages.

En conséquence, les émissions de CO2 sont plus de 3 fois plus importantes pour une collecte au porte-à-porte que pour une collecte en apport volontaire.

Pour le verre, la collecte nécessite de parcourir 26 km et utilise 12 L par tonne collectée, soit le double qu'en 2022, du fait de l'utilisation d'un camion de petite capacité.

V- 5- Le traitement des recyclables

Après collecte, les recyclables sont :

Emballages plastiques, métaux et briques alimentaires

- Collecte en porte-à-porte :
 - 100% des tonnages sont en transport direct jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard,
- Collecte en PAV :
 - 21% des tonnages sont transportés jusqu'au site de transfert à Toul (SUEZ, route de Verdun) afin d'être massifiés pour un transport en camion semi-remorque à fond mouvant jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard
 - 79% des tonnages sont en transport direct jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard

Papiers-cartons

- 12% des tonnages sont transportés jusqu'au site de transfert à Toul (SUEZ, route de Verdun) afin d'être massifiés pour un transport en camion semi-remorque à fond mouvant jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard
- 88% des tonnages sont en transport direct jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard.

A Dieulouard, PAPREC recharge les papiers-cartons pour les livrer au centre de tri spécifique PAPPREC à Custines.

Cartons

- transport jusqu'au site de transfert à Toul (SUEZ, route de Verdun) afin d'être massifiés et mis en balle pour un transport jusqu'au site de recyclage.

Verre

- transport direct jusqu'au centre de recyclage SIBELCO à Saint-Menge (88) puis OI Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine (88).

V-5- 1- Le traitement des emballages



Nom	Centre de tri de Dieulouard (54)
Procédé	Tri mécanique
ICPE	Autorisation préfectorale (AP n°2012-527)
Capacité d'accueil annuelle	45 000 tonnes
Distance	23 km
Exploitant	PAPREC

Le centre de tri PAPREC dispose d'une surface de 7100 m² et emploie 21 personnes.



Dépotages au quai de transfert à Toul (SUEZ) ou dans le bâtiment de réception à Dieulouard (PAPREC)

V-5-1- a. Process du centre de tri de PAPREC Dieulouard

- 1 - L' alimentation des trémies
- 2 - L'ouvreuse de sacs
- 3 - Le trommel
- 4 - La cabine de tri des films plastiques
- 5 - Le tri optique des corps plats
- 6 - La cabine de sur-tri des corps plats
- 7 - Le tri optique des corps creux
- 8 - L'overband - séparation des métaux ferreux
- 9 - La cabine de sur-tri des corps creux
- 10 - Le courant de Foucault - séparation de l'aluminium
- 11 - Le conditionnement en balles
- 12 - Le stockage des matières triées en vrac

1 et 2 - L'alimentation des trémies

Un conducteur d'engins dépose les déchets dans les trémies qui régulent le flux de déchets alimentant la chaîne de tri. Ces trémies sont équipées d'une ouvreuse de sacs.



Vue de la chaîne de tri



Le tapis d'amenée des emballages

3 - Le trommel

Les déchets sont entraînés dans un cylindre incliné, appelé trommel.

A l'intérieur, des trous espacés permettent de cribler les déchets en fonction de leur taille.

Le flux est donc séparé en trois fractions :

- une première fraction concentre la plupart des emballages plastiques ainsi que les papiers inférieurs à 180 mm. Ce mélange va être ensuite dirigé vers un crible à étoile qui retire les fines supérieures à 30 mm.
- une deuxième fraction concentre les JRM* et les PCNC* d'une granulométrie supérieure à 160 mm et inférieure à 300 mm.
- une troisième fraction de taille supérieure à 300 mm sera composée des gros cartons, des grands films, des bidons de PEHD* grande capacité ainsi que des refus de tri volumineux. Cette fraction est sur-triée manuellement afin de maximiser la captation des grands produits recyclables.

4 - La cabine de tri des films plastiques

Dans cette cabine, les opérateurs extraient les grands films plastiques, mais aussi d'autres éléments volumineux (PEHD*, refus de tri et cartons).

5 - Le tri optique des corps plats

En sortie de trommel, les fractions, selon qu'elles soient inférieures ou supérieures à 180 mm, entrent dans des modules de tri optique différents. La fraction supérieure à 180 mm subit un tri optique avec des machines Mistral (elles soufflent les corps creux et les renvoient vers la ligne de tri des corps creux) puis des machines Boreas de façon à obtenir un flux propre de JRM*. La deuxième machine souffle les PCNC* vers un troisième tapis. La fraction inférieure à 180 mm comprend la majorité des corps creux, des refus de tri et des petits éléments fibreux papiers/cartons. Ce flux subit également un double tri optique grâce à deux machines Mistral (séparation corps creux/corps plats puis renvoi vers les lignes adaptées).

6 - Le sur-tri des corps plats

En cabine, les opérateurs effectuent un contrôle sur les JRM* et les PCNC*. Cette opération est manuelle. Ils ont à leur disposition des goulottes latérales et frontales. Le travail des opérateurs consiste à sur-trier les flux majoritaires de papiers/cartons et à capter les corps creux résiduels pour les renvoyer vers le module de tri correspondant. Ce module permet d'extraire les JRM*, les PCNC*, les GM*, et le refus de tri. Il permet un renvoi des corps creux résiduels non captés par les trieurs optiques.



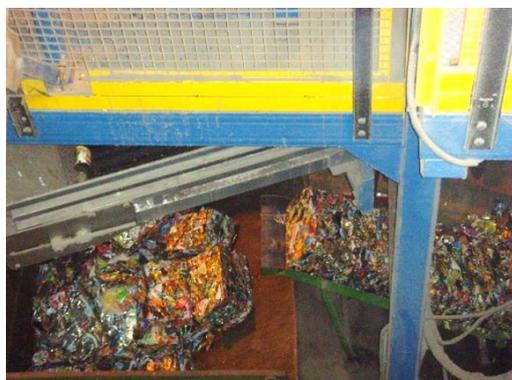
Chaîne de tri dans la cabine

7 - Le tri optique des corps creux

Avant l'arrivée sur les machines de tri optique Mistral, le flux subit une aspiration aéroulique afin de capter les petits films plastiques (non captés au pré-tri).

8 - L'overband

Les métaux ferreux sont captés par un aimant appelé overband.



Paquets d'acier sous l'aimant

9 - La cabine de sur-tri des corps creux

A l'issue des étapes de séparation mécanique, le PEHD* et le PET* clair est sur-trié en cabine. Un troisième tapis permet à un opérateur de capter les derniers produits recyclables présents dans les refus.

10 - Le courant de Foucault

A la sortie du tapis des refus de tri, un séparateur à courant de Foucault capte la fraction des métaux non-ferreux.

11 et 12 - Le stockage et le conditionnement

Le process de tri est désormais terminé. Les différents produits, triés par catégorie, sont stockés dans des box ou des silos.



Box de stockage des matériaux avant conditionnement (exemple du box de refus de tri)

Les différents produits sont ensuite dirigés par campagne pour conditionnement vers la presse à balles (75 tonnes de pression) ou la presse à paquets. Les métaux ferreux sont captés et orientés directement vers la presse à paquets.

Les matériaux sont ensuite achetés par des industriels pour être recyclés sous la forme d'une matière première secondaire.



Balles de matériaux en attente d'évacuation



Chargement d'un camion

La performance de tri du centre de tri est de 98% (différence entre le tonnage théorique issu des caractérisations de tri et le tonnage réel trié – expéditions et stocks).

Les matériaux séparés sont :

- PET clair : Polyéthylène téréphtalate (bouteilles d'eau minérale plate ou pétillante)
- PET foncé (Polyéthylène Téréphtalate foncé = plastique transparent coloré).
- PEHD (Polyéthylène Haute Densité = plastique opaque), (bouteilles de lait)
- PCC : Papiers Cartons Complexés (briques de lait, de jus de fruits, anciennement ELA)
- JRM : Journaux, Revues, Magazines (et plus généralement les papiers désencrables de même type)
- PCNC : Papiers Cartons Non Complexés (emballages cartonnés, anciennement EMR)
- GM : Gros de magasin
- Métaux ferreux
- Aluminium

A noter que les papiers-cartons mis avec les emballages sont toujours triés, mais que l'inverse n'est pas vrai comme expliqué dans le paragraphe suivant.

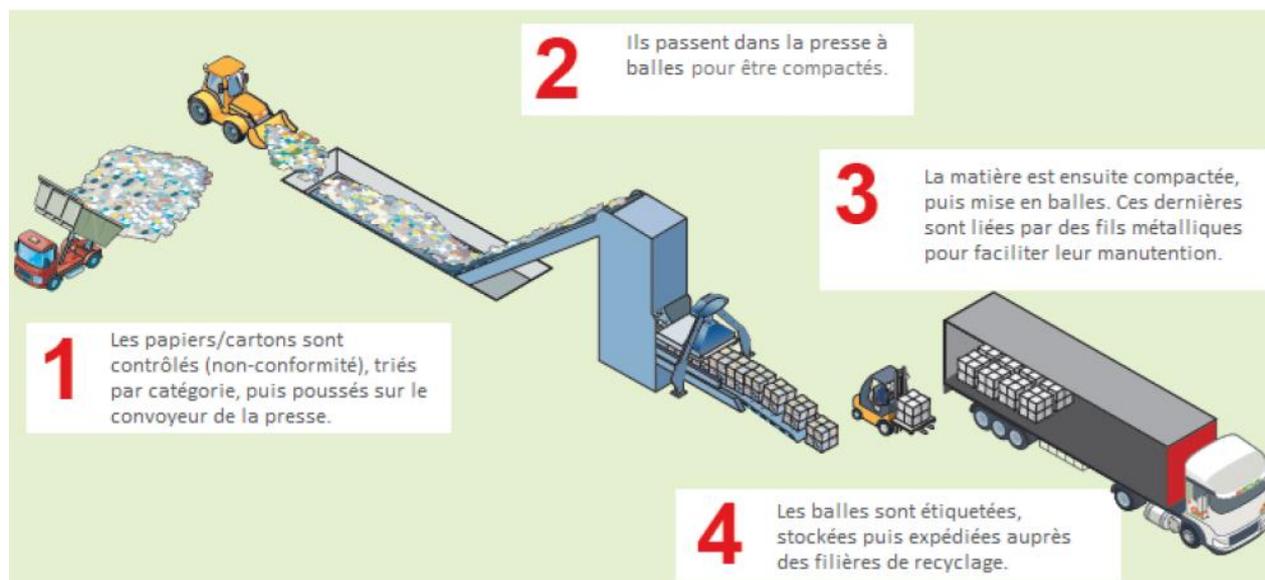
V-5- 2- Le traitement des papiers-cartons

Le centre de tri de PAPREC à Custines est plus rudimentaire que celui de Dieulouard et spécialisé dans la gestion des matières fibreuses en papier et carton.

A réception du chargement en camion à fond mouvant, intervient un tri manuel au sol réalisé au moyen d'une pelle à grappin, assistée de quatre opérateurs de tri qui séparent d'un côté les cartons et cartonnets et de l'autre les Journaux-Revues-Magazines.

Un affinage de chaque îlot permet au fur et à mesure de réaliser une séparation des fractions fibreuses en garantissant le respect des PTM des repreneurs.

Après ce tri plutôt manuel, les différentes sortes de matières passent dans une presse à balles.



Tous les objets qui ne sont pas du papier ou du carton-cartonnettes sont mis dans les refus, y compris les erreurs d'aiguillage des emballages.

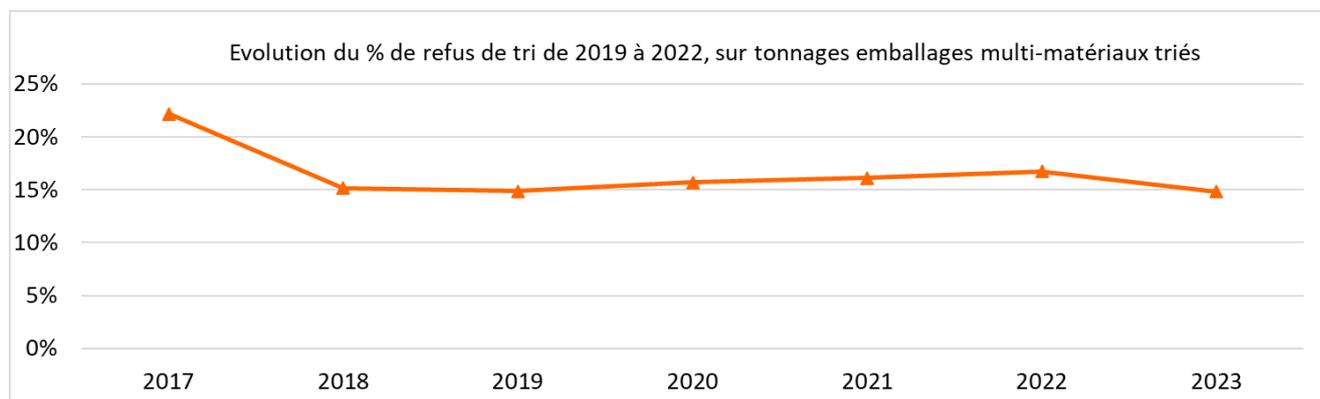
V-5- 3- Les refus de tri des recyclables

En 2023, 429,95 tonnes de refus de tri ont été évacuées après passage sur les chaînes de tri de Dieulouard et de Custines.

Ces tonnes représentent un taux de refus moyen de 14,83%, soit 9,64 kg par habitant par an.

A noter que ce taux est moyen est une composante du taux de refus dans les emballages de 17,15% et du taux de refus dans le papiers-cartons de 8,29%.

Le graphique suivant présente l'évolution du taux de refus :



En 2023, 12 caractérisations ont été réalisées sur les emballages et 12 sur les papiers-cartons. Les constats d'éléments non conformes aux consignes de tri et qui se retrouvent dans les refus se répartissent de la manière suivante :

	Occurrence du constat
objet déchèterie, dont jouets	17%
confusion plastique	14%
sacs noirs et sachets remplis	9%
imbriqué	8%
textile	7%
mouchoir, essuie-tout	7%
nourriture	5%
emballages non vidés	5%
bois	5%
verre	4%

Le tri comporte encore des objets qui sont mal orientés.

Les refus de tri sont valorisés en étant utilisés comme combustibles de substitution à la cimenterie de Héming (57), du groupe EQIOM.

<https://www.lemoniteur.fr/article/la-cimenterie-d-eqiom-declare-sa-flamme-ecolo.2007389>

V-5- 4- Le traitement du verre

Le verre est acheminé à l'usine de SIBELCO à Saint Menge (88), où le verre est transformé en calcin (verre pilé) puis transféré à l'usine de OI Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine. Dans l'usine, le verre est refondu pour passer sur les lignes de fabrication de nouvelles bouteilles.



Nom	Centre de traitement du verre Ménager et Industriel
Procédé	Tri mécanique du verre
ICPE	Autorisation préfectorale (AP n°762/2007 du 12 mars 1997)
Capacité d'accueil annuelle	610 000 tonnes
Distance	60 km
Exploitant	OI MANUFACTURING

V- 6- La reprise des matières triées

Pour chaque matériau obtenu en sortie du centre de tri, les collectivités choisissent librement une des options de reprise suivantes :

- « Reprise Filières » proposée par Citeo et les Filières de Matériaux. Les matériaux concernés sont :
 - Acier : ArcelorMittal France
 - Aluminium : FAR
 - Plastiques : Valorplast
 - Papier-Carton : Revipac
 - Verre : CSVMF
- « Reprise Fédérations » proposée par les Fédérations de professionnels (FNADE, FEDEREC et SNEFID) et mise en œuvre par leurs Adhérents Labellisés.
- « Reprise Individuelle » organisée directement par la Collectivité et mise en œuvre par le ou les Repreneur(s) Contractuel(s) qu'elle a choisi(s).
- « Reprise Titulaire », pour le standard flux développement rigide, flux développement souple et monoflux plastiques avec ou sans PET Clair. La Reprise titulaire est proposée par Citeo, qui fait appel à des acteurs de la gestion des déchets choisis après mise en concurrence.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de chaque option de reprise.

Reprise Filières	Reprise Fédérations	Reprise Individuelle	Reprise Titulaire uniquement pour flux développement, tri simplifié et solutions transitoires
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les Adhérents Labellisés des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mises en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par Citeo
Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo
Critères de qualité communs = Standards par matériau			
+ Prescriptions Techniques Particulières	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Prescription Technique Particulières
Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières et garanti à zéro par Citeo	Prix garanti à zéro pour chacun des matériaux sous réserve d'un engagement de la Collectivité de faire reprendre par un même Repreneur la totalité de ses tonnes triées du ou des matériau(x) concerné(s)	Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	Prix de reprise nul proposé par Citeo
Prix identique pour toutes les collectivités, basé sur une formule de calcul définie dans le contrat type de reprise	Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre (sauf offre nationale publique conforme au principe de solidarité)	Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	Offre identique pour toutes les collectivités (conforme au principe de solidarité)

Le tableau suivant présente les différentes destinations vers lesquelles sont acheminés les flux de déchets issus de la collecte sélective, le type de contrat pour la reprise et le produit final résultant de la valorisation du déchet.

	Recyclable concerné	Type de contrat	Repreneur	Produit issu du recyclage
Issus du tri à Dieulouard	ACIER	Fédération	PAPREC	ACIER
	ALUMINIUM + petits aluminium et souples	Fédération	SUEZ	Aluminium
	PCC/5.03/ELA (briques alimentaires)	Filière	REVIPAC - LUCART 88	Papiers sanitaires et industriels
	EMR 1.04/5.02/PCNC (cartonnettes et cartons)	Fédération	PAPREC	Carton
	PET clair/Q4 + MIX PE-PP (emballages plastiques)	Fédération	SUEZ	Granules de plastiques
	Films étirables	Fédération	SUEZ	Granules de plastiques
	JRM 1.11 (journaux, revues, magazines)	Fédération	PAPREC - NORSKE SKOG GOLBEY (88)	Papier journal
	GROS MAGASIN 1.02 (AUTRES PAPIERS)	Fédération	PAPREC	
Flux développement (plastiques des ECT)	Titulaire	CITEO		
Issus du tri à Custines	EMR 1.04/5.02/PCNC (cartonnettes et cartons)	Fédération	PAPREC	Carton
	JRM 1.11 (journaux, revues, magazines)	Fédération	PAPREC - NORSKE SKOG GOLBEY (88)	Papier journal
	GROS MAGASIN 1.02 (AUTRES PAPIERS)	Fédération	PAPREC	
Collectes spécifiques	Verre	Filière	OI MANUFACTURING GIRONCOURT-SUR-VRAINE (88)	Verre
	Cartons (collecte en porte-à-porte)	Contrat de reprise	SUEZ	Carton

VI- Les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures

Sont acceptés dans les bornes textiles (en sacs de 30 litres, propres et secs) :

- ✚ Vêtements hommes, femmes, enfants et accessoires de mode usagés ou non
- ✚ Linge de maison ou d'ameublement (draps, rideaux, couvertures, nappes...)
- ✚ Chaussures
- ✚ Maroquinerie
- ✚ Peluches

En 2023, sont présents sur le territoire de la CC2T :

- 43 points de collecte, dont 9 points sont associés à des associations,
- 53 conteneurs ou équivalent.

L'avantage de ce large déploiement est indéniable car l'éco-organisme Refashion finance les conteneurs, la collecte et le traitement des textiles collectés.

Sur le territoire de la CC2T, c'est l'entreprise « le relais » qui intervient pour le compte de Refashion.

En 2023, ce sont **313,27 tonnes, de textiles** qui ont été triés et donc, soit **7,02 kg** par habitant.

De 2022 à 2023, le tonnage a progressé de 55,09 tonnes.

Le gisement potentiel des textiles est évalué à 12% des ordures ménagères soit 732 tonnes. La marge de progression sur la captation est donc encore grande.

Les bornes Le Relais sont collectées chaque semaine et les textiles sont acheminés au centre de tri d'Allain (54170) qui emploie une trentaine de personnes en insertion.

Les textiles sont triés en fonction de leurs qualités : une partie est réemployée en friperie, une autre sert pour le chiffonnage industriel, une autre est envoyée dans les pays en développement, une dernière (jeans) est recyclée en isolant phonique et thermique.

VII- Les déchèteries

Les usagers de la CC2T disposent de 2 déchèteries.

Le règlement des 2 déchèteries a été harmonisé en 2017.

Fin 2023 a été mené un travail de consolidation des 3 règlements du services ordures ménagères (collecte, redevance spéciale et déchèterie) afin de n'avoir plus qu'un seul document.

Ce document consolidé est disponible sur le site internet de la CC2T : <https://www.terrestouloises.com/terres-touloises-au-quotidien/gestion-des-dechets/mes-demarches/>

En 2023, ont été enregistrés :

- 15 752 passages sur la déchèterie de Fontenoy-Gondreville (25%),
- 46 553 passages pour la déchèterie de Toul (75%),

soit un total de 62 305 passages.

Sur les 2 déchèteries, le nombre de foyers ayant utilisé l'accès en déchèterie en 2023 a été de 12 159, soit **un nombre moyen de 4,98 passages par foyer utilisateur.**

A noter que 425 foyers accèdent aux 2 déchèteries.

VII- 1- Les déchèteries communautaires de Toul et de Fontenoy-Gondreville

Les déchèteries communautaires sont accessibles aux particuliers de toutes les communes adhérentes à la Communauté de communes Terres Toulaises.

Les professionnels ne sont pas admis sur les déchèteries.

Un gabarit limitant la hauteur des véhicules à 2.20 m est placé aux entrées des déchèterie communautaires afin de garantir l'accès aux seuls particuliers.

Les « hauts de quais » (accueil, information, personnel présent sur la déchèterie) sont gérés en régie, depuis 2009 pour Toul et depuis 2018 pour Fontenoy-Gondreville.

Les gardiens ont pour mission d’accueillir les usagers, orienter les dépôts de ceux-ci, de maintenir la propreté permanente des sites, de gérer le remplissage et les demandes d’enlèvement des bennes, de ranger les déchets dangereux dans les racks dédiés.

Les « bas de quais », c’est-à-dire la mise à disposition du parc de bennes et les rotations des bennes sont gérés en prestation de service par l’entreprise CITRAVAL de janvier à juin puis par l’entreprise Gilles HENRY de juillet à décembre.

Les bennes sont transportées pour vidage jusqu’à chaque exutoire dédié.

Les bennes Eco-Maison et la benne Aliapur sont mises à disposition et transportées pour vidage par les prestataires désignés des 2 Eco-organismes.

L’adresse de la déchèterie de Toul est la suivante :

Déchèterie de la Communauté de communes Terres Toulaises
Route de Verdun – RD 904 – Chemin dit “Le Longeau”
54200 TOUL

L’adresse de la déchèterie de Fontenoy-Gondreville est la suivante :

Déchèterie de la Communauté de communes Terres Toulaises
Route Départementale 90, route de Gondreville – 54840 FONTENOY SUR MOSELLE

VII-1- 1- Horaires d’ouverture

Les horaires des 2 déchèteries de la CC2T sont harmonisés pour une cohérence entre les deux sites. La déchèterie de Fontenoy-Gondreville est ouverte sur moins de créneaux dans la semaine.

• Horaires d’ouverture de la déchèterie communautaire de Toul

Été (1^{er} avril – 31 octobre)

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :
 9h30-12h30 / 13h30-18h
 Le jeudi : 13h30-18h

Fermeture les jeudis matin, les dimanches et jours fériés

Hiver (1^{er} novembre – 31 mars)

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :
 9h30-12h30 / 13h30-16h30
 Le jeudi : 13h30-16h30

• Horaires d’ouverture de la déchèterie communautaire de Fontenoy-Gondreville

Été (1^{er} avril – 31 octobre)

Le lundi, jeudi et vendredi : 13h30 – 18h
 Le mardi : 9h30 – 12h30
 Le mercredi et samedi : 9h30 - 12h30 / 13h30 – 18h

Fermeture les mardis, les jeudis en hiver, les dimanches et jours fériés

Hiver (1^{er} novembre – 31 mars)

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
 13h30 – 16h30
 Le mardi : 9h30 – 12h30
 Le samedi : 9h30 - 12h30 / 13h30 – 16h30

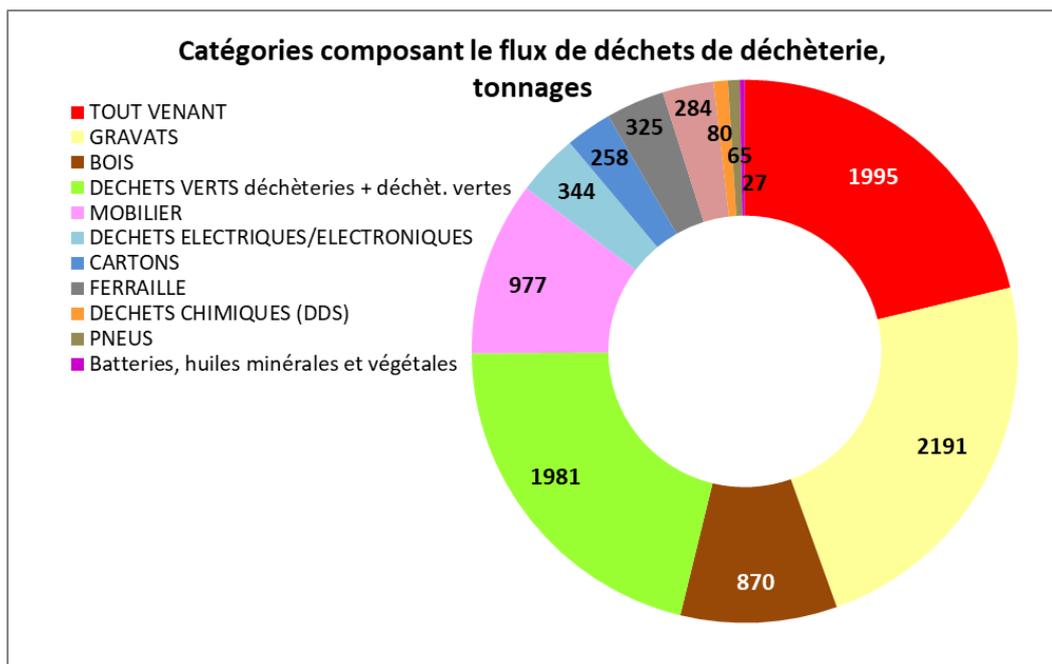
VII-1- 2- Les tonnages collectés

Le tableau suivant détaille les quantités collectées en 2023 pour chaque catégorie de déchets, leur importance et les ratios en kg de déchets par habitant et par an :

CATEGORIES DE DECHETS DE DECHETERIE	Rappel tonnages 2022	TONNAGES 2023	% du total	RATIO EN KG / HABITANT	Variation 2022-2023
Flux de déchets pris en charge financièrement par la CC2T					
TOUT VENANT	2093	1995	21,20%	44,71	-4,9%
GRAVATS	2348	2191	23,30%	49,09	-7,2%
BOIS	978	870	9,30%	19,51	-12,4%
DECHETS VERTS déchèteries + déchèteries vertes	1782	1981	21,10%	44,4	10,1%
<i>dont bennes de DECHETERIES</i>	415	477	5,10%		13,0%
<i>dont bennes de DECHETERIES VERTES</i>	1367	1504	16,00%		9,1%
CARTONS	270	258	2,70%	5,79	-4,5%
FERRAILLE	331	325	3,50%	7,28	-1,8%
PLATRE	230	284	3,00%	6,37	19,0%
DECHETS DANGEREUX (DDS)	49	38	0,40%	0,84	-30,2%
PNEUS (hors Aliapur)	3	0	-	-	-
Flux de déchets pris en charge financièrement par les filières de reprise (REP)					
ECO MAISON	960	977	10,40%	21,89	1,7%
DECHETS ELECTRIQUES/ELECTRONIQUES (D3E – OCAD3E / Ecosystem)	319	344	3,70%	7,72	7,4%
DECHETS DANGEREUX (EcoDDS)	34	43	0,50%	0,96	20,4%
Batteries au plomb, huile de vidange (CYCLEVIA)	24	27	0,30%	0,61	12,5%
PNEUS (Aliapur)	49	65	0,70%	1,46	24,9%
PILES	4	3	0,00%	0,07	-23,6%
Capsules NESPRESSO	2	2	0,00%	0,04	-17,6%
TOTAL	9 475	9 404	100%	210,75	

En 2023, **9 404 tonnes de déchets** ont été collectées sur les deux déchèteries de la CC2T soit une moyenne totale de **211 kg par habitant et par an**, y compris les tonnages des déchèteries vertes de Biqueley, Bois-de-Haye, Dommartin-lès-Toul et de Pierre la Treiche.

Sur ce tonnage total, **7 328 tonnes** sont des déchets valorisables qui sont recyclés ou utilisés comme source d'énergie, et **1 995 tonnes** sont des déchets non valorisables, enfouis (tout-venant des déchèteries), et **80 tonnes** sont des déchets toxiques (DDS) également non valorisables.



Les quantités de déchets gérées en déchèterie n’ont pas varié significativement entre 2022 et 2023.

Les proportions de chaque type de déchets restent équivalentes. En 2023 :

- légère baisse des flux tout-venant, gravats et bois,
- augmentation des déchets verts (très lié aux conditions climatiques),
- baisse du carton (probablement du fait de la possibilité de faire les dépôts dans les conteneurs bleus depuis le 01/01/2023),
- augmentation du plâtre (ajout d’une benne sur la déchèterie de Fontenoy-Gondreville au 01/01/2023),
- augmentation des D3E.

Les efforts sur le tri sont donc maintenus.

VII- 2- Le traitement des déchets de déchèterie

Les déchets de déchèterie sont acheminés vers des unités de traitement, de valorisation ou de recyclage.

A compter du 1^{er} juillet 2023 s'applique le nouveau marché de gestion du bas de quai des déchèteries : location et rotation des bennes, traitement des déchets par flux.

CATEGORIES DE DECHETS	du 01/01/2023 au 30/06/23	du 01/07/2023 au 31/12/23	du 01/01/2023 au 30/06/23	du 01/07/2023 au 31/12/23	du 01/01/2023 au 30/06/23	du 01/07/2023 au 31/12/23
Tout venant	LORVAL – Toul (54)		ISDND – Lesménils (54)		Enfouissement	
Gravats	-		AGIL – Toul (54)		Remblais	
Bois	CITRAVAL – Bois de Haye (54)	VEOLIA – Ludres (54)	HAGANIS – Metz (57)	Combustibles Solides de Récupération (CSR) - Dombasle/Meurthe (54)	Valorisation énergétique + matière	
			EGGER – Rambervillers (88)			
Déchets verts	-	Site de Lagny (54)	SUEZ ORGANIQUE – (88/54/55/10)	Meuse Compost - Gironville-sous-les - Côtes (55)	Amendement organique, compost	
Cartons	LORVAL – Toul (54)		NORSKE SKOG – Golbey (88)		Pâte - recyclage	
Plâtre	AGIL – Toul (54)	TTM Environnement - Custines (54)	RITLENG REVALORISATIONS – Rohr (67)		Valorisation matière	
Ferrailles	DERICHEBOURG - Toul		NC		Aciérie	
Pneus	-		GILLES HENRY- Chaudeney sur Moselle (54)		Traitement + valorisation matière	
Mobilier	SUEZ (contrat Eco-maison) – Toul (54)		Bois : EGGER -Rambervillers (88)		Valo énergétique et recyclage matière	
			Literie : Secondly - Santes 59			
			Rembourrés : VEOLIA- Ludres 54			
			Plastique : DERICHEBOURG - Pagny sur Meuse 55			
Huiles végétales	-	-	CHIMIREC – Domjevin (54)		Valorisation énergétique	
Huiles minérales	-	-	CHIMIREC – Domjevin (54)		Régénération	
DEEE	-	-	PAPREC - Pompey (54)		Dépollution – Démantèlement - Recyclage	
Néons, ampoules	-	-	PAPREC - Pompey (54)		Démantèlement	
Batteries	-	-	CHIMIREC – Domjevin (54)		Démantèlement - Recyclage	
Piles	-	-	COREPILE – Paris (75)		Valorisation matière	
Déchets chimiques	-	-	Hors EcoDDS = CHIMIREC – Domjevin (54) EcoDDS = CEDILOR – Montois la Montagne		Incinération avec valorisation énergétique	

VII- 3- Les déchèteries extra-communautaires

La CC2T a contractualisé avec deux déchèteries limitrophes pour permettre un accès plus aisé à certaines communes éloignées des déchèteries communautaires :

- Les communes de Gye et de Biqueley ont accès à la déchèterie d'Allain (EPCI de Colombey les Belles-Sud Toulais),
- Les communes d'Ansauville, de Domèvre-en-Haye, de Grosrouvres, de Manonville, de Minorville, de Noviant-aux-Prés et de Tremblecourt au nord du territoire, accèdent à la déchèterie de Bernécourt (copropriété CC2T/CC Chardon Lorrain).

Le service ne dispose pas de données de fréquentation et de tonnage pour ces communes accédant aux déchèteries extra-communautaires.

Horaires d'ouverture

- **Horaires d'ouverture de la déchèterie d'Allain (uniquement pour Gye et Bicqueley)**

Eté (15 avril - 31 octobre)

Le lundi : 8h - 12h
 Le mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h
 Le jeudi : 13h30 - 18h
 Le vendredi : 13h30 - 18h
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 18h

Fermeture les mardis, les dimanches et jours fériés

Hiver (1er novembre - 14 avril)

Le lundi : 8h - 12h
 Le mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 17h
 Le jeudi : 13h30 - 17h
 Le vendredi : 13h30 - 17h
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

- **Horaires d'ouverture de la déchèterie de Bernécourt (uniquement pour Ansaucourt, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt)**

Eté (1er avril - 31 septembre)

Le mercredi : 13h30 – 17h30
 Le vendredi : 13h30 – 17h30
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 – 17h30

Fermeture les mardis, les jeudis, les dimanches et jours fériés

Hiver (1er octobre – 31 mars)

Le mercredi : 13h30 - 16h30
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

VII- 4- La déchèterie pour les professionnels

La CC2T dispose sur son territoire d'une offre privée pour les déchets des professionnels : la déchèterie professionnelle de Lorval TOUL. Les déchets déposés par les professionnels sont triés et facturés selon la nature du déchet et les quantités apportées. Tous les professionnels sont orientés vers cette solution.

VIII- La collecte des encombrants sur appel

Depuis 2014, il existe un service de collecte d'encombrants sur appel destiné aux personnes âgées, à mobilité réduite, n'ayant pas de véhicule ou ne disposant pas de véhicule adapté.

Une collecte est déclenchée sous réserve d'un nombre minimum de demandes, sur RDV au domicile. Depuis la pandémie, les encombrants doivent être sortis du domicile.

Les déchets autorisés sont :

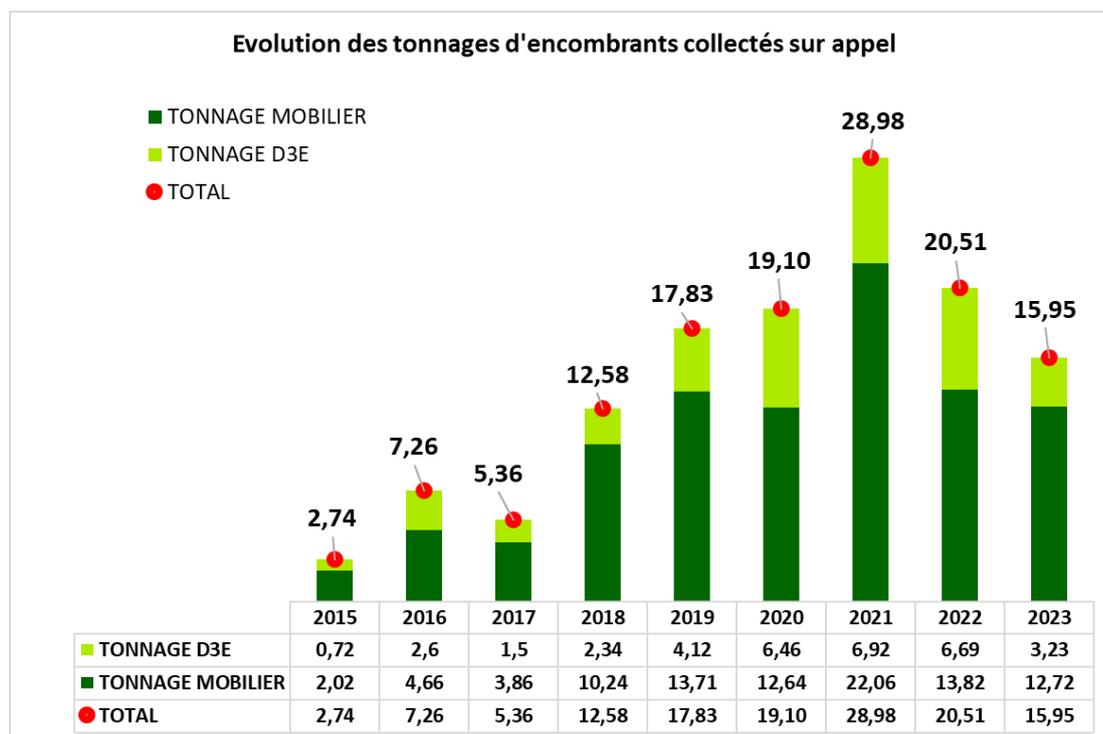
- Le mobilier en bois, plastique et métal (tables, chaises, étagères, meubles de jardin, fauteuil...),
- Déchets électriques et électroniques ou D3E (appareils électro-ménagers, réfrigérateur, four, aspirateur, écran, imprimante...),
- Matériel médical (lit, fauteuil...).

En 2023, **10 collectes** ont eu lieu et ont concerné **112 adresses** contre 143 adresses en 2022.

Entre 2022 et 2023, est observé un recul du nombre des demandes, qui confirme la tendance entre 2021 et 2022.

En 2023, le recul des tonnages de D3E collectés est important. Peut-être les ménages savent ils mieux que désormais les magasins ont l'obligation de reprendre l'ancien appareil électroménager au moment de l'achat en point de vente.

Ce service est de plus en plus connu et les services de la CC2T, des communes, des bailleurs travaillent au quotidien pour le faire connaître.



En 2023, ce sont 12,72 tonnes de mobiliers et 3,23 tonnes de D3E qui ont été collectées et valorisées.

Ces tonnages sont inclus dans les tonnages des déchèteries.

IX- Les déchets verts

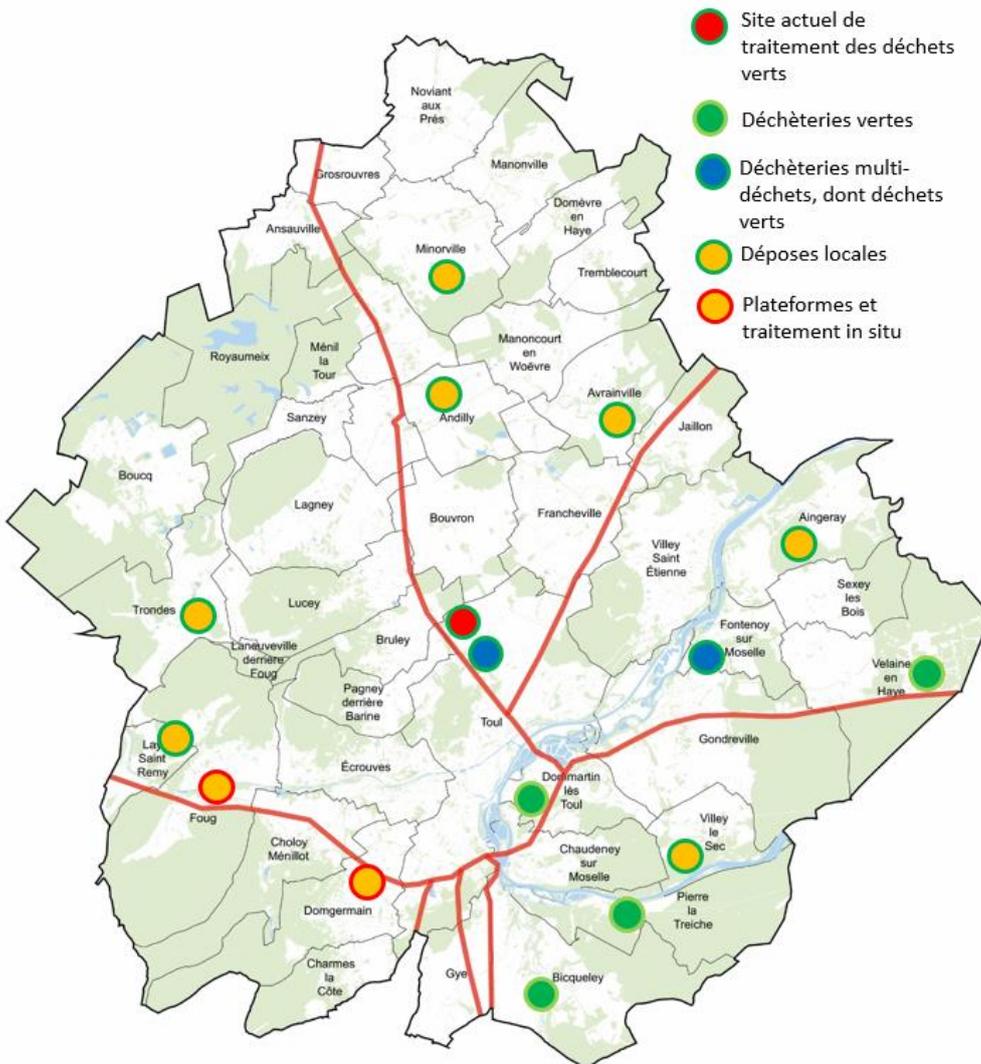
La CC2T a développé des lieux de collecte des déchets verts pour proposer un service de proximité à ses habitants.

Quatre types de sites existent pour la gestion des déchets verts :

- Les déchèteries communautaires de Toul et Fontenoy-Gondreville, et les déchèteries vertes : Dommartin-lès-Toul, Bicqueley (depuis 2019), Bois de Haye (depuis 2019) et Pierre-la-Treiche (depuis 2020). Les sites sont équipés de rampes d'accès et de bennes.
- Les sites d'accueil et de traitement des déchets verts de Domgermain et de Foug, sur lesquelles les déchets verts sont compostés sur place en prestation de service,
- Les déposes locales, gérées soit directement par un agriculteur sur sa ferme, soit par reprise au grappin et traitement par comptage par un prestataire. Les sites se situent sur les communes de Andilly, Avrainville, Aingeray, Lay St Rémy, Minorville, Trondes et Villey le Sec.

Du 1^{er} janvier au 31 juin, les déchets verts sont collectés et transportés jusqu'à la plateforme de compostage de Suez Organique à Lorval à Toul, puis à partir du 1^{er} juillet les déchets verts sont confiés à Meuse Compost à Gironville-sous-les-côtes. Les déchets verts passent au préalable par un site intermédiaire situé à Lagny et mis à disposition par l'entreprise.

SITES DECHETS VERTS



IX- 1- Les déchèteries vertes

IX-1- 1- La déchèterie verte de Dommartin-lès-Toul

La déchèterie verte de Dommartin-lès-Toul, ouverte en avril 2010, est un outil efficace. Ce site se compose d'un quai de déchargement pouvant comporter deux bennes de dépose de 30 m³ chacune.



L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T.
Un gabarit de 2 m 20 permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.

En 2023, l'activité de ce site est importante. Ce site est le binôme de la déchèterie de Toul pour les apports de déchets verts en permanence et en accès libre.

La gestion de cette déchèterie s'effectue en partenariat avec la commune : la commune procède à l'entretien quotidien du lundi au vendredi et un gardien de la déchèterie de Toul contrôle le remplissage des bennes à midi, y compris le samedi.

Malgré cette surveillance en 2023, il est arrivé plusieurs fois que les bennes aient été mal / trop remplies durant le WE et que des moyens aient été nécessaire en renfort pour rendre les bennes collectables.

IX-1- 2- La déchèterie verte de Bois-de-Haye (zone Velaine-en-Haye)

La déchèterie verte de Bois de Haye a été mise en service en 15 mai 2019. Elle se compose d'un quai de déchargement avec deux bennes de dépose de 30 m³ chacune. L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.



Ce site est le binôme de la déchèterie de Fontenoy-Gondreville pour les apports de déchets verts en permanence et en accès libre.

IX-1- 3- La déchèterie verte de Bicqueley

La déchèterie verte de Bicqueley a été mise en service le 1^{er} juillet 2019. Elle se compose d'un quai de déchargement avec deux bennes de dépose de 30 m³ chacune. L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.

IX-1- 4- La déchèterie verte de Pierre la Treiche

La déchèterie verte de Pierre la Treiche a été mise en service en mai 2020.

Elle se compose d'un quai de déchargement avec deux bennes de dépose de 30 m³ chacune. L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.



IX- 2- Sites d'accueil et de traitement

IX-2- 1- Plateforme de compostage de Domgermain

La plateforme de déchets verts de Domgermain est une plateforme ouverte depuis 2009, qui capte principalement les déchets verts de cette commune mais également des communes voisines (Choloy-Ménillot, Toul, Ecrouves, Charmes-la-Côte). Le terrain est la propriété de la commune de Domgermain depuis 2010.

Cette plateforme sommaire est un terrain plat, clôturé depuis 2015 avec un gabarit d'accès ouvert toute l'année, 24h/24, et sur laquelle les gens viennent déposer les déchets verts en mélange. La pose du gabarit freine les apports de déchets verts de professionnels qui ne sont pas admis sur le site. Un panneau d'information a été installé.

Des analyses de compost sont réalisées pour garantir la conformité à la norme NFU 44-095 (mai 2002), compost urbain, propre à l'utilisation par les particuliers.



Les déchets verts sont broyés grossièrement une fois par an et mis en andain pour une lente fermentation d'un an. Depuis 2016, le process est amélioré avec un retournement intermédiaire réalisé pour brasser le tas et sécher la matière avant criblage. Ce travail de compostage sur place est assuré par le prestataire SUEZ Organique.

Au bout de 6 mois à un an, le broyat décomposé est criblé (= tamisé) pour obtenir le compost mûre, débarrassé des résidus non dégradés qui sont mis sur le tas de déchets verts bruts, en attente de broyage. Le compost est alors laissé en « libre-service » aux habitants.



Plateforme de Domgermain



Broyage des déchets verts



Criblage du compost



Compost prêt à l'emploi

La gestion de cette plateforme s'effectue en régie. La CC2T travaille en partenariat avec la commune de Domgermain chargée de la propreté du site et des apports (retrait des sacs, ou objets indésirables). Une convention lie les deux collectivités et la CC2T rémunère depuis 2010, le travail effectué par l'agent communal de Domgermain. Depuis 2015, la relève régulière du tas de déchets verts bruts est assurée par un agriculteur.

Sur l'année civile 2023, 1 920 m³ de broyat ont été produits en deux sessions de broyage, **soit 422 tonnes** de déchets verts gérés en 2023.

1 470 m³ de compost mûre ont été produits (deux sessions de criblage).

Le compost mûre est laissé à la disposition des usagers sur le site de Domgermain et des distributions en communes sont également proposées.

IX-2- 2- Plateforme de compostage de Foug

La gestion de cette plateforme est basée sur les mêmes termes que celle de Domgermain, la commune ayant à charge la relève régulière du tas de dépose. La commune est propriétaire du terrain, la CCT2 s'occupant du traitement des déchets verts (broyage – criblage).

Sur l'année civile 2023, suite à un hiver pluvieux rendant l'accès au site humides, des dépôts anarchiques ont été réalisés par les usagers.

Afin d'endiguer le problème, le site de Foug a été fermé en juin 2023.

Les andains en cours de compostage ont été criblés. Les 500 m³ de compost produit ont été évacués en partie par distributions aux usagers et en partie en stockage d'attente sur le site du polygone à Ecrouves.

Les déchets verts épars présents sur le site ont été ramassés et envoyés en compostage chez Meuse Compost.

Le service a travaillé sur le 2^{ème} semestre 2023 sur un projet de réaménagement du site.

IX- 3- Aires locales d'accueil de déchets verts

Sept aires locales d'accueil des déchets verts existent : depuis 2006, Lay St Rémy, Trondes et Villey le Sec (depuis 2014), rejointes par les aires de Minorville, d'Andilly, d'Aingeray et d'Avrainville.

Ces aires permettent aux habitants de déposer leurs tontes de pelouse, branchages, feuilles et petits déchets de jardin, sans aller à la déchèterie, parfois éloignée.

Certaines aires étaient initialement gérées par des agriculteurs locaux qui avaient passé une convention avec l'ex-CCT, reconduites avec la CC2T. La rémunération se base sur les tarifs de la Chambre d'Agriculture réactualisés chaque année. Les déchets verts sont évacués puis mélangés avec des effluents animaux ou épandus sur leurs terrains. Cependant, la présence de branchages de plus en plus nombreux n'a pas permis de poursuivre cette gestion locale sur les aires de Aingeray, Villey-le-sec et de Trondes. Une prestation d'évacuation vers une plateforme de compostage ou de broyage sur place est effectuée.

Les sites sont les suivants :

- **Aingeray** : collecte et compostage sur le site du prestataire
- **Andilly** : gestion par un agriculteur
- **Avrainville** : gestion par un agriculteur
- **Lay St Rémy** : gestion par un agriculteur mais déchets verts rapportés sur Foug, donc intégrés dans le décompte de Foug
- **Minorville** : gestion par un agriculteur
- **Trondes** : collecte et compostage sur le site du prestataire
- **Villey le Sec** : collecte et compostage sur le site du prestataire

Zone de dépose Lay St Rémy



En complément sur 2023, a été réalisé un chantier de broyage des plus gros branchages sur le site de Minorville.

IX- 4- Synthèse des tonnages de déchets verts gérés

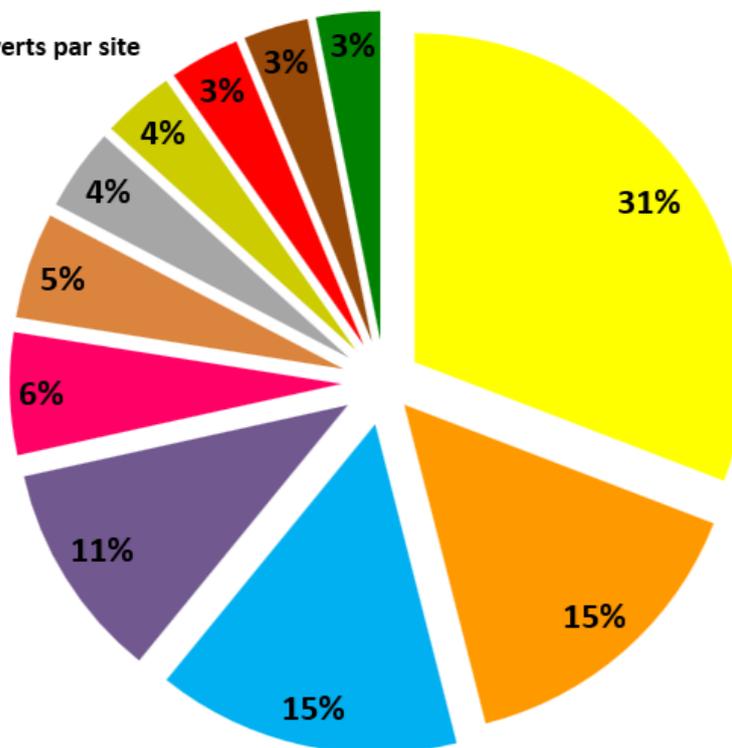
Les tonnages de déchets verts traité en 2023 sur l'ensemble des aires, plateformes, déchèteries vertes et déchèteries s'élève à **2858 tonnes contre 2761 tonnes en 2022**. Ces tonnages assez proches traduisent bien que les 2 années 2022 et 2023 ont été climatiquement assez proches.

DECHETS VERTS	Rappel tonnages 2022	TONNAGES 2023	% du total des déchets verts
DECHETERIE DE TOUL	255,48	305,16	10,7%
DECHETERIE DE FONTENOY-GONDREVILLE	159,22	171,72	6,0%
DECHETERIE VERTE DE DOMMARTIN	775,25	882,40	30,9%
DECHETERIE VERTE DE BOIS DE HAYE	383,38	433,73	15,2%
DECHETERIE VERTE DE BICQUELEY	119,48	97,83	3,4%
DECHETERIE VERTE DE PIERRE LA TREICHE	88,84	90,36	3,2%
PLATFORME DE COMPOSTAGE DE DOMGERMAIN	385,99	422,40	14,8%
PLATFORME DE COMPOSTAGE DE FOUG	287,67	13,92	0,5%
AIRE D'AINGERAY	63,94	115,60	4,0%
AIRE D'ANDILLY	4,10	4,10	0,1%
AIRE D'AVRAINVILLE	10,66	21,32	0,7%

AIRE DE MINORVILLE	26,65	21,32	0,7%
AIRE DE TRONDES	60,04	88,96	3,1%
AIRE DE VILLEY LE SEC	54,46	100,68	3,5%
SITES PONCTUELS	85,94	88,32	3,1%
TOTAL	2761,10	2857,82	100,00%

Répartition des tonnages de déchets verts par site

- DECHETERIE VERTE DOMMARTIN
- DECHETERIE VERTE BOIS DE HAYE
- PF DOMGERMAIN
- DECHETERIE DE TOUL
- DECHETERIE DE FONTENOY-GONDREVILLE
- TOTAL PONCTUEL ET TRES PETITS SITES
- AIRE AINGERAY
- AIRE VILLEY LE SEC
- DECHETERIE VERTE BICQUELEY
- DECHETERIE VERTE PIERRE LA TREICHE
- AIRE TRONDES



X- La gestion des biodéchets

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite AGEC précise qu'au plus tard le 31 décembre 2023, **le tri à la source des biodéchets est une obligation pour tous** et doit être réalisé, soit par :

- ✚ valorisation sur place ou
- ✚ collecte séparée.

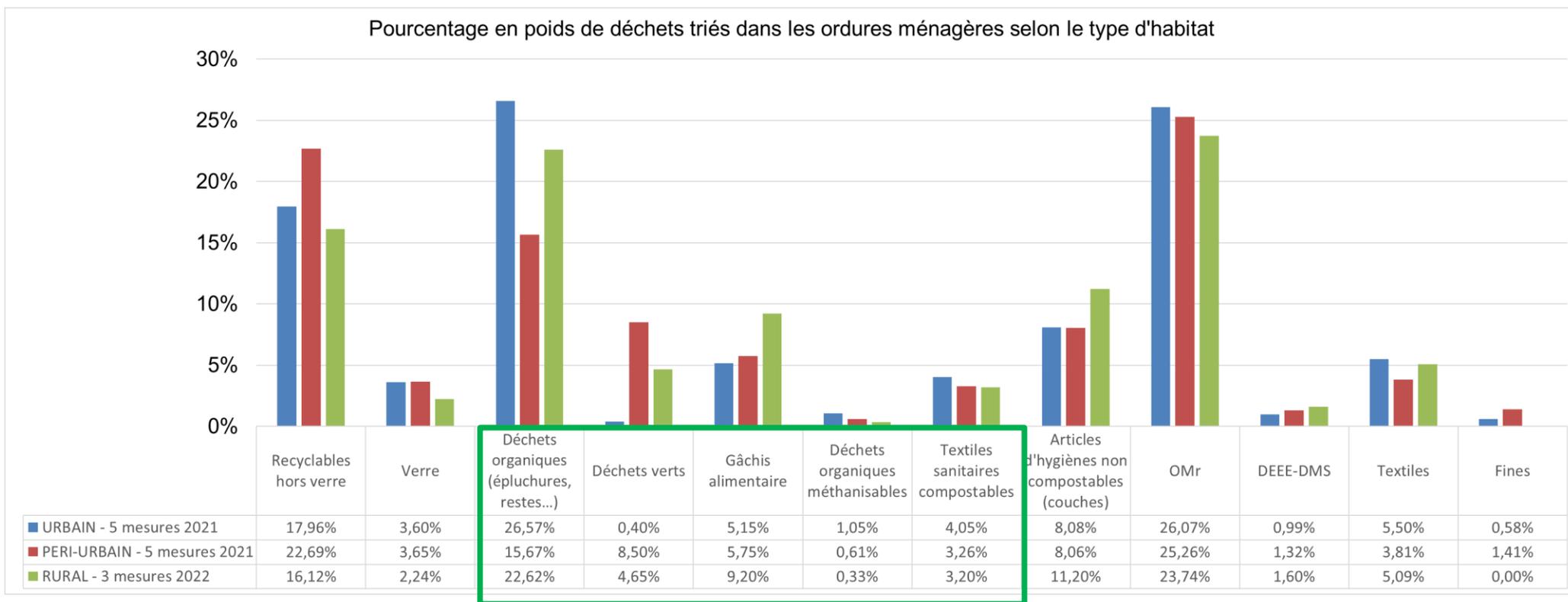
Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation, soit par compostage, soit par méthanisation afin permettre le retour au sol et la production d'énergies renouvelables telles que le biogaz.

En outre la même loi indique : « afin de favoriser leur compostage, les biodéchets au sens du présent code, notamment ceux issus de jardin ou de parc, ne peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre ni au moyen d'équipements ou matériels extérieurs.

La CC2T fait la promotion depuis de nombreuses années du compostage individuel ainsi que du compostage partagé.

En 2021, une étude d'aide à la décision pour la gestion des biodéchets a été menée.

Des campagnes de caractérisation ont été réalisées en 2021 et 2022 afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles.



La somme des déchets pouvant être inclus dans les biodéchets (encadrés en vert) représentent de 34% des ordures ménagères dans le péri-urbain à 40% des ordures ménagères dans le rural. Les biodéchets dans l'urbain représente quant à eux 37% des ordures ménagères.

Ces déchets peuvent être triés et compostés sur place : le compostage individuel est idéal car il ne nécessite aucune collecte ni traitement ; il évite aussi des coûts de gestion à la collectivité qui participe à hauteur de 70% de l'achat des composteurs.

Cette étude conclut à l'intensification du déploiement des composteurs partagés, ainsi qu'à la mise en place de la collecte des biodéchets pour l'habitat vertical et dense. La solution de collecte est une solution en point d'apport volontaire dans des bacs logés dans des abri-bacs, avec une collecte hebdomadaire. L'année 2023 a été l'année de préparation pour un déploiement au 1^{er} janvier 2024.

Les déchets verts peuvent aussi être portés en déchèterie ou sur des plateformes locales.

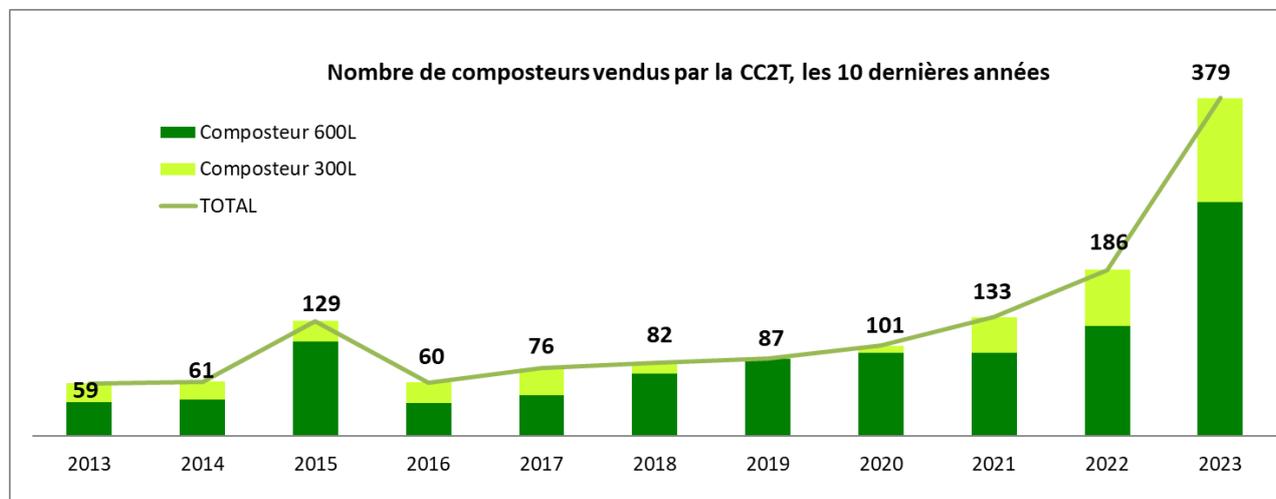
X- 1- Les composteurs individuels

Des composteurs individuels 300 et 600 litres en bois massif non traité, des bioseaux et des aérateurs de compost sont proposés à la vente par la CC2T. Ils viennent compléter le réseau déjà existant des composteurs CC2T précédemment vendus, des composteurs achetés par d'autres biais que la CC2T, et du compostage en tas.

Les composteurs individuels et les bioseaux ne font plus l'objet de subventionnement par des organismes extérieurs. La CC2T maintient toutefois sa participation à hauteur de 70% du prix réel des unités.

Les composteurs actuels sont fabriqués en bois par STV ECO – Machet Production, entreprise d'insertion basée à Val-et-Châtillon qui utilise du bois des forêts locales, non traité.

En 2023, 117 composteurs de 300L et 262 composteurs de 600L ont été vendus, de même que 257 bioseaux et 63 brasscompost. A l'approche de l'échéance du 1^{er} janvier 2024 pour le tri à la source des biodéchets alimentaires, les ventes d'équipement se sont multipliées.



Prix de vente des matériels :

- Composteur 300L : 30€
- Composteur 400L : 40€
- Bioseau : 2€
- Aérateur : 12€

X- 2- Les composteurs partagés

Si le compostage est un geste bien développé dans les communes rurales et les lotissements disposant de jardinets, il est remarqué que certains foyers n'osent pas le pratiquer par manque de place, de connaissances, par crainte aussi de nuisances plus ou moins avérées.

La solution des sites de compostage partagé permet de pallier ces difficultés et de proposer une solution à tout usager, qu'il habite en zone rurale ou urbaine.

La collectivité démarche les communes et les bailleurs pour l'installation et la gestion gratuites de composteurs partagés. Les équipements bénéficient de 50% d'aides de l'ADEME via le programme GEBIODEC.

Les composteurs partagés se composent de 3 modules :

COMMENT ÇA S'ORGANISE ?

Un site de compostage collectif se met en place en extérieur. Il est composé de trois modules : transformation, stockage et maturation.



1 Transformation
Déchets organiques,
à chaque dépôt ajouter la
même quantité de broyat



2 Stockage
Stockage du broyat
fourni par la CC2T



3 Maturation
Compost en maturation,
issu du premier composteur



Le module 1 accueille les fermentescibles, essentiellement des déchets de cuisine. Le module 2 est rempli de broyat ; les usagers recouvrent chacun de leurs apports avec du broyat pour équilibrer les déchets azotés frais et humides avec les déchets ligneux secs et permettre le processus du compostage. Le module 3 de maturation réceptionne le compost

La mise en service des composteurs partagés s'effectue lors d'une animation sur place. Les foyers concernés sont invités par une affichette d'information glissée dans leur boîte aux lettres ; l'animation explique le processus du compostage, le rôle de chaque module, et les consignes à respecter. Un bioseau et un guide de compostage sont remis à chaque foyer présent.

Lors de cette animation, il est proposé à un habitant de devenir le référent du site de compostage. Son rôle est de contrôler régulièrement la qualité des apports (retrait des indésirables), de remettre du broyat si nécessaire, de contacter le service déchets s'il y a besoin d'une intervention (transvasement du module 1 au 3, vidage du module 3, recharge de broyat dans le module 2) ou de réparations. Certains sites n'ayant pas de référent, le contact reste la mairie.

Depuis 2021, un binôme d'agent CC2T planifie et réalise des rondes pour la manutention des matières. Avec l'objectif de la loi AGEC, la CC2T intensifie l'installation de sites de compostage partagé pour permettre aux habitants de trouver une solution de tri à la source proche de chez eux, et ainsi réduire la quantité de déchets fermentescibles jetés dans la poubelle ordures ménagères.

Sites de compostage partagé implantés au 31/12/2023

- 43 sites de compostage partagé ;
- 10 sites de compostage spécifique (cimetière) ;
- 3 sites de compostage au sein de petits locatifs.

Dans la liste en suivant, les nouveaux sites installés en 2023 sont surlignés de vert.

COMMUNE	ADRESSE
AVRAINVILLE	Ateliers Municipaux - Rue Haudrée
BICQUELEY	Chemin le long de la Bouvade (à droite, derrière église)
BOIS DE HAYE	A gauche de la Déchèterie verte
	Intersection rue du Relais / Route de Nancy
	Rue du Breuil
	Rue Herbue Chalin
	Voie communale Le Hameau de Grandchamp
	Sexey - parking cimetière
BOUVRON	Rue de Savonnières - après le point tri
CHARMES LA COTE	Rue du Han
DOMEVRE EN HAYE	PARKING - au dessus du point tri, chemin d'accès à l'atelier municipal
	Camping naturiste
DOMGERMAIN	Résidence Ages et Vie - 1 Ter Rue de la Gare
	Périscolaire - 25 Rue de la Gare
DOMMARTIN LES TOUL	Rue Albert Lebrun
	Parc de la Mairie
	Rues Pasteur - Cugnot Lorrain
	Allée des Roses - Verger pédagogique
	Lotissement le Luxembourg - rue de Lattre de Tassigny
ECROUVES	CC2T
	Cimetière Grandménil
	Place René Nouveau
	Quartier la Madeleine (à côté de la salle)
	Rue Gabriel Leroy
	Cité Lamarche (à côté du point tri)
	Rue René Thénot (arrêt de bus Rostand)
	Domaine des Hautes terres (à côté du point tri)
SDIS - pompiers	
FONTENOY SUR MOSELLE	ÉGLISE - entrer par le portail du cimetière, le site est derrière l'église)
FOUG	Au Chaoué (rte de Laneuveville derr; Foug)
	Rue du Dr Schneider
	Rue du Luton - Gendarmerie / Ecole des Lutons
	Parking du bourg - rue du Général de Gaulle
FRANCHEVILLE	Rue Jeanne Martin (point tri)
GONDREVILLE	Parking du bourg - croisement route de Nancy et rue de Villey-le-Sec
	Parking du cimetière, route de Nancy (RD400)
	Place de la Grève
	Rue des Vergers
	Rue Traversière du Four
PAGNEY DERRIERE BARINE	Pagny Derrière Barine
ROYAUMEIX	Ehpad Centre Brancion au 11 Bis rue Carnot
TOUL	Port de France
	Jardins de l'Hôtel de Ville
	Crèche la Louvière
	Crèche Roger Rolin
	Bâtiment Faïencerie - Avenue Clémenceau
	100 bis rue Albert Denis - Toul
	Copropriété Méhul - Gaveaux - Rue du Pont Bernon
	Bâtiment Peguy Goncourt - rue Charles Fringant
	Bâtiment Fournier - Rue Louise Michel
	Centre socio-culturel Michel Dinet (face au Lidl)
	28 rue Joly
	Résidence Intergénérationnelle (Habitat et Humanisme), dans l'enceinte de la résidence - Rue Paul Keller
	Foyer Cordier - Rue du Champ de Foire
	GEM - 428 rue de Briffoux
Foyer AEIM - avenue Kennedy	
Ecole de la 2ème chance - Espace Kléber - Patio	
Toul Habitat - siège social (sur le parking)	
VILLEY LE SEC	Camping

XI- Récapitulatif des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

XI- 1- Définition des DMA

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés		
	Déchets produits par les ménages, les administrations et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
<ul style="list-style-type: none"> • Déchets des espaces verts publics • Déchets de voirie, marchés • Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 	Déchets occasionnels	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	
	Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés en mélange (poubelles grises, ordinaires, collecte « traditionnelle »)
		Déchets collectés en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, papiers, verre...)	

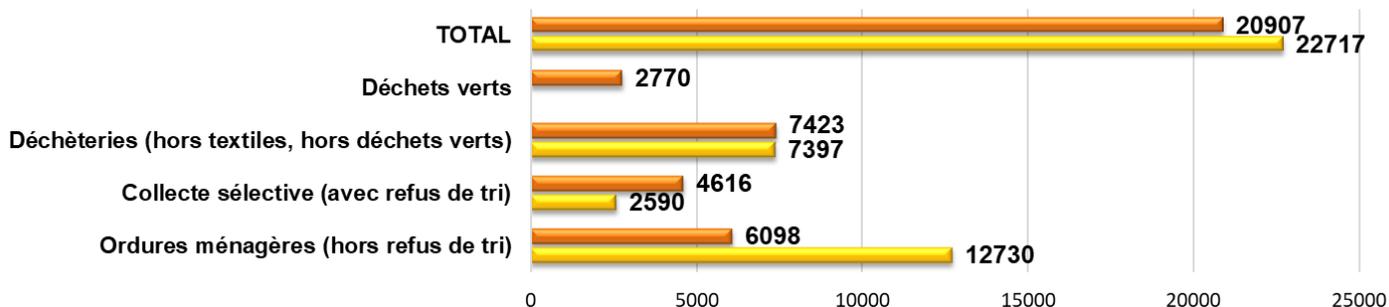
XI- 2- Evolutions des tonnages

De nombreux objectifs de réduction des déchets établis par les programmes successifs ont pour point de référence les tonnages de 2010.

Le graphique suivant indique la chronologie d'atteinte des objectifs de réduction des déchets.



Evolution des tonnages de déchets entre 2010 et 2023



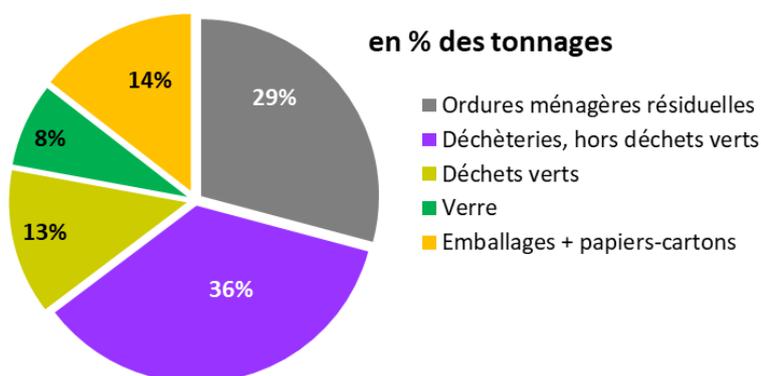
	Ordures ménagères (hors refus de tri)	Collecte sélective (avec refus de tri)	Déchèteries (hors textiles, hors déchets verts)	Déchets verts	TOTAL
2023	6098	4616	7423	2770	20907
2010	12730	2590	7397	-	22717

■ 2023 ■ 2010

NB : L'ADEME considère le « textile » comme faisant partie du réemploi ; il ne figure donc pas dans la catégorie des DMA.

Les DMA représentent, **20 907 tonnes en 2023 contre 22 717 tonnes pour l'année de référence 2010**. L'écart très marqué durant les premières années de TEOMI tend à se réduire notamment par l'accroissement des apports en déchèterie.

XI- 3- Répartition des flux de déchets collectés en 2023



Ratio de déchets par habitants et par an en 2023 (base de 44 622 habitants)

468 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) dont :

- 136.7 kg d'ordures ménagères résiduelles
- 67.3 kg d'emballages recyclables, papiers et cartons
- 35.7 kg de verre
- 166.3 kg de déchets de déchèterie (hors déchets verts, y compris gravats)
- 62.1 kg de déchets verts

Réemploi : 7.02 kg de textile

Pour mémoire, en 2022

492 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) dont :

- 155.5 kg d'ordures ménagères résiduelles
- 66.5 kg d'emballages recyclables, papiers et cartons
- 36.1 kg de verre
- 173.1 kg de déchets de déchèterie (hors déchets verts, y compris gravats)
- 60.2 kg de déchets verts

Réemploi : 5.81 kg de textile

Ratio DMA 2021 – SINOE, par habitant et par an
National = 609 kg
Régional = 558 kg
Départemental = 551 kg

A RETENIR

Les OMr ont baissé de 52% **entre 2010 et 2023**, soit - 6631 tonnes alors que la CC2T a intégré 19 communes supplémentaires dans le même temps (+ 13 891 habitants ; + 31% de population).

Une augmentation de **78% des tonnages** de la collecte sélective (verre et emballages recyclables) est constatée en 13 ans (2010-2023) ; + 2026 tonnes collectées.

Pour les déchèteries, **pas de tonnages** supplémentaires entre 2010 et 2023, hors plateformes locales d'accueil de déchets verts. 11 communes ont également accès à des déchèteries limitrophes, extérieures à la CC2T (déchèterie d'Allain et de Bernécourt) mais la CC2T ne dispose pas des chiffres des tonnages réellement déposés. Le flux « déchèterie » est donc un flux important à prendre en compte dans le programme de prévention des déchets.

XII- Les données financières 2023

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point un outil : la matrice des coûts.

Dans un premier temps utilisée par la CC2T dans une version régionale, la matrice des coûts passe à compter de 2023 à une version nationale harmonisée à l'ensemble de la France.

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, alimentée par les données comptables internes.

La matrice permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion de chaque flux et pour chaque étape de prise en charge par le service.

La matrice des coûts une fois validée est intégrée dans SINOE® Déchets, et permet ainsi d'accéder immédiatement à de nombreux indicateurs pertinents.

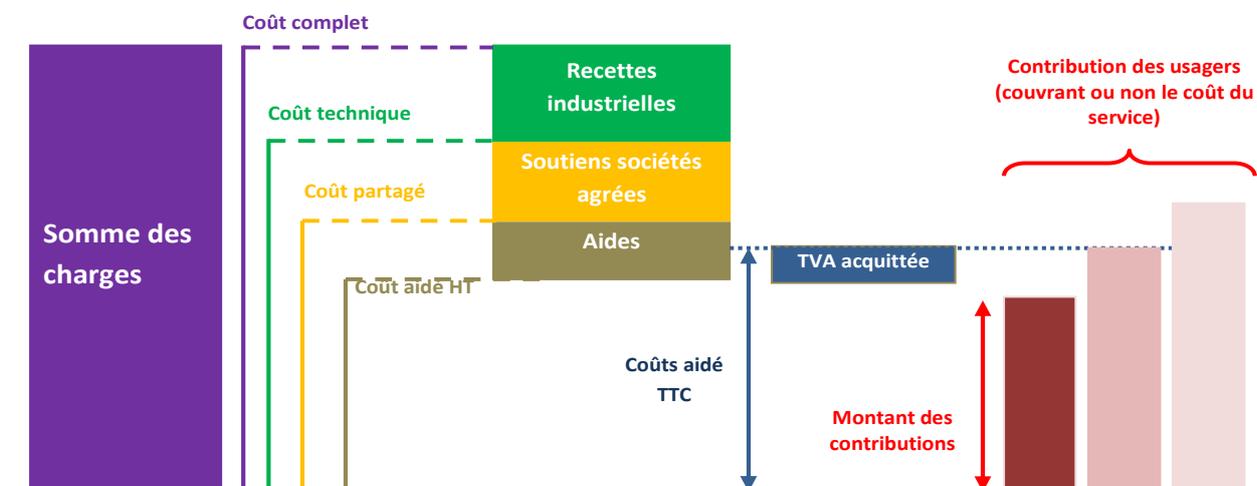
La matrice des coûts apporte les quatre atouts suivants :

- l'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- la fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ; cela permet également aux collectivités de se comparer entre elles et faire une analyse fine des forces et faiblesses des stratégies d'organisation mises en œuvre.
- la reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales...
- la précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

Elle permet une analyse des coûts selon différents niveaux :

- coûts et financement : identifier des pistes de maîtrise des coûts, aider à la préparation des budgets, ajuster le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), préparer et suivre la mise en place de la redevance incitative...
- prise de décision : alimenter la réflexion pour ajouter/supprimer une collecte spécifique, changer de mode de collecte, agrandir une déchèterie...
- communication : alimenter le rapport annuel, informer les usagers sur les coûts...

Schéma explicatif des différents coûts de la matrice



XII- 1- Organigramme des marchés du service

Le tableau suivant présente les différents marchés et contrat en cours pour le service ordures ménagères.

MARCHE	LOT	DENOMINATION	DEMARRAGE	FIN FERME	FIN avec reconductions	DUREE BASE	RECON DUCTION	ATTRIBUTAIRE
CM2023-37		Location/maintenance/hébergement/support du logiciel ECOCITO Manager	01/01/24	31/12/24		1		TRADIM
Transmission données PAV		CONTRAT DE GESTION ET DE TRANSFERT DE DONNÉES, SUPERVISION, MAINTENANCE DES CONTRÔLES D'ACCÈS	01/01/24	31/12/25		2		SULO
CAHIER DES CHARGES		REPRISE METAUX DECHETERIES	13/10/23	12/10/26		1	1 + 2 x 1 tacite	DERICHBourg
		REPRISE CARTON COLLECTES EN PAP ET PIED DE PAV ET DECHETTERIES + mise en balle	22/10/23	21/10/26		1	1 + 2 x 1 tacite	SUEZ
2023_GPT_01	LOT 1	LOCATION, ROTATION, TRANSPORT DE BENNES DE DND DE DECHETERIES ET PLATEFORMES	01/07/23	30/06/27	30/06/27	4	0	GILLES HENRY
	LOT 2	RECYCLAGE ET VALORISATION DU BOIS DE DECHETERIE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	ONYX
	LOT 3	RECYCLAGE ET VALORISATION DES GRAVATS DE DECHETERIE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	AGIL
	LOT 4	BROYAGE ET CRIBLAGE DES DECHETS VERTS	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	MEUSE COMPOST
	LOT 5	VALORISATION DES DECHETS VERTS PAR COMPOSTAGE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	MEUSE COMPOST
	LOT 6	COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETERIES	01/07/23	30/06/24	30/06/27	4	0	CHIMIREC
	LOT 7	TRANSPORT ET TRAITEMENT DU PLÂTRE ET DÉRIVÉS	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	TTM ENVIRONNEMENT
	LOT 8	COLLECTE ET TRAITEMENT DES HUISSERIES	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	CITRAVAL
	LOT 9	COLLECTE ET TRAITEMENT DES FILMS PLASTIQUES	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	TTM ENVIRONNEMENT
	LOT 10	COLLECTE ET TRAITEMENT DU POLYSTYRENE						NON ATTRIBUE
	LOT 11	TRAITEMENT DES LAINES DE VERRE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	TTM ENVIRONNEMENT
2022_AOO_02	lot unique	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CC2T en porte-à-porte (PàP) et en points d'apport volontaire (PAV)	01/01/23	31/12/27	31/12/29	5	5 + 2 x 1 tacite	SUEZ + MINERIS (Verre)
2022_AOO_01		Mise à disposition de centres de transfert pour la réception des déchets recyclables et non recyclables de la CC2T Transport /évacuation des dits déchets vers les sites de traitement respectifs	01/01/23	31/12/26	31/12/26	4		SUEZ
2021_EXC_01		Traitement des ordures ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèterie	01/01/23	31/12/26	31/12/26	4		SUEZ
2021_AOO_01	LOT 1	TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES – FLUX FIBREUX	01/01/23	31/12/27	31/12/29	5	5 + 2 x 1 tacite	PAPREC
	LOT 2	TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES – FLUX NON FIBREUX	01/01/23	31/12/27	31/12/29	5	5 + 2 x 1 tacite	PAPREC
2020_AOO_02_3	LOT H	COLLECTE ET TRANSPORT DES CARTONS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET POINT DE REGROUPEMENT	10/11/20	09/11/22	09/11/24		2 + 2 x 1 tacite	SUEZ
	LOT I	COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS DES MÉNAGES	10/11/20	09/11/22	09/11/24		2 + 2 x 1 tacite	SUEZ
2019_AOO_02	LOT A	LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DES PAV AÉRIENS, ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS Y COMPRIS MAINTENANCE PRÉVENTIVE	30/10/19	29/10/20	29/10/23	1	3 x 1 an tacite	SUEZ

XII- 2- Coûts globaux du service déchets

Charges	2023	
	€ arrondis	€/habitant
Charges fonctionnelles	524 745 €	11,8 €
<i>Charges de structure</i>	475 971 €	10,7 €
<i>Communication</i>	48 774 €	1,1 €
Charges techniques	5 087 718 €	114,0 €
<i>Prévention</i>	111 789 €	2,5 €
<i>Pré-collecte</i>	508 387 €	11,4 €
<i>Collecte</i>	1 929 099 €	43,2 €
<i>Transit/transport</i>	482 519 €	10,8 €
<i>Traitement</i>	2 017 073 €	45,2 €
<i>Autres charges</i>	38 851 €	0,9 €
Total charges HT	5 612 463 €	125,8 €
TVA acquittée	368 383 €	8,3 €
TOTAL CHARGES TTC	5 980 846 €	134,0 €
Charge de regroupement	€ arrondis	€/habitant
<i>Participation accès déchèterie Allain + Bernécourt</i>	79 723 €	1,8 €
Total REG HT	79 723 €	1,8 €
Produits	€ arrondis	€/habitant
<i>Recettes industrielles</i>	353 669 €	7,9 €
<i>Soutiens</i>	783 328 €	17,6 €
<i>Aides</i>	25 338 €	0,6 €
Total produits HT	1 162 336 €	26 €
Financement	€ arrondis	€/habitant
<i>TEOM</i>	4 349 183 €	97,5 €
<i>Redevance spéciale</i>	400 283 €	9,0 €
Part de la RS sur le total	8,43%	
Total financement	4 749 466 €	106,4 €
Ecart coût aidé TTC et financement	148 768 €	3,3 €
Taux de couverture	96,96%	96,96%

Charges à hauteur de 5,98 millions € TTC (contre 5,48 en 2022)

Produits à hauteur de 1,16 million € (contre 1,33 en 2022)

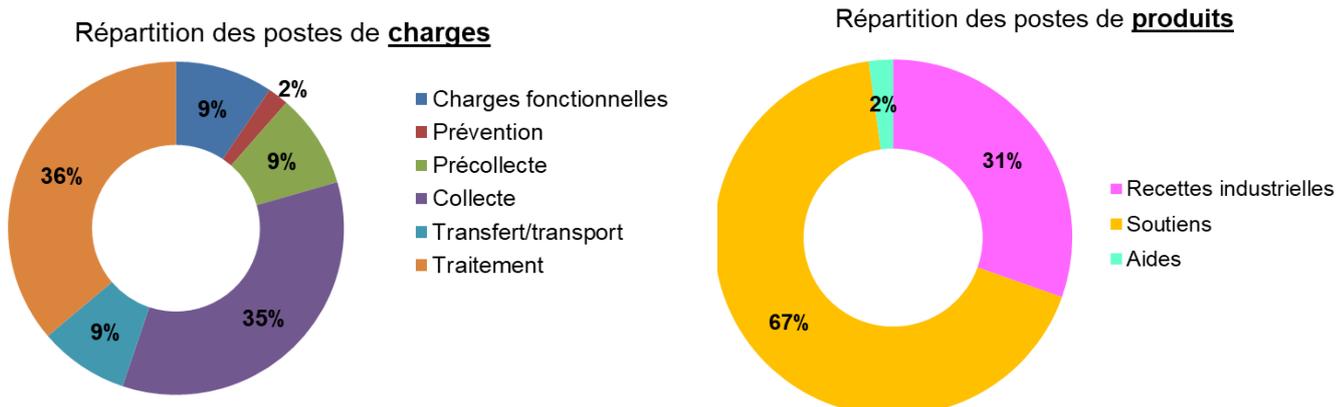
- Soit l'équivalent de 19% des charges (en € TTC)
- Baisse des produits due à un marché de reprises des matières moins favorable.

Financement (TEOM et RS) à hauteur de 4,75 millions avec un taux de contribution de la redevance spéciale de 8,4%.

Un service financé à hauteur de **97%**.

XII- 3- Analyse des coûts de la matrice

XII-3- 1- Répartition par postes de coûts



Charges

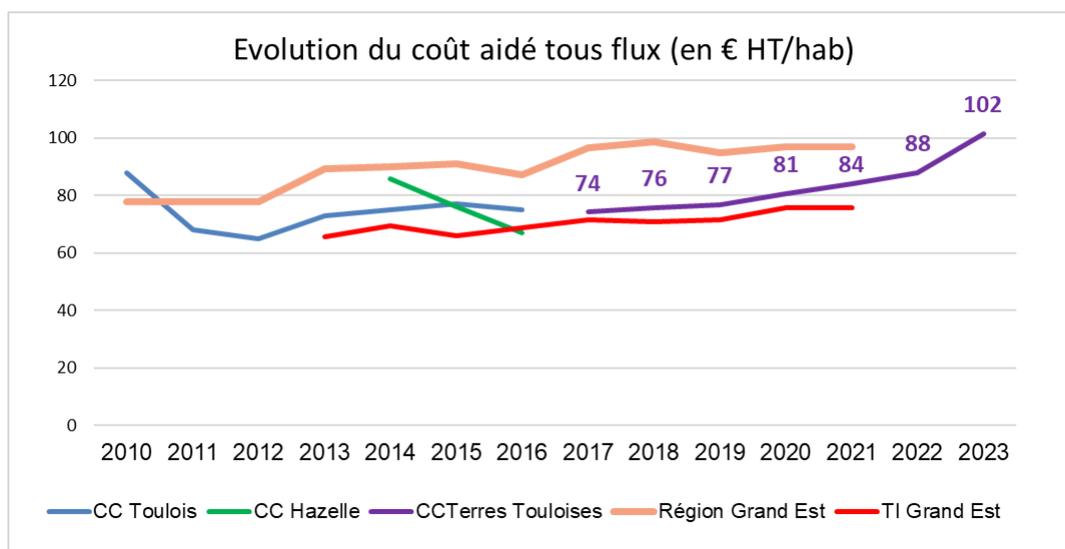
- Collecte : 35%
 - Transfert/transport + traitement : 45 %
- A noter : des charges de précollecte importantes (9%)

Produits

- Le plus gros poste de recette correspond aux soutiens des Eco-Organismes (67%)
- Des aides qui deviennent peu importantes (2% des produits)
- Des recettes industrielles importantes mais qui diminuent de 31% entre 2022 et 2023

XII-3- 2- Le coût aidé

En 2023, le **coût aidé global est de 101,5 € HT par habitant.**



En 2022, le coût aidé était de 87,9 € HT par habitant. Il subit donc une **augmentation de 13,6 € HT/hab.** entre 2022 et 2023. Cette augmentation s'explique par :

- augmentation des coûts de marchés de collecte et de traitement,
- baisse importante de la valeur de rachat des matières
- passage d'une partie du territoire en collecte des emballages en porte-à-porte.

Le coût aidé en € HT/hab de la CC2T en 2023 est :

> moyenne régionale 2021

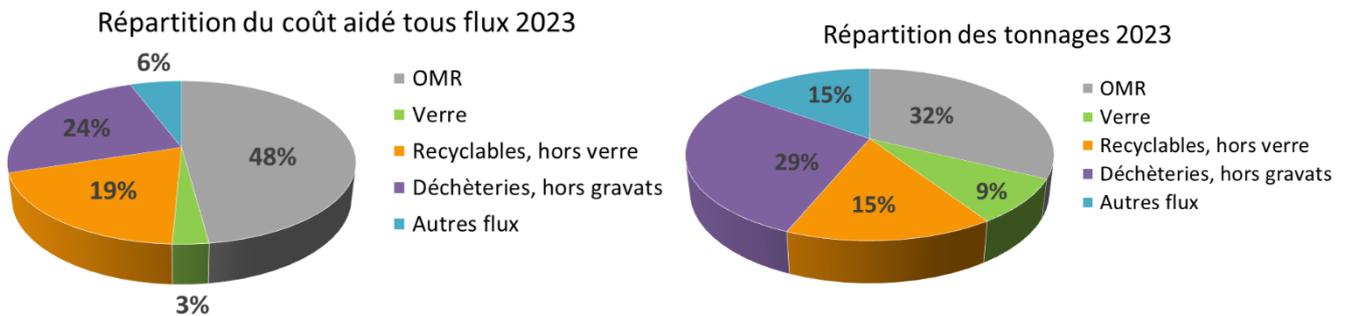
> moyenne 2021 des collectivités en tarification incitative du Grand Est (TEOMi + REOMi)

Les moyennes régionales sont relatives à 2021, dernières données consolidées.

Vu le contexte général d'augmentation des coûts de collecte et de traitement et d'une perte de valeur financière des matières triées, les moyennes 2023 de la CC2T gagneraient à être comparées à l'échelle de l'année civile et non pas avec 2 ans de décalage.

Le coût des collectivités en tarification incitative (TI) en 2021 (75€ HT/hab) est une moyenne sur le Grand Est, qui regroupe 27 collectivités avec des organisations très différentes (RI à la levée, RI à la pesée, RI au volume du bac, TEOM-I). Ces organisations différentes entraînent des coûts assez variés. En Grand Est, seules 3 collectivités sont en TEOMi, y compris la CC2T et dont une a déjà mis en place dès 2019 une collecte de biodéchets.

XII-3- 3- Répartition du coût aidé



En 2023, les OMR représentent 48% du coût aidé (alors qu'elles ne représentent que 32% des tonnages). A noter qu'en 2022, elles représentaient 58% du coût aidé.

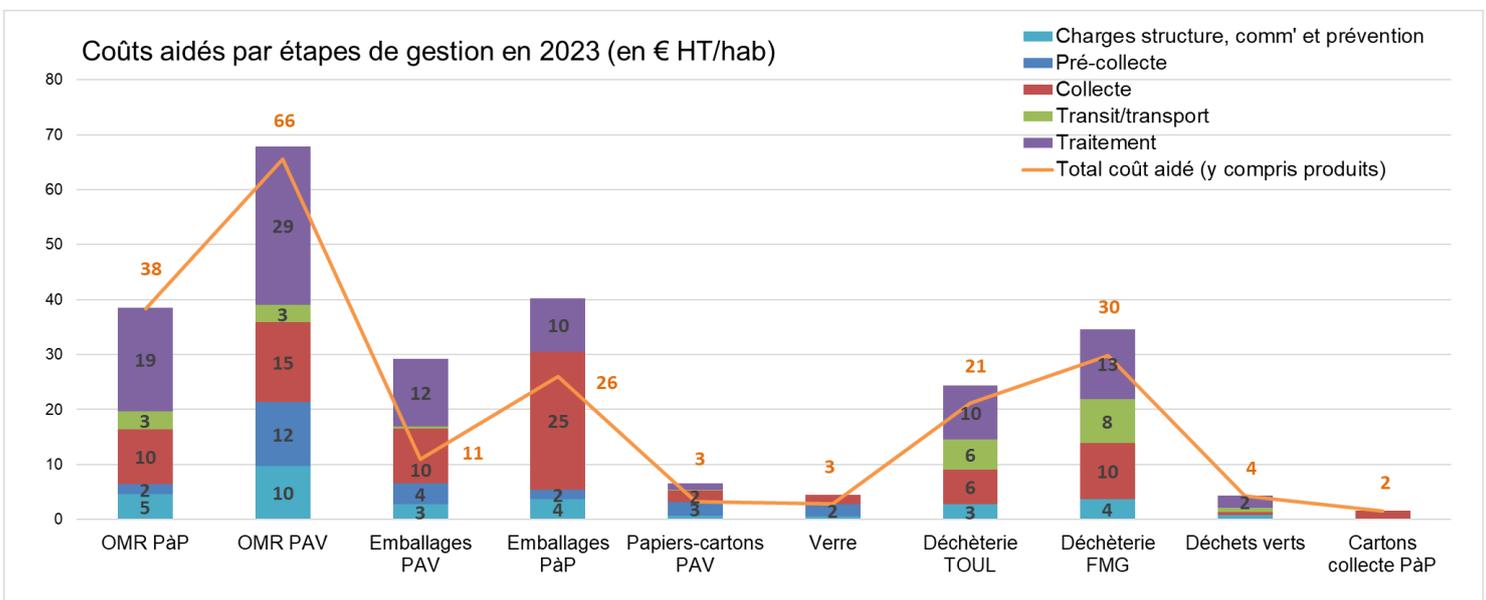
Les recyclables hors verre représentent 19% en 2023 contre 9% en 2022. Il s'agit de l'effet direct des coûts de collecte augmentés et de la faiblesse des valeurs de reprise des matières triées.

Les déchèteries, hors gravats, représentent le deuxième poste de coût (24% du coût aidé pour 29% des tonnages) et cette part augmente reste identique à celle de 2022.

Le verre qui représente 9% des tonnages ne représente que 3% du coût aidé

Les autres flux comprennent, la collecte des cartons, la gestion des déchets verts des déchèteries vertes et des sites d'accueil (y compris plateformes de compostage) et les textiles.

XII-3- 4- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, €HT/hab



La visualisation des coûts en €/hab. met en évidence :

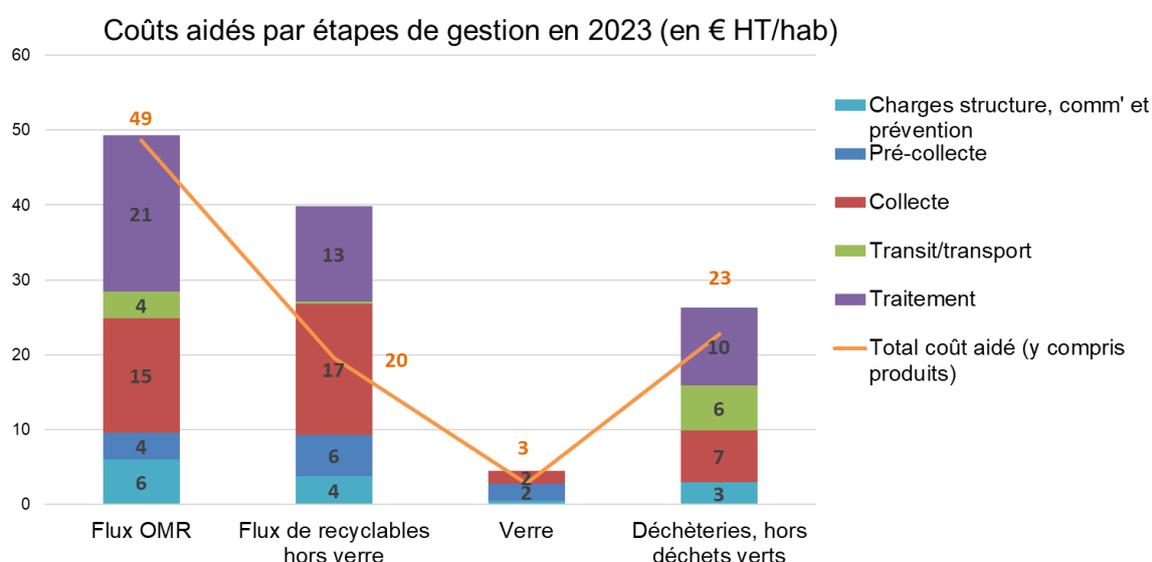
- Un différentiel entre les coûts de gestion des OMr en PAV et les coûts en PàP. La collecte en PAV coûte 28 €HT /hab de plus que la collecte en PàP.
- Un différentiel entre les coûts de gestion des recyclables en PAV et les coûts en PàP. La collecte en PàP coûte 15 €HT /hab de plus que la collecte en PAV.

Ces différences s'expliquent notamment du fait de moins bons ratios de production en OMr (190 kg /hab. en PAV contre **124 kg/hab. en PàP**), des coûts de pré-collecte élevés en PAV (impact des conteneurs enterrés et semi enterrés). Par ailleurs, une partie des OMr en PàP et la totalité des recyclables en PàP ne transitent pas par un quai de transfert, ce qui allège le coût de transit/transport mais peut au contraire augmenter les coûts de collecte, le transport jusqu'au site de traitement étant compris dans cette ligne.

A noter qu'une partie des amortissements sur les conteneurs enterrés et semi-enterrés (équipements) seront terminés en 2023, le coût de ce poste, diminuera donc à partir de cette date, même si une partie du parc nécessitera un renouvellement,

Les coûts sur la déchèterie de Fontenoy-Gondreville sont plus élevés que ceux de la déchèterie de Toul. Cela s'explique en partie par un ratio de collecte plus élevé sur Fontenoy-Gondreville.

Le graphique suivant présente les données du précédent regroupées par grande thématiques de déchets.



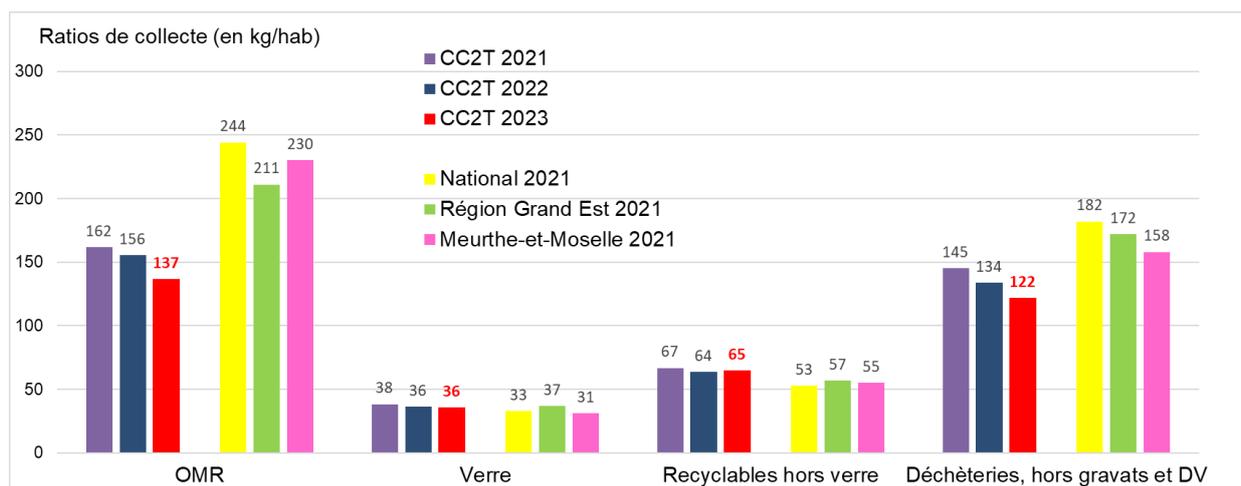
Le coût aidé pour la gestion des OMr passe de 51 €HT/habitant en 2022 à 49 €HT/habitant en 2023.

Il s'agit de gain sur la collecte et le traitement, directement lié au passage à la collecte toutes les 2 semaines.

A l'inverse, le coût aidé pour la gestion des recyclables hors verre passe de 8 €/habitant en 2022 à 20 €/habitant en 2023. Cet accroissement du coût aidé est la conséquence du passage à la collecte en sacs jaunes de 8 communes supplémentaires, le poste collecte passe de 9 €HT/hab en 2022 à 17 €HT/hab en 2023.

Le coût aidé pour la gestion des déchèteries passe de 18 €HT/habitant en 2022 à 23 €HT/habitant en 2023. Il s'agit en partie de la conséquence du nouveau marché de gestion du bas de quai et de la distance de certains exutoires, avec un poste traitement qui passe de 8 €HT/hab à 10 €HT/hab.

XII-3- 5- Ratios de collecte



En 2023, le ratio de collecte des OMR est nettement inférieur aux moyennes nationales, régionales et départementales.

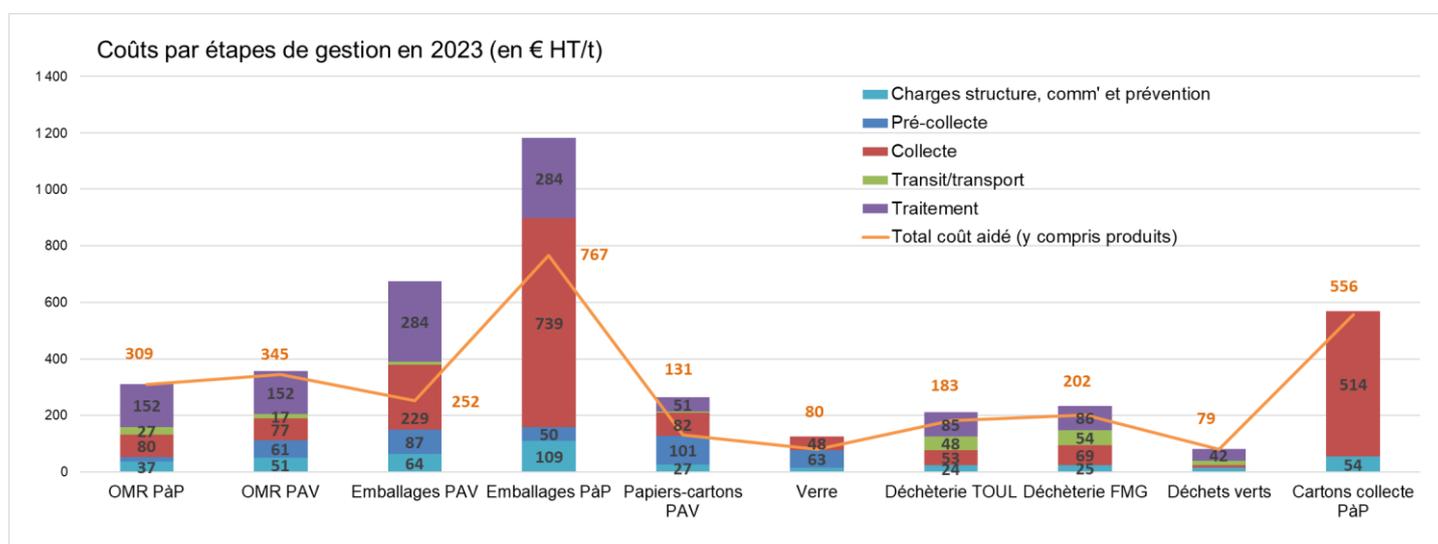
Le ratio en verre est quant à lui du même ordre, tandis que le ratio en recyclables est supérieur aux moyennes. En 2022, le ratio CC2T est le reflet d'un geste de tri acquis sur le territoire.

A noter toutefois que de nombreux papiers-cartons se retrouvent dans le flux jaune. Les sortir permettra d'améliorer le financier.

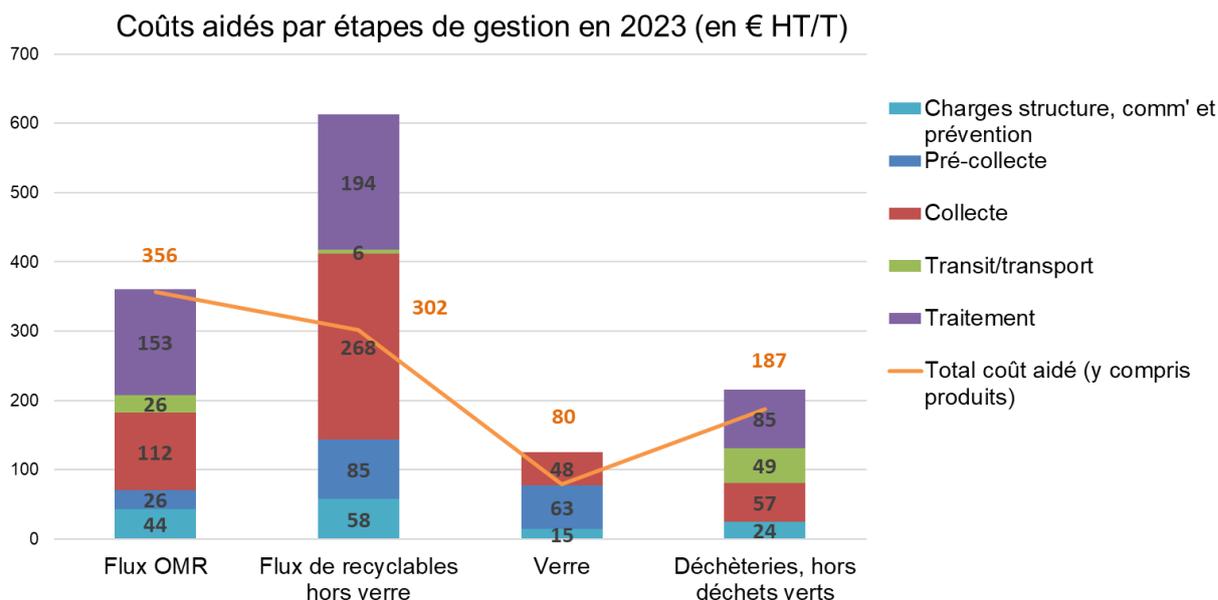
Le ratio en déchèterie est significativement inférieur aux valeurs de référence. Il faut toutefois prendre en considération :

- que les professionnels ne sont pas acceptés sur les déchèteries.
- qu'une partie des déchets verts est reporté vers les déchèteries vertes. En 2023, le ratio pour les seuls déchets verts en déchèteries vertes et aires d'accueil est de 62 kg/hab, tandis que celui gravats est de 49 kg/hab.

XII-3- 6- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, € HT/t



Le graphique suivant présente les données du précédent regroupées par grande thématiques de déchets.



En 2023 la revente des matières issues du tri reste encore intéressante. En 2023, la revente des matières recouvre 11% du coût de gestion moyen des emballages et papiers-cartons (valeur de 192 000 €). Ce taux était de 29% en 2022 (valeur de 370 000 €).

Les aides apportées par les Ecoorganismes, dont CITEO sur les emballages sont conséquentes.

La revente et les aides permettent de couvrir une partie des coûts de gestion des emballages. Le taux de couverture est en moyenne de 51%. Il était de 73% en 2022.

La comparaison de la collecte des emballages en PAV ou en PàP mettent en évidence le coût élevé de la collecte pour le PàP. Le coût de gestion des emballages en sacs jaunes est 3 fois plus élevé qu'en PAV.

En 2023, le taux de couverture pour le verre est de 36%. Ce taux est légèrement meilleur que celui de 2022 qui était de 27%.

La gestion des déchets verts coûte en 2023, 79€ HT/T.

XII- 4- Impacts financiers des erreurs de tri (coûts HT/t)

Les erreurs de tri coûtent très cher.

Les surcoûts des erreurs sont présentés dans le tableau suivant.

Type d'erreur	Coût normal 2023	Coût 2023 en cas d'erreur	Surcoût
Recyclables non triés			
Emballages hors verre dans les OMr	252 €	356 €	104 €
Verre dans les OMr	80 €	356 €	276 €
Déchets de déchèteries (déchets verts, petits électroménagers, jouets...) dans les OMr	187 €	356 €	169 €
Recyclables triés qui ne seront pas valorisés			
Verre dans les emballages *	80 €	674 €	594 €
OMr (litières, couches...) dans les emballages *	356 €	674 €	318 €
Déchets de déchèteries (déchets verts, jouets...) dans les emballages *	135 €	674 €	539 €
Textiles dans les emballages *	0 €	674 €	674 €
Imbriqués dans les emballages	252 €	674 €	422 €
Recyclables qui seront triés mais qui n'empruntent pas la bonne filière			
Papiers-cartons dans les emballages	131 €	252 €	121 €
Papiers-cartons dans les sacs jaunes	131 €	767 €	636 €

* : cumul des coûts de gestion sans retrait des rentrées des ventes de matières, une erreur de tri allant automatiquement dans les refus

XIII- Le Programme Local de Prévention des Déchets

L'ex-CCT a mené un premier programme local de prévention des déchets (PLP) sur 5 ans, de 2012 à 2017. Le 13 décembre 2018, un nouveau PLP est élaboré et voté sur l'ensemble du territoire de la nouvelle CC2T pour une durée d'application de 5 ans. L'objectif principal du programme est de poursuivre les actions du 1er PLPDMA, de les diversifier et d'accompagner durablement les modifications tangibles des habitudes de production et/ou de consommation.

En parallèle au PLPDMA, la CC2T met en œuvre depuis 2020, le programme GEBIODEC de l'ADEME consacré à la gestion de proximité des déchets verts, des biodéchets et aux pratiques de jardinage au naturel. A travers ce programme, La CC2T est aussi missionnée par l'ADEME pour lutter contre le brûlage des déchets verts et l'utilisation de produits phytosanitaires.

Ces différents supports ont pour objectif de développer auprès de tous les publics possibles - ménages, association, administrations et collectivités, entreprises - les thématiques relevant d'une part de la prévention des déchets telles que l'éco consommation dont le développement des couches lavables, le réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la généralisation du compostage, l'instauration de la tarification incitative, la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de l'économie circulaire ... et d'autre part de la gestion des déchets avec leur valorisation, l'innovation dans les collectes séparatives ou encore un travail autour des déchèteries professionnelles.

Les différentes actions présentées dans le paragraphe suivant reprennent l'historique des opérations menées depuis 2012, soit depuis le démarrage du premier PLPDMA.

XIII- 1- Réemploi

- travail avec le CNIDEP et réalisation d'un annuaire de la réparation et du réemploi ; finalité en attente à voir avec le CG 54 et les autres collectivités,
- formation CNIDEP à la gestion des déchets des petites entreprises (ciblage des types de déchets),
- implantation de 40 points de dépose de textiles sur le territoire de la CC2T (convention de collecte textile avec Le Relais). Pour trouver le collecteur le plus proche, il suffit de se connecter sur www.lafibredutri.fr,
- organisation de la « Rue du Réemploi » sur la braderie de Toul le 5/10/14 : ateliers de récup', artisans du réemploi, stand d'info de la CC2T, exposition d'art du réemploi, atelier bricol'bois,
- réalisation d'outils de communication spécifiques (adhésif de prêt de matériel à placer sur les boîtes aux lettres, expo réemploi, flyers réemploi),
- collectes de jouets pour des associations caritatives et un foyer d'accueil d'enfants depuis 2020 : 513 kg détournés en 2021 contre 664 kg en 2020. L'opération n'a pas été renouvelée en 2023 mais est en projet en 2024.
- **REPAR'CAFES** : basés au Centre socio-culturel Malraux de Toul dans une salle spécialement aménagée pour la convivialité, le REPAR'CAFE de Toul a lieu 1 fois par mois (sauf juillet/août), en partenariat avec le CSC de Toul, Toul Habitat et l'association Echo-gestes. L'inauguration a eu lieu le 25 septembre 2021. En 2022, 10 sessions le samedi de 9h30 à 12h00 s'y sont déroulées. En 2023, ce repair'café étant bien impulsé, la CC2T n'a participé qu'à une des sessions au 2^{ème} semestre, soit 6 participations.

La CC2T a développé d'autres REPAR'CAFES en zone rurale avec en 2022 avec 1 session à Domèvre en Haye, 1 session à Domgermain et 1 session à Gondreville ; et en 2023, 3 sessions à Bois de Haye.

Ces ateliers de la réparation d'objets du quotidien (équipements électro-ménagers, matériel informatique, lampes...) s'appuient sur des habitants bricoleurs bénévoles. Les pannes sont détectées, la réparation a lieu avec l'habitant et des objets ont une seconde vie. La réparation évite ainsi de jeter des objets encore utiles. Sur 15 REPAR'CAFES en 2023, 150 personnes sont venues avec 148 objets. 47% ont été réparés et 15% sont en attente de réparation, soit 426 kg de déchets évités (chiffres des repar'cafés de Toul).



Les partenaires sont la Ville de Toul (salle dédiée, animation de l'accueil et du réseau de bénévoles, atelier réparation de vélos), la CC2T (convention avec Echogestes qui « fournit » les premiers bénévoles de la réparation et propose des ateliers autour de la réduction des déchets), Toul Habitat (présence d'un agent réparateur), mécène AOSIS.

A chaque session, la CC2T propose un atelier : confection de produits ménagers maison, découverte des couches lavables et hygiène de la femme « 0 déchet », fabrication de film alimentaire et éponge « maison », opération « nettoyons la nature », atelier lactofermentation (conservation à froid de légumes), jardinage au naturel-compostage, comment se passer du plastique, vente de composteurs-haies naturelles.

Une session de recrutement de bénévoles a permis de faire connaître l'initiative de la CC2T et d'Echogestes, et de trouver un réparateur très actif.

- **NOUVEAUTE 2022 : Installation du bungalow de la récup'** sur la déchèterie de Toul en septembre 2022 et mise en place d'un bac de la récup' sur la déchèterie de Fontenoy. Cette initiative est née du constat d'un grand nombre d'objets en bon état jetés souvent par manque de place ou par besoin de renouvellement. Par ailleurs, certains usagers de la déchèterie sont favorables à donner des objets encore utilisables. Enfin, la réglementation donne la possibilité aux acteurs du réemploi d'accéder aux déchèteries pour récupérer et réemployer des objets jetés.

Fort de ces constats, l'ancien bungalow des gardiens de la déchèterie de Toul a été réhabilité par un chantier « argent de poche » de la Ville de Toul qui a mobilisé 6 jeunes et 2 animateurs sur 1 semaine. Le matériel, la peinture, le bois, le parquet ont été récupérés par les gardiens de la déchèterie.

4 partenaires locaux ont été contactés pour récupérer les objets gratuitement : ENVIE 2E (Toul) pour le gros électroménager, ENVIE Autonomie (atelier de réparation et magasin de vente à Toul) pour le matériel médical (béquilles, déambulateurs, fauteuils, lits...), La Fabrique (ressourcerie à Bulligny) pour une multitude d'objets, Ma Petite Recyclerie (mobiliers et déco, TOUL) et l'Atelier Artabalo (luminaires, TOUL).



Le bungalow avant réhabilitation

Le bungalow après réhabilitation



L'équipe de jeunes et d'animateurs



La banderole d'information à l'entrée de la déchèterie

L'expérience est concluante avec une fréquence de collecte tous les 15 jours pour la Fabrique et mensuelle pour les autres.

XIII- 2- Communication active sur la réduction des déchets – Sensibilisation à la démarche « zéro déchet »

Depuis 2017, date du premier atelier, la CC2T propose plusieurs fois par an des ateliers dits « zéro déchet » visant à informer les habitants des alternatives dont ils disposent afin de réduire leur production de déchets et de consommer autrement. Choix du réutilisable plutôt que du jetable, fabrication de produits ménagers maison, refus de ce qui est inutile, réparation de son vélo, actions contre le gaspillage alimentaire... De nombreuses astuces sont données lors de ces rencontres. Originellement animés conjointement avec une habitante du territoire engagée dans la démarche depuis plusieurs années, ces ateliers sont désormais assurés intégralement par les Ambassadeurs chargés du tri et de la prévention des déchets.

En 2019, au vu de l'enthousiasme montré par les participants, 10 ateliers ont été menés en partenariat avec des mairies, centres socio-culturels ou MJC dans le cadre notamment de la SEDD et de la SERD. Plus de 100 personnes au total se sont déplacées. Ces ateliers ont également été proposés à un public scolaire et ont touché plus de 200 élèves de collège et lycée.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par la venue de Béa Johnson, porte-parole médiatique du « Zéro Déchet » le dimanche 17 novembre pour une matinée de rencontre et d'échanges sur ce mode de vie et ses bienfaits en cassant toute idée préconçue ; un évènement ayant attiré près de 300 personnes.

Les animations n'ont repris qu'en fin 2021 à cause de la pandémie de COVID 19.

En 2022, une quinzaine d'ateliers et d'animations ont réuni plus de 200 élèves et 370 personnes du grand public.

L'initiative phare de 2022 a été la Journée « 0 déchet » organisée en partenariat avec la boutique « L'Atout Vrac » de Toul, le 13 septembre, salle de l'Arsenal à Toul avec :

- + la matinée consacrée aux collégiens des établissements en démarche globale de développement durable (label de l'Education Nationale) ; une centaine de collégiens des collèges de Rigny, Croix de Metz, Valcourt et Vatelot pour Toul, et de Foug, ainsi que l'IME de Toul sont venus partager leurs actions et projets
- + l'après-midi réservée aux 350 lycéens de 1^{ère} du Lycée Majorelle autour de la conférence gesticulée de Gwennyn TANGUY intitulée « Ce n'est pas la fin du monde... »,
- + à partir de 16h30, une porte ouverte avec les exposants en mobilité verte (vélo, transports urbains), « 0 » déchet.
- + à 20h30, la conférence de Jérémie Pichon, auteur de la « Famille zéro déchet » venu partager son expérience au quotidien du zéro déchet (1 bocal de déchets produit en 1 année avec 4 personnes au foyer !).
- + Les médias France 3, L'Est Républicain et Radio Déclit ont mis en lumière cette journée.

En 2023, 149 ateliers et animations ont réuni près de 1340 élèves/enfants et 1687 personnes du grand public. Cette hausse est due au développement d'actions « 0 » déchet et en direction du compostage.

Suite aux retours positifs de la journée du 13 septembre 2022, l'idée a été de prolonger les échanges entre structures en organisant un RDV des éco-délégués des collèges du territoire, autour d'ateliers et de partage d'expérience. En 2023, ces rencontres se sont réalisées sur une matinée.

Un film débat a été proposé en automne sur la question du gaspillage alimentaire, en partenariat avec la Ville de Toul qui a mis la salle de cinéma municipale à disposition.

XIII- 3- Couches lavables



Promotion de l'utilisation de couches lavables :

- partenariat avec l'association de promotion des couches lavables « Bou' de Nature » : information de tous les professionnels liés à la petite enfance (médecins généralistes, gynécologues, sage-femmes, crèches),
- 2 ateliers de fabrication des couches lavables (en ZUS et en milieu rural).
- En 2015, test sur la crèche municipale La Louvière de Toul. Suite au compte-rendu effectué auprès des élus du conseil municipal de Toul, la crèche a été progressivement équipée en 100% couches lavables.
- En 2016, test sur la crèche municipale Roger Rollin de Toul. Dès 2018 (travaux de buanderie préalables nécessaires), équipement progressif de la crèche en 100% couches lavables.
- 12 essais sur 2 mois « couches lavables » réalisés auprès de 125 familles Toulaises entre 2016 et 2023,
- Les essais sont ouverts depuis 2018 aux assistants maternels du territoire.

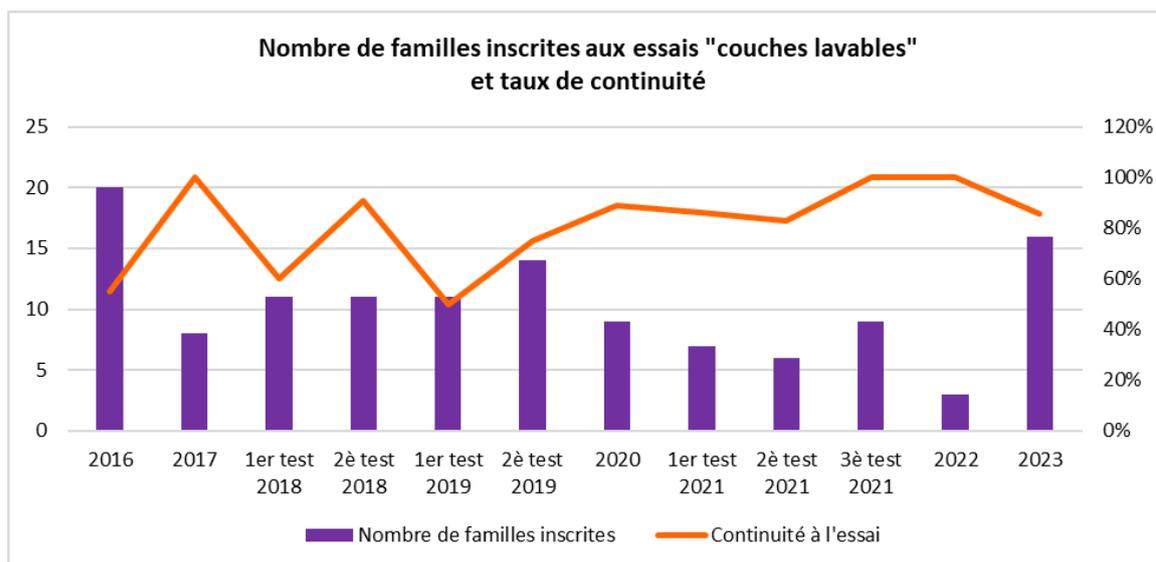


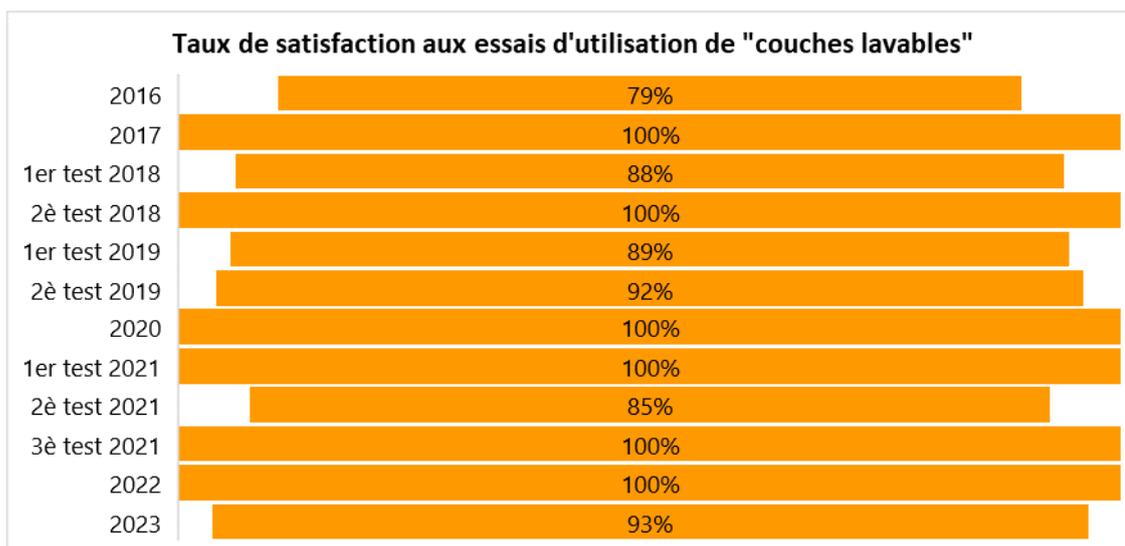
Le principe du test couches lavables : la CC2T propose aux familles un kit clé en main et un accompagnement sur une durée de 2 mois. Les familles se doivent d’assister aux réunions d’information, de répondre à 2 questionnaires et d’utiliser l’accompagnement proposé.

Le kit pour chaque famille comprend : 20 couches lavables, 3 culottes de protection, 2 rouleaux de voile de protection, 1 bouteille de lessive, 1 filet de lavage et 1 poubelle hermétique.

Seules les couches lavables sont restituées ; le reste du matériel est laissé aux familles ce qui constitue un encouragement à poursuivre (ce matériel représente environ 180€ investi /famille).

Résultat : une majorité de familles satisfaites. Certains enfants allergiques ne présentent plus d’allergies après passage aux couches lavables. 87 familles sur 125 ont continué à utiliser les couches lavables pour leur enfant à l’issue du test, soit 70% des familles.





- animation de sessions d'information auprès du RAM (Relais d'Assistants Maternels) à Toul, Ecouves,
- animation de 2 sessions d'information du personnel médical de la maternité du CH de Toul et remise d'un kit de démonstration pour les cours de préparation à l'accouchement. Mise en place d'informations sur les couches lavables à la salle d'attente et dans le livret d'accueil de la maternité,
- réalisation d'une exposition mobile « couches lavables/couches jetables » : exposition installée chaque année deux semaines à l'accueil de la crèche « la Louvière » de Toul et un mois à la maternité de Toul,
- participation à une conférence nationale organisée par IdealCo le 11/02/21. Partage d'expérience sur le partenariat établi avec l'association Bou'de Nature à des techniciens de collectivités et de professionnels de la petite enfance.
- Deux interviews de France 3 (une interview écrite et un sujet tourné) ont relayé les initiatives locales sur cette thématique.
- En 2021, réalisation avec mobilisation de moyens internes d'un film de présentation du kit de couches lavables proposé aux familles avec les conseils d'utilisation, de lavage, de change.
- En 2022, un seul essai a eu lieu avec 3 familles. La demande a chuté complètement après le COVID alors que des essais avaient eu lieu en temps de pandémie par visioconférence. Un parent issu du 10è essai est devenu bénévole pour diffuser son témoignage lors des actions « couches lavables » de la CC2T ; ce papa a testé tous les modèles de couches lavables existants.
- Un rendez-vous avec la PMI basée dans la maison du département à Ecouves, en présence de ce parent et de l'association Bou'de Nature, a permis d'informer sur les actions de la CC2T, la démarche poursuivie auprès des familles et des structures de la petite enfance, et de demander de relayer les actions via la PMI ; 2 kits seront fournis à la PMI pour présenter le matériel existant sur le territoire.

XIII- 4- Education à la prévention des déchets (cf tableau bilan en annexe)

– PROGRAMME « Tous éco-citoyens »

Depuis 2010, la CC2T encourage et accompagne les changements de pratiques des habitants du territoire avec la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement, regroupées sous l'appellation "Tous éco-citoyens".

Chaque année un programme dédié aux jeunes du territoire permet une sensibilisation des scolaires de cycle 3. Construit en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale, ce programme d'éducation à l'éco-citoyenneté clé en main est entièrement pris en charge par la CC2T. Il aborde 3 thématiques : les déchets ; la biodiversité ; l'énergie.

Le programme se compose pour chaque classe inscrite (10 en 2022-2023 et 15 en 2023-2024) de 2 jours complets répartis sur l'année, comportant différentes interventions en classe et une visite d'un site en lien avec la gestion des déchets.



– INTERVENTIONS diverses

Modifier les comportements en matière de gestion des déchets nécessite de sensibiliser l'utilisateur à la nécessité de pratiquer le geste de tri d'une part, mais également et surtout de réduire l'impact de son mode de vie sur l'environnement en adoptant des pratiques générant un minimum de déchets. Cette prévention sur les déchets est proposée dès le plus jeune âge en école (maternelle et primaire puis collège et lycée) et s'illustre également à travers diverses manifestations à destination du grand public.

- interventions auprès des écoles primaires, collèges et lycées, hors programme « Tous éco-citoyens »
- interventions auprès des centres de loisirs,
- achat d'une mallette « stop déchets » et animations autour de la prévention,
- expositions « du beau avec du vieux »,
- partenariat avec le lycée Majorelle de Toul depuis 2017 inscrit dans une démarche d'Établissement de Développement Durable : actions sur le gaspillage alimentaire avec les éco-délégués et le comité de pilotage du lycée, visite des cuisines et rencontre avec le cuisinier en chef, mise en place d'une table de tri pour les élèves demi-pensionnaires et pensionnaires, campagne de mesure des déchets, slogans micro, échelle à pain,
- interventions en milieu professionnel afin de sensibiliser les salariés dans leur contexte de travail,
- interventions auprès des résidences seniors et maisons de retraite,
- interventions dans les crèches pour initier des temps jeux en faveur du tri
- tenue d'un stand dans divers marchés : ville de Toul, campagnard dans les villages

Animation dans toutes les classes de 6^{ème} de la Croix de Metz à Toul, interventions auprès de tous les élèves de première année du Lycée Professionnel de Toul, animations lors de manifestations locales (« L'École des Champions » à Ecrouves, Kamidon du LPR, Fête Interculturelle du 1^{er} mai à Toul) animations lors de la Semaine du Développement Durable et celle de la Réduction des Déchets... sont quelques exemples d'interventions menées par les agents du service déchets.

XIII- 5- Bonnes pratiques des entreprises

- prise de contact avec le CNIDEP et définition des actions possibles ; deux axes à travailler : sacs de caisse des commerçants (axe finalement abandonné car décret de suppression des sacs plastiques au 1er juillet 2016) / conditionnements – emballages des produits / gaspillage alimentaire – restaurants.
- Parole d'Entreprise, association professionnelle regroupant 200 adhérents, a pour mission, entre autres, d'informer les entreprises adhérentes sur la réglementation environnementale, de les conseiller et de les accompagner dans des démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) ; pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.

Ainsi, à l'échelle de Parole d'Entreprises et quel que soit le secteur d'activité, chaque entreprise peut réduire son impact environnemental en optimisant et/ou valorisant les flux (matières, énergies, effluents, ...) qu'elle emploie et génère. Concrètement, c'est ainsi que les déchets et co-produits peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin.

A l'heure de la transition écologique et de la préservation des ressources naturelles, cette association propose des partenariats avec le programme TEPOS du Pays Terres de Lorraine et la CCI pour optimiser l'énergie, accompagner sur l'éco-conception ou l'isolation de bâtiments, développer de nouvelles filières de valorisation des déchets, prévenir et réduire les consommations d'énergie, de matières...

XIII- 6- Eco exemplarité des collectivités : de la CC2T aux communes

- formation zéro-phyto des agents, 6 communes ayant le label « Libellules » décerné par la région Grand Est,
- utilisation d'un broyeur à végétaux pour recycler les tailles d'arbres et d'arbustes sur place,
- paillage des massifs et arbres = moins d'arrosages,
- tontes raisonnées,
- temps d'animation auprès des agents,
- mise en place d'une liste participative de gestes et économies d'énergie à adopter et d'action à mener sur le lieu de travail,
- baisse de la température dans les bâtiments publics, ampoules LED,
- newsletter mensuelle sur la prévention des déchets,
- installation de sites de compostage partagé (cantine) à la CC2T, à la mairie de Toul, et dans plusieurs communes,
- installation de composteurs dans les cimetières (8 sites),
- méthanisation des tontes et feuilles mortes de la CC2T,
- paramétrage des impressions en noir et blanc, recto/verso,
- information sur les gobelets jetables au niveau du distributeur de boisson (distributeur réglé pour accepter les tasses),
- opérations « zone de gratuité » - *sensibilisation au réemploi à travers le don et l'échange* : La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est l'occasion de proposer aux agents de la collectivité une « zone de gratuité ». Tout au long de la semaine les agents ont tour à tour déposé ou récupéré des objets en tout genre – jeux vêtements, éléments de décoration, livres...
- pose de bornes de recharge électriques,
- mobilité : aménagement d'aires de co-voiturage, entretien de pistes cyclables, pose d'abris vélos, compétence des transports en commun (transports urbains électriques et à motorisation diester, participation aux transports scolaires), incitation financière à l'écobilité pour les agents de la CC2T,
- centre aquatique O'Vive : réseau de chaleur avec une chaufferie bois énergie, bassins en inox moins gourmands en produits d'entretien, collecte sélective,
- prochainement : centrales solaires, station de distribution de GNV,

XIII- 7- Réduction des imprimés publicitaires

- mesure du nombre de boîtes aux lettres dotées d'un Stop Pub,
- diffusion auprès des mairies et sur la communication en porte-à-porte ou sur manifestation,
- suivi des taux de publicités – prospectus dans le flux des emballages recyclables collectés.
-



Chaque année, près de 5000 Stop Pub sont mis à disposition des relais de diffusion sur le territoire, sans compter ceux proposés à l'accueil de la CC2T :

- ✓ 300 pour Cora
- ✓ 2100 pour les communes rurales (100/commune)
- ✓ 500 pour la commune de Toul
- ✓ 600 pour les communes urbaines (200/commune)
- ✓ 600 pour la piscine
- ✓ 700 sur les manifestations, animations stands divers

XIII- 8- Promotion du compostage individuel et partagé

Dès 2022, les animations sur les fermentescibles et les distributions de compost ont pu reprendre normalement, les freins dus à la COVID 19 étant levés. 2023 a été marquée par le développement du compostage partagé et des ventes de composteurs individuels.

La CC2T vend en permanence des composteurs individuels et du petit matériel (bioseau, aérateur de compost) à son siège.

Des ventes sont organisées dans certaines communes volontaires :

2022 : 9 opérations de vente de composteurs individuels ont eu lieu sur 5 communes et 81 composteurs vendus,

2023 : 6 opérations de vente de composteurs individuels ont eu lieu sur 6 communes et 46 composteurs vendus ; et doublement des ventes au siège de la CC2T.

La CC2T participe depuis plusieurs années à la Semaine « Tous au Compost » qui a lieu entre mars et avril. Cette semaine est l'occasion de mettre en lumière les actions de la CC2T en matière de compostage, de broyage, de paillage, et de jardinage au naturel.

En 2023, 3 journées vertes sur les communes de Gondreville, Lagney et Pierre-la- Treiche ont permis de proposer des sessions de jardinage au naturel – compostage couplées avec des distributions de compost de la CC2T et des opérations de broyage ou un atelier pour les enfants (boules de graines).

90 personnes ont participé à ces journées vertes (ci-après plusieurs affiches de programmes de journées vertes).

Gondreville

Distribution gratuite de compost et vente de composteurs bois
Vendredi 7 avril 2023
de 13h30 à 18h
Déchèterie communautaire RD 90

Journée verte
Samedi 8 avril 2023
Parking et halle de la mairie
10h et 11h > atelier « jardiner au naturel » et compostage
10h et 11h > conte « Line si petite graine » 12h30 > apéro compost
14h-16h > animation enfants, troc de graines et vivaces, animation permaculture, espace de dons, présentation de livres sur le jardinage

Lagney

Journée verte
Samedi 25 mars 2023
Place de l'ancienne Gare

10h-12h > vente de composteurs bois (300l et 600l)
12h30 > apéro-compost
14h-16h > chantier « construction d'une haie sèche » et animations enfants

Des visites m... ville de Toul)

Tri(r)duction des déchets, continuons ensemble!

Jardinage au naturel... lieu.

Tri(r)duction des déchets, continuons ensemble!



Visite chez le permaculteur Jean-Michel Benoît (explication des techniques de recyclage de la matière organique)



Stand au marché de Toul – consignes de tri des déchets alimentaires à venir ; promotion des sites de compostage partagé



Construction d'une haie sèche autour d'un terrain de foot (Lagney) et en délimitation de jardins familiaux (Pierre la Treiche).

2 opérations de broyage de branches ont eu lieu sur les plateformes de déchets verts de DOMGERMAIN et de VILLEY ST ETIENNE sans grand succès.



Broyage de branches



Distribution de compost

Sur 2023, la CC2T a organisé 12 distributions de compost sur les communes d’Ansauville, Avrainville, Biqueley, Chaudeney, Dommartin les Toul, Ecrouves, Déchèterie de Fontenoy, Foug, Manoncourt, Pierre-la-Treiche, Toul, Villey St Etienne ; ces distributions étaient accompagnées de conseils sur le compostage et le jardinage au naturel.

Dans le courant 2023, 31 sites ont été installés (et 3 ont dû être retirés)

Au 31 décembre 2023, 43 composteurs partagés sont déployés, ainsi que 9 composteurs en établissement-immeuble avec accès restreint aux personnes accédant à l’établissement ou à l’immeuble.

Certains sites disposent de référents dont le rôle est de vérifier le remplissage des modules, de contacter la CC2T pour une intervention (recharge en broyat, vidage de modules, réparation, mise à disposition du compost fini), et d’informer les voisins et connaissances sur le processus de compostage. 438 personnes ont été sensibilisées lors des mises en service des sites de compostage et 500 bioseaux remis.



Gondreville – RD 400 – parking cimetière



Toul – Copropriété Méhul-Gaveaux



Foug – Avenue du Général de Gaulle



Ecrouves – Rue Thénot

• **Recrutement de guides composteurs**

Depuis plusieurs années l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Lorraine soutient la création de réseaux de guides composteurs à l'échelle de la région. Des formations à destination des particuliers intéressés ont été proposées sur les territoires les plus en avance, dont fait partie la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Deux recrutements ont été engagés en 2014 et 2016.

Si le réseau a compté jusqu'à une dizaine de bénévoles qui accompagnent la collectivité dans ses opérations de sensibilisation : distributions de compost, trocs de plantes, Semaine « Tous au compost », Semaine Européenne du Développement Durable..., il est désormais moribond et nécessite de nouveaux recrutements. Aussi, afin de déployer le réseau des composteurs partagés du territoire, ce sont les agents de la CCT qui réalisent les opérations de maintenance des matières. Les personnes identifiées de référence contactent le service en cas d'un constat d'un besoin d'intervention ou d'une anomalie.

• **Depuis 2012**

- continuité dans la vente de composteurs et participation aux manifestations locales et nationales,
- ventes de composteurs dans les communes à date précise, commandes groupées et livraison en un point dans les communes,
- recrutement et animation du réseau de bénévoles guides composteurs (1 seul guide actif),
- installation d'une quarantaine de sites de compostage collectif, utilisation du broyat réalisé par les services techniques lors des tailles dans les communes,
- participation à des journées de formation du CG54 (gaspillage alimentaire...), de l'ADEME (compostage collectif, lombricompostage), conférence sur le paillage.
- animations : stands d'information sur le compostage et le paillage, journées vertes avec diverses animations,
- fiche sur le compostage à destination des communes (bulletins municipaux),
- conception et réalisation d'outils de communication spécifiques en 2017 (exposition compostage/paillage, panneaux et totem d'information pour les sites de compostage collectif, flyer de lancement d'un site de compostage collectif / distribution de compost, bache d'information du réseau de guides-composteurs).
- conception et réalisation de l'expo compostage/paillage en 2018.
- achat d'un broyeur communautaire en 209 et location auprès des mairies. Conventonnement de plusieurs mairies et formation dispensée aux employés communaux ainsi qu'aux élus demandeurs.
- sessions de broyage de déchets verts dans les communes.

XIII- 9- Réduction des déchets infectieux

- Conventonnement avec l'éco-organisme DASTRI pour une collecte des DASRI sur 4 points de la CC2T.
- Diffusion de mémos tri.

XIII- 10- Récapitulatif des animations scolaires et des manifestations grand public sur l'année 2023

En 2023 ont été réalisées 140 animations, 9 visites de sites qui ont permis de sensibiliser un total de 3027 personnes (1340 élèves/enfants et 1687 adultes).

La liste complète des animations et interventions est reprise en annexe.

XIV- Les objectifs 2024

- Mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires en conteneur dédiés
- Etablissement des bases d'un marché de collecte-traitement des déchets alimentaires
- Renouvellement du marché de fourniture de conteneurs aériens et semi-enterrés
- Renouvellement du marché de service de lavage intérieur-extérieurs des conteneurs
- Renouvellement du marché de collecte des cartons des professionnels après établissement de la stratégie de gestion par les élus
- Renouvellement du marché de fourniture de solution logicielle pour le suivi de la TEOMi
- Déploiement de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) sur les déchèteries
- Poursuite de l'étude autour de la reprise par les collectivités de l'incinérateur de Tronville-en-Barrois et transport fluvial
- Organisation de la réparation des conteneurs, achat d'un camion grue, permis de conduite des agents
- Organisation du lavage extérieur des conteneurs : achat d'un laveur haute pression
- Poursuite du déploiement et maintenance du réseau de composteurs partagés, réflexion sur les composteurs grutables
- Gestion des dépôts irréguliers, intensifier le répressif en complétant les assermentations des agents ; actions de sensibilisation aux points posant régulièrement des problèmes de propreté
- Lutte contre les déchets abandonnés

XV- Annexes

XV- 1- Animations de sensibilisation

DATE	LIEU et EVENEMENT	PUBLIC	THEME
09-janv	TOUL - Intervention tri/prévention éco délégués Vatelot	35 élèves	Tri / Prévention
12-janv	TOUL - Intervention tri/prévention classe ULIS et CE1 Moselly	28 élèves	Tri / Prévention
14-janv	Repar café de TOUL	23 personnes	Réemploi
16 au 23 janv	TOUL - Intervention tri/prévention LPR Toul	170 élèves	Tri / Prévention
17-janv	CC2T - Réunion info essai couches lavables	13 familles inscrites à l'essai ; 19 personnes présentes + 3BB + 1 enfant + JL Starosse et J. Deligny	Prévention
24-janv	TOUL - Intervention tri ARELIA , Pension de famille la Cuesta	25 personnes	Tri / Prévention
25-janv	TOUL - Mise en service site de compostage partagé copro Méhul-Gaveau (av. des Leuques)	40 bioseaux distribués ; 24 foyers sensibilisés ; 17 foyers absents	Compostage
26-janv	CC2T - Intervention agents ST et Espaces verts	30 personnes	Tri / Prévention
30-janv	TOUL - Intervention tri foyer Crosmarie	30 personnes	Tri / Prévention
31-janv	CC2T - Réunion remise de kits essai couches lavables	13 familles inscrites à l'essai	Prévention
08-févr	DOMMARTIN - Animation et mise en service du site de compostage partagé au Lotissement du Luxembourg	15 personnes ; 15 bioseaux remis	Compostage
	DOMMARTIN - Animation et mise en service du site de compostage partagé au croisement rues Pasteur / Cugnot	17 personnes ; 17 bioseaux remis	
	DOMMARTIN - Animation et mise en service du site de compostage partagé Allée des Roses	14 personnes ; 14 bioseaux remis	
11-févr	Repar café de TOUL	20 personnes	Réemploi
20-févr	GONDREVILLE - Animation et mise en service du site de compostage partagé Place de la Grève	15 personnes ; 15 bioseaux remis	Compostage
24-févr	GONDREVILLE - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue des Vergers	15 personnes ; 15 bioseaux remis	
27-fevr	CC2T - Réunion d'information recrutement dépann'acteurs	10 personnes	Réemploi
28-fevr	Visite Relais Tous éco citoyens écoles Bruley et Toul Maurice Humbert	50 élèves et 5 adultes	Tri / Prévention
	TOUL - Animation tri et recyclage classe 6ème Vatelot	30 élèves	Tri / Prévention
01-mars	CC2T - Animation Déclics	4 personnes	Tri / Prévention / Compostage
07-mars	Visite Paprec Tous éco citoyens écoles Ecrouves Centre et Toul St Evre		Compostage
09-mars	TOUL - Repair café		Réemploi
14-mars	Visite le Relais Tous éco citoyens école Foug		Tri / Prévention
	Visite Paprec Tous éco citoyens école Lucey		Tri / Prévention
18-mars	TOUL - Repair café	13 personnes	Réemploi
20-mars	FOUG - Animation et mise en service du site de compostage partagé Au Chaoué	9 personnes ; 9 bioseaux remis	Compostage
22-mars	FOUG - Animation et mise en service du site de compostage partagé avenue de Gaulle	17 personnes ; 17 bioseaux remis	
	FOUG - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue du Dr Schneider	7 personnes ; 7 bioseaux remis	
	FOUG - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue du Luton	12 personnes ; 12 bioseaux remis	
23-mars	Visite le Relais Tous éco citoyens école Moselly		Compostage
	ECROUVES - Distribution de compost sans animation	succès	
	MANONCOURT - Distribution de compost sans animation		
	BICQUELEY - Distribution de compost sans animation		
	CC2T - Distribution de compost sans animation		
27-mars	TOUL - Animation tri/prévention collège Rigny		Tri / Prévention
28-mars	Visite le Relais Tous éco citoyens école Toul Moselly et St Evre	50 élèves	Tri / Prévention
25-mars	LAGNEY - Journée verte ; 10h-12h = vente de composteurs ; 12h30 Apéro compost ; 14h-16h = chantier haie sèche + animation enfants	25 personnes dont 7 achats de composteurs 600L (très mauvais temps)	Prévention / Compostage
28-mars	CHOLOY MENILLOT - Visite d'un jardin en permaculture (M. Benoît)	14 personnes (jeunes=>âgées ; couples)	Prévention / Compostage
31-mars	TOUL - Distri de compost et vente de composteurs	6 composteurs vendus (très mauvais temps)	Prévention / Compostage
31-mars	TOUL - Jardins familiaux de la Sapinière (distribution de compost)	20 personnes (très mauvais temps)	Prévention
01-avr	PIERRE LA TREICHE - Journée verte ; 11h-13h = Apéro compost ; 14h-16h = chantier haie sèche	10 personnes (très mauvais temps) ; 4 bioseaux remis	Prévention / Compostage

03-avr	DOMMARTIN - 28 bis av. Leclerc (distri compost et vente de composteurs)	70 personnes et 4 composteurs vendus	Prévention / Compostage
04-avr	TOUL - Visite des jardins et massifs avec le jardinier en chef des espaces verts de la Ville	7 personnes	Prévention / Compostage
05-avr	TOUL - Visite de la mare, du poulailler, du jardin partagé, compostage partagé	10 personnes ; 5 bioseaux remis	Prévention / Compostage
	BICQUELEY - Animation et mise en service du site de compostage partagé au Chemin le long de la Bouvade	20 personnes ; 20 bioseaux remis	Compostage
07-avr	TOUL - Animation compostage, préparation du jardin et décoctions de plantes	1 personne...	Prévention / Compostage
	DECHETERIE DE FONTENOY - Distri de compost et vente de composteurs (après-midi)	50 personnes	Compostage / Prévention
08-avr	GONDREVILLE - Journée verte ; 10h-12h = Animations "jardinage au naturel" + contes pour les enfants ; 12h30 = Apéro compost ; 14h-16h = animations pour les enfants ; animation permaculture pour les adultes, espace de dons/troc de pots, godets, petit outillage, barquettes..., table aux livres, grainothèque	30 personnes ; 10 bioseaux remis	Compostage / Prévention
04-avr	CC2T - Réunion bilan essai couches lavables	3 familles ; 60% continuent	Prévention
06-avr	Visite le Relais Tous éco citoyens école Ecrouves Justice et Chaudeney	52 élèves	Tri / Prévention
11-avr	TOUL - Animation tri foyer Cordier	8 personnes	Tri / Prévention
11-avr	TOUL - Animation éco consommation classe 6ème Vatelot	30 élèves	Tri / Prévention
13-avr	TOUL - Animation tri RPE	12 enfants et 4 adultes	Tri
15-avr	TOUL - Repar café	13 personnes	Réemploi
19-avr	BOIS DE HAYE / Sexey - Centre de Loisirs - Animation sur le tri	15 enfants	Tri
1er mai	TOUL - Fête interculturelle 1er mai	40 personnes dont plus de la moitié des enfants	Tri / Prévention
03-mai	TOUL - Atelier geste de tri appart' info	7 personnes	Tri / Prévention
05-mai	TOUL - Animation tri + prévention au secours catho	15 adultes bénévoles	Tri / Prévention
09-mai	BOIS DE HAYE - Animation tri Crechendo	14 enfants	Tri
09-mai	Visite Relais éco-délégués Rigny	18 élèves et 3 adultes	Tri / Prévention
10-mai	CC2T - Ecole des Champions	110 élèves	Tri / Prévention / Compostage
13-mai	TOUL - Repar café	13 personnes	Réemploi
14-mai	CHOLOY MENILLOT - Marché campagnard	50 personnes ; 4 composteurs, 1 aérateur et 11 bioseaux vendus	Prévention / Compostage
17-mai	Visite Paprec défis Déclics	12 personnes dont 2 enfants	Tri
22-mai	CC2T - sensibilisation équipes		Prévention
23-mai	GONDREVILLE - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue Traversière du Four	10 personnes ; 10 bioseaux remis	Compostage
	GONDREVILLE - Animation et mise en service du site de compostage partagé au parking du cimetière - route de Nancy	19 personnes ; 19 bioseaux remis	
26 et 27-05	TOUL - Concours mondial pêche - stand biodéchets (compostage et abribac de collecte) + consignes de tri	peu de monde	Biodéchets
30-mai	MANONVILLE - Animation tri Clé des Champs	8 enfants	Compostage / Prévention
06-juin	CC2T - Ateliers éco délégués	70 élèves et 10 adultes	Tri / Prévention / Compostage / Eau / Energie / Biodiversité
07-juin	BOIS DE HAYE - Intervention tri Centravet (entreprise)	65 personnes	Tri
	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé de Grandménéil	21 personnes ; 21 bioseaux remis	Compostage
	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé de la Place René Nouveau	19 personnes ; 19 bioseaux remis	
08-juin	BOIS DE HAYE - Repair café	6 personnes	Réemploi
13-juin	BOIS DE HAYE - Animation tri Crechendo	7 enfants et 3 adultes	Tri
	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue Gabriel Leroy	23 personnes ; 23 bioseaux remis	Compostage
15-juin	MANONVILLE - Animation tri Clé des Champs		Tri
15-juin	TOUL - Portes ouvertes Appart' info	9 adultes et 3 enfants	Prévention
17-juin	BOIS DE HAYE - Repar café		Réemploi

20-juin	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé de la Cité Lamarche	24 personnes ; 24 bioseaux remis	Compostage
	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue René Thénot	24 personnes ; 24 bioseaux remis	
21-juin	DOMEVRE - Animation et mise en service du site de compostage partagé au parking au-dessus du point tri	14 personnes ; 14 bioseaux remis	
22-juin	TOUL - Journée citoyenne	80 lycéens	Tri / Prévention
23-juin	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé du Domaine des Hautes Terres III	20 personnes ; 20 bioseaux remis	Compostage
	ECROUVES - Animation et mise en service du site de compostage partagé du quartier de la Madeleine	20 personnes ; 20 bioseaux remis	
25-juin	TOUL - Repar café	12 personnes	Réemploi
26-juin	TOUL - Journée de la transition écologique Toul Habitat - Adjudications - TRI + COMPOSTAGE	15 personnes	Compostage / Prévention / Biodéchets
28-juin	ECROUVES - Kermesse RPE		Tri / Prévention
	BOIS DE HAYE - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue du Relais	10 personnes ; 10 bioseaux remis	Compostage
	BOIS DE HAYE - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue du Breuil	10 personnes ; 10 bioseaux remis	
29-juin	TOUL - Ateliers tri et prévention collège		Tri / Prévention
	FRANCHEVILLE - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue Jeanne Martin	29 personnes ; 29 bioseaux remis	
04-juil	TOUL - Animation tri La Louvière		Tri
05-juil	BOIS DE HAYE - Animation et mise en service du site de compostage partagé Hameau de Grandchamps	8 personnes ; 8 bioseaux remis	Compostage
	BOIS DE HAYE - Animation et mise en service du site de compostage partagé rue Herbue Chalin	5 personnes ; 5 bioseaux remis	
	TOUL - Marché de Toul	environ un trentaine de personnes	Compostage / Prévention / Biodéchets
06-juil	BOIS DE HAYE - Animation et mise en service du site de compostage partagé au parking du cimetière de Sexey	29 personnes ; 29 bioseaux remis	
07-juil	TOUL - Marché de Toul	environ une 50aine de personnes	
09-juil	DOMMARTIN - Fête de l'Oie - nouvelles consignes et sensibilisation biodéchets	environ une 50aine de personnes	
17-sept	LUCEY - SEDD - Marche gourmande et citoyenne	120 personnes	
20-sept	TOUL - SEDD - Stand prévention sur le marché de Toul ; info tri des biodéchets, sites de compostage partagés, compostage individuel et abribacs de collecte	60 personnes ; 2 demandes d'abribacs - place pont de Vaux, Place du Marché ; 15 bioseaux distribués ; Mme Louterbach récupère le marc de café de restaurants pour amender son jardin	Prévention
	BOUCQ - SEDD - Atelier produits ménagers maison	8 personnes	
22-sept	TOUL - Café propreté avec Toul Habitat - Rés. Thomas MANN		Tri / Prévention
23-sept	AVRAINVILLE - SEDD - distri de compost sur la plateforme de déchets verts, et rue Haudrée, animation "Comment récolter et conserver les graines de son jardin ? puis apéro-compost sur le site de compostage partagé	12 personnes ; Mme Bihl, correspondante locale de l'Est	Compostage / Prévention
24-sept	TOUL - Repar café	3 personnes	Réemploi
25-sept	TOUL - Café propreté avec Toul Habitat - Rés. VIGNY		Tri / Prévention
26-sept	TOUL - Café propreté avec Toul Habitat - Rés. MERIMEE		Tri / Prévention
27-sept	TOUL - Ateliers produits ménagers Appart' Info	8 personnes	Prévention
27-sept	TOUL - stand au marché	42 personnes ; tri des biodéchets bien accepté ; 100 sacs de tri et stop pub distribué sur les 2 séances au marché	Compostage / Prévention / Biodéchets
28-sept	TOUL - Sensibilisation compostage personnel foyers personnes âgées	6 personnes	Compostage
29-sept	TOUL - Projection du documentaire "Le scandale du gaspillage alimentaire" (50min.) et débat en présence de 2 représentants des Restos du Cœur, de Mme Gardeux du Pays Terre de Lorraine (programme la Dignité dans les assiettes) et M. Moreau (élu de Toul).	120 lycéens des lycées pros de Toul ; 8 questions pertinentes. Projection du documentaire "Le scandale du gaspillage alimentaire"	Prévention
30-sept	DOMGERMAIN - SEDD - broyage sur la plateforme de déchets verts et don de paillage ; info sur les futurs travaux de la plateforme de compostage ; Explication de la transformation des déchets verts. Pot de l'amitié	25 personnes	Prévention / Compostage
03-oct	TOUL - Café propreté avec Toul Habitat - Rés. Port de France	15 pers	Tri / Prévention

04-oct	TOUL - SEDD - café des parents ; Focus sur les couches lavables et l'essai proposé aux familles	2 mamans ; BB de 11 mois et future naissance. OK pour participer à l'essai	Prévention
05-oct	TOUL - Animation tri LPR		Tri
06-oct	TOUL - Café propreté avec Toul Habitat - Rés. BIZET		Tri / Prévention
06-oct	TOUL - SEDD - animation produits ménagers avec le personnel de l'hôpital (2 sessions d'1h)	5 personnes	Prévention
07-oct	VILLEY LE SEC - SEDD - broyage sur la plateforme de déchets verts et don de paillage ; Explication de la transformation des déchets verts ; Pot de l'amitié.	10 personnes	Prévention / Compostage
07-oct	TOUL - Fête de la soupe		
09-oct	TOUL - Animation tri LPR		Tri
12-oct	TOUL - Animation tri LPR		Tri
13-oct	TOUL - Animation tri + biodéchets à la Pépinière d'entreprises	30 personnes	Tri / Prévention / Biodéchets
16-oct	TOUL - Animation compostage collège Rigny		Compostage
17-oct	TOUL - Animation tri LPR		Tri
18-oct	TOUL - Animation tri LPR		Tri
22-oct	TOUL - Repar café	20 personnes	Réemploi
28-oct	ANSAUVILLE - Distri de compost + remise des composteurs réservés (partenariat avec mairie) + remise des bioeaux achetés par la mairie pour les habitants (28 foyers) + info compostage	15 personnes ; 13 composteurs et 1 aérateur vendus ; 1 composteur pour la mairie (2 appartements)	Compostage / Prévention
04-nov	BOUVRON - Remise des composteurs/accessoires réservés (partenariat avec mairie) + info compostage + relance site de compostage partagé	10 personnes ; 12 composteurs et 2 aérateurs vendus	Tri / Prévention / Compostage
07-nov	Animation Tous écocitoyens	18 élèves de CE1 CE2 CM1 CM2	Tri / Prévention / Compostage
09-nov	Animation Tous écocitoyens _ 2 classes	25 élèves de CE2-CM1 et 26 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
11-nov	TOUL - Repar café	19 personnes	Réemploi
13-nov	Animation Tous écocitoyens	26 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
16-nov	Animation Tous écocitoyens	26 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
20-nov	Animation Tous écocitoyens	25 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
20-nov	TOUL - SERD - Café des parents - fabrication de bee wrap, expo maison 0 déchet	13 participantes + 1 enfant ; atelier co-animé CC2T / Femmes Relais (salade de fruit 0 déchet).	Prévention
21-nov	TOUL - SERD - Café des parents - fabrication de bee wrap, expo maison 0 déchet,	Une trentaine de personnes (28) surtout âgées ; réel intérêt ; atelier cuisine	Prévention
	CC2T - Réunion info - Essai "couches lavables"	8 familles pour l'essai ; 2 familles pour un prochain essai	Prévention
22-nov	GONDREVILLE - SERD - 2 sessions de contes (0-5ans) sur la thématique déchets et sensibilisation pour les adultes au compostage / tri des biodéchets. Goûter fruits => épluchures dans bioseau ; table d'exposition avec livres sur cette thématique. Avec le partenariat d'Emeline de la médiathèque et de Jérôme Marchal (blog jardinage)	40 personnes dont 27 enfants et 13 adultes ; 1 famille en lombricompostage + essai "couches lavables" ; plusieurs familles intéressées par le projet de jardin partagé de Jérôme	Compostage
	TOUL - SERD - Atelier parents/enfants - fabrication d'un calendrier de l'Avent	4 adultes	Prévention
25-nov	CC2T - Fabrication d'un lombricomposteur	10 adultes - 6 lombricomposteurs fabriqués	Compostage
27-nov	DOMMARTIN - Animation tous écocitoyens	28 élèves de CM2	Tri / Prévention / Compostage
28-nov	DOMMARTIN - Animation tous écocitoyens	29 élèves de CM1	Tri / Prévention / Compostage
29-nov	TOUL - SERD - Atelier parents/enfants - dialogue sur le 0 déchet ; couches lavables ; jeu du tri avec les enfants	5 adultes et 8 enfants	Tri / Prévention / Compostage
30-nov	DOMEVRE - Animation tous écocitoyens	26 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
05-déc	CC2T - Remise des kits - Essai "couches lavables"		Prévention
05-déc	DOMEVRE - Animation tous écocitoyens	26 élèves de CE2 - CM1	Tri / Prévention / Compostage
06-déc	FOUG - Animation biodéchets	30 enfants de 4 à 10 ans	Tri / Prévention / Compostage
07-déc	JAILLON - Animation tous écocitoyens	17 élèves de CM1 CM2	Tri / Prévention / Compostage
07-déc	BOIS DE HAYE - Repair café		Réemploi
11-déc	AINGERAY - Animation tous écocitoyens	26 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
12-déc	BRULEY - Animation tous écocitoyens	24 élèves de CM2	Tri / Prévention / Compostage
17-déc	TOUL - REPAR CAFE - thématique sur la réduction des emballages cadeaux	12 personnes	Réemploi
18-déc	MENIL LA TOUR - Animation tous écocitoyens	25 élèves de CM1-CM2	Tri / Prévention / Compostage
19-déc	MENIL LA TOUR - Animation tous écocitoyens	25 élèves de CE2 CM1	Tri / Prévention / Compostage

XV- 2- Les revues de presse

XV-2- 1- Animations de sensibilisation au tri



vendredi 17 février 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 26
110 mots - < 1 min



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY-BOIS-DE-HAYE

Recherche dépan'nateurs bénévoles !

Recherche dépan'nateurs bénévoles !

En partenariat avec la communauté de communes Terres Toulaises, la commune lance son repair café. Elle recherche des bricoleurs bénévoles prêts à aider les habitants à dépanner les objets du quotidien. Une réunion d'information et d'inscription aura lieu lundi 27 février, à 18 h 30, dans la salle des petites fêtes. L'associa-

tion Echogestes partagera son expérience. Le repair café sera ouvert les jeudis 9 mars, 8 juin, 21 septembre et 7 décembre, dans la salle des petites fêtes, de 18 h 30 à 20 h 30. ■



L'idée du repair café ? Réparer ensemble des objets du quotidien en s'appuyant sur les compétences de bricoleurs dans un cadre convivial. Photo ER



mardi 7 mars 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 26
231 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS-BOIS-DE-HAYE

Le premier repair café de l'année se déroulera ce jeudi

La commune lance ses « repair cafés » : le premier s'ouvrira jeudi 9 mars, de 18 h 30 à 20 h 30, dans la salle des petites fêtes.

L'idée a déjà été expérimentée en décembre dernier, avec les bénévoles de l'association Echogestes, partenaire de la démarche depuis ses débuts à Toul et à Gondreville. Le principe de ce café : les habitants apportent des objets du quotidien en panne qui seront confiés à des bénévoles capables de réparer ou d'identifier le problème. Les réparateurs sont des bénévoles, souvent des bricoleurs affûtés. Le repair café est aussi une occasion d'échange d'expériences, il per-

met de rendre vie à des objets et d'éviter d'en faire des déchets.

Pour lancer le mouvement, la commune fait appel aux habitants bricoleurs désireux de partager leur compétence avec leurs concitoyens « en panne ».

D'autres pourront aussi se charger de l'accueil autour d'une tasse de café. Bernard Bagard, adjoint à l'environnement, et Elphie Quintard, chargée de la prévention des déchets à la communauté de communes Terres toulaises, entourés par des membres de l'association Echogestes, ont répondu aux questions de candidats

dépanneurs au cours d'une réunion le 27 février : outils, responsabilités, garanties, etc.

? Les prochains repair cafés sont prévus les jeudis 8 juin, 21 septembre et 7 décembre. ■



La mécanique, l'électricité, le bricolage, la couture n'ont pas de secrets pour eux. Ils seront les dépann'acteurs bénévoles le 9 mars.



Lundi 6 mars 2023
 Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
 Page 21
 282 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—BRULEY

Les écoliers en visite au centre de tri Relais

Dans le cadre du projet "Tous écocitoyens" proposé par la communauté de communes Terres Toulaises, les élèves de la classe de CE2-CM1 d'Aline Masson ont visité le centre de tri Relais à Allain.

Les sacs de vêtements collectés dans les différents villages de Lorraine et même de Haute-Marne arrivent au centre de tri d'Allain. Les enfants y ont suivi les différentes étapes de sélection de ces habits.

Les sacs de collecte sont déposés, puis déchirés au départ de la chaîne de tri, les vêtements commencent leur cheminement sur un tapis roulant le long duquel s'effectue le tri en fonction du type de vêtements, de la matière.

Une fois triés, les habits sont compactés en balles et envoyés vers différents lieux de recyclage ou d'incinération. Les vêtements neufs ou en parfait état sont revendus en boutique.

Très intéressés par cette visite, les écoliers ont mieux compris l'intérêt de déposer les vêtements et chaussures usagés dans les conteneurs.

Ils ont été guidés par le responsable

du centre, M. Ferrarri qui leur a également parlé de son plaisir de diriger cette entreprise solidaire où chacun s'entraide, ce qui permet à ces salariés un retour à l'emploi durable.

Dans le cadre de ce projet, les élèves agissent en triant les déchets de la classe et en les déposant aux bornes de tri en allant au gymnase.

Ils participeront prochainement à une intervention sur les énergies renouvelables. ■



Une salariée explique aux élèves son travail au tri des chaussures.



Une montagne de jeans qui recyclés feront un excellent isolant thermique : le Métisse®.



Tous attentifs à la présentation de l'entreprise Relais.

Demain

Écrouves

Je fabrique mon lombricomposteur

Le principe du lombricompostage repose sur le recyclage par le lombric des déchets organiques quotidiens. Animation proposée par la CC2T dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.

De 14h à 16h. Communauté de communes Terres Toulaises.
 Rue Mémorial du Génie.
 Gratuit. Tél. 0383432376.



lundi 15 mai 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 23
242 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—ÉCROUVES

Sport et civisme pour la 21e Ecole des Champions

Une centaine d'enfants, âgés de 8 à 12 ans, étaient rassemblés mercredi dernier sur le parvis de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) à l'occasion de la 21e édition de l'École des Champions.

Au programme de l'Ecole des Champions, le serment de la charte de bonne conduite avant de participer à la dizaine d'ateliers sportifs et de civisme.

Ainsi dix équipes se sont succédé dans chaque atelier pour rivaliser d'adresse et répondre à des questions. Escrime, devoir de mémoire, nature, tir à l'arc, prévention routière, vélos, solidarité, athlétisme, environnement, gestion du budget, le panel d'activités proposé par les partenaires locaux était très varié.

Au stand de la Gendarmerie, le questionnaire était orienté vers l'utilisation de la trottinette, tout à fait d'actualité face à ce jeune public. Au mo-

ment de l'annonce des résultats chaque participant recevait un kit, un T-shirt, un diplôme et un goûter.

Les 20 finalistes, dix garçons et dix filles, seront invités à participer à la finale annuelle qui se déroulera à Saint-Dizier le 22 octobre prochain.

Et c'était aussi l'occasion pour le fondateur et la présidente de l'Ecole des champions, Jan Hug Hazard et Enikö Hazard, de remettre le label école des champions niveau or (20 participations) aux représentants de la CC2T, les vice-présidents Laurent Guyot et Emmanuel Payeur. ■



Sur le stand Une Oasis, une école.



Le stand de l'Amicale Laique cyclo Toul.



dimanche 24 septembre 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 28
137 mots - 1 min



SORTIR—TOUL

Toul Un atelier pour fabriquer sa lessive et son adoucissant

Moins d'1€ le litre de lessive, qui dit mieux ? En période d'inflation, rien de mieux que le fait-maison pour préserver son porte-monnaie. D'autant que la démarche s'avère autant économique qu'écologique.

Dans le cadre de la Semaine Européenne du développement Durable, la communauté de communes Terres Toulaises propose de vous initier à

la fabrication de vos propres lessive et adoucissant. Les recettes sont rapides, faciles et ne nécessitent que quelques ingrédients de base comme le savon de Marseille et le vinaigre blanc. Merci d'apporter votre propre contenant (pots en verre ou de jus de fruit avec ouverture assez grosse).

Mercredi 27 septembre de 10 h à 12 h, Appart'Info - 37 rue Paul Keller à Toul. Gratuit sur inscrip-

tion sedd@terrestouloises.com. ■



Comment fabriquer sa lessive et son adoucissant.



vendredi 17 novembre 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
536 mots - 2 min



TOUL - TOUL

Animations et ateliers pour sensibiliser à la réduction des déchets

Réduire ses déchets pour préserver l'environnement : c'est l'objectif de la Semaine européenne de réduction des déchets, qui se tiendra du 18 au 29 novembre. Onze jours pour apprendre comment moins jeter grâce à diverses animations proposées par la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T).

La Semaine européenne de réduction des déchets est avant tout une semaine d'information sur cette problématique. Chaque Français produit en moyenne 590 kg de déchets, ménagers et assimilés, par an. Une quantité qui a doublé en 40 ans, notamment en raison de la consommation de biens plus éphémères. Nous consommons plus et jetons plus, ce qui n'est pas sans conséquence. La réduction revêt alors différents enjeux : économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et diminuer le coût des déchets pour chacun. Au cours de cette semaine coordonnée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), différentes animations seront proposées par Terres Toulaises pour valoriser la mise en place de bonnes pratiques.

Les ateliers

À l'appart'info de Toul, mercredi 22 novembre, de 14 h à 17 h, « Un Noël zéro déchet » avec la fabrication d'un calendrier de l'Avent et démonstration de furoshiki (technique japonaise de pliage pour emballer des cadeaux sans déchet). Sur inscription, Tél. 03 83 43 23 76.

À Écrouves, à la CC2T, samedi 25 novembre, de 14 h à 16 h, « Je fabrique mon lombricomposteur ». Le principe du lombricompostage repose sur le recyclage par le lombric

de nos déchets organiques quotidiens. Sur inscription, Tél. 03 83 43 23 76.

Au centre socioculturel Dinet de Toul, mercredi 29 novembre, de 14 h à 16 h, « Moins de déchets, plus de tri : lancez-vous en famille ». Atelier parents/enfants, échanges autour du zéro déchet, jeu du tri avec les enfants. Sur inscription, Tél. 03 83 65 21 50.

Collecte de collants

« Une 2e vie pour vos collants ». Déposez vos collants, mi-bas et socquettes en fibre synthétique dans les déchèteries communautaires de **Toul et de Fontenoy-sur-Moselle** et au centre aquatique Ovide, à **Écrouves**.

Cafés des habitants

Fabrication de bee wrap, exposition de la maison Zéro déchet, défi à réaliser sur un mois. En partenariat avec la ville de Toul. Lundi 20 novembre, de 9 h 30 à 11 h, au **centre Malraux**. Mardi 21 novembre, de 9 h 30 à 11 h, au **centre Michel-Dinet**. Sur inscription, Tél. 03 83 65 21 50.

Testez les couches lavables

Réunion d'information, mardi 21 novembre, à 18 h, à **la CC2T**. Sur une période de deux mois, du 5 décembre 2023 au 5 février 2024, l'essai consiste à vous fournir le matériel

complet et un accompagnement pour tester ce mode de change sur votre enfant, à votre domicile. L'essai est également ouvert aux assistantes maternelles du territoire. Inscription, Tél. 03 83 43 23 76 - contact@terrestoulaises.com

Contes pour petites oreilles et atelier de compostage

À la médiathèque de Gondreville, samedi 25 novembre, de 10 h à 12 h, deux sessions de contes pour les enfants de 0 à 5 ans sur la thématique des déchets, avec le partenariat d'Émeline, de la médiathèque et de Jérôme Marchal, auteur d'un blog sur le jardinage.

Atelier compostage pour adulte, pour tout savoir sur les nombreux avantages de cette pratique de réduction des déchets. Sur inscription, Tél. 03 83 43 23 76. ■



Du 18 au 29 novembre, c'est la Semaine européenne de la réduction des déchets. Pour l'occasion, la CC2T a prévu de nombreuses animations dans des communes du territoire. Photo CC2T

par *Didier Humbert*



jeudi 14 décembre 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
115 mots - < 1 min



TOUL ET ENVIRONS – AINGERAY

Aingeray Tous écocitoyens au RPI

Dans le cadre du projet « Tous écocitoyens », Elphie, de la CC2T est venue parler des déchets aux écoliers de cours moyen. Ils ont appris à les trier correctement. Ensuite, Elphie leur a expliqué ce que devenaient les déchets triés. Un travail a été également mené sur l'origine des matières premières et sur l'importance de recycler certaines matières. Les élèves ont ensuite ré-

fléchi aux actions qui pouvaient être mises en place pour limiter la production de déchets.

Enfin, Noël approchant, Elphie a fait réfléchir les élèves sur un Noël plus écologique. Ils ont ainsi appris à réaliser un emballage cadeau furoshiki. ■



Les élèves attentifs aux explications d'Elphie.



lundi 18 décembre 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 23
210 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS – FOUG

Un mercredi éducatif sur le tri des déchets

Dans une salle de l'école du Luton, les enfants des Francas, inscrits aux mercredis éducatifs, ont participé dernièrement à des ateliers jeux pour apprendre à trier les déchets, en compagnie d'Elphie Quintard, ambassadrice du tri et chargée de prévention déchets à la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Durant la matinée, les enfants étaient divisés en plusieurs ateliers, autour du compostage, du tri et de la réduction des déchets. Ils ont été occupés avec du bricolage sur les utili-

sations possibles des déchets, et ont participé à un jeu de société façon quizz sur les consignes de tri. Les enfants se sont aussi amusés à trier des déchets de cuisine avec un petit composteur pédagogique. Ils ont mieux compris la décomposition de la matière grâce aux petites bêtes qui vivent dans le sol.

Un autre atelier conte était également proposé, suivi d'une séance d'illustration et de la réalisation d'une affiche avec les consignes de tri des déchets de cuisine. En fin de séance, tous les enfants ont été ré-

compensés par le diplôme du « bon trieur ». ■



Parmi les ateliers, les jeunes enfants devaient, avec une image de déchets, trier ce qu'il fallait mettre à la poubelle ou dans le petit composteur.

XV-2- 2- Animations de promotion du compostage



vendredi 24 février 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
417 mots - 2 min



TOUL ET ENVIRONS – GONDREVILLE

Des composteurs partagés pour alléger les poubelles

Près du cimetière, place de la Grève et sur le parking de la route de Nancy, sur ces trois sites, des bacs destinés au compostage partagé ont été installés. Des référents sont recherchés qui pourront intervenir entre deux passages de la CC2T et porter la bonne parole auprès de leurs concitoyens.

Le 1er janvier 2024, la loi AGEC anti gaspillage interdira de déposer tout déchet recyclable, organique et fermentescible dans les poubelles noires qui contiennent les déchets ultimes voués à l'incinération ou à l'enfouissement. Pour tirer parti des déchets organiques (de jardin, déchets ménagers non alimentaires et de cuisine), la bonne idée est de les composter.

Les jardiniers pratiquent le compostage depuis longtemps pour amender le sol : les déchets sont lentement décomposés en présence d'eau et d'oxygène grâce au patient travail de vers, scolopendres, mille-pattes, et produisent un compost utilisable comme engrais (à mélanger avec de la terre).

Qu'en est-il des personnes de bonne volonté qui n'ont ni jardin ni espace pour y installer un composteur ? Le compostage partagé est une réponse : il comprend trois bacs, un

pour le compostage, un pour le broyat qui aide à la transformation et un pour le compost en maturation. La commune de Gondreville, en collaboration avec la communauté de communes Terres toulaises (CC2T), a choisi d'en installer dans plusieurs sites.

Un bio seau pour chaque foyer intéressé

Kélig Leclerc, chargée de prévention des déchets à la CC2T, est venue ce lundi à Gondreville pour une sorte d'inauguration de ces sites. Près du cimetière, place de la Grève et sur le parking de la route de Nancy, elle a accueilli des habitants concernés, de tous les âges, et leur a expliqué quel type de déchet déposer. Chaque foyer intéressé s'est vu confier un bio seau, petit réceptacle en plastique vert qui permet d'aller régulièrement déposer ses déchets dans un bac à compost proche.

La CC2T enverra régulièrement des équipes veiller au bon fonctionnement des bacs, compléter le broyat et vider les bacs de compost en maturation. Elle est à la recherche de référents, des habitants motivés qui pourront intervenir entre deux passages de la CC2T et porter la bonne parole auprès de leurs concitoyens.

? Kélig Leclerc bouclera son passage à Gondreville vendredi 24 février rue des Vergers, de 14 h à 15 h. ■



Les trois bacs installés sur les sites de compostage partagé ont une fonction : transformer les déchets déposés par les habitants, stocker le broyat et permettre la maturation des éléments déposés.

TERRES TOULOISES

« Tous au compost ! » : des actions concrètes pour l’environnement

Dans le cadre de l’opération nationale « Tous au compost », la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) propose de nombreuses animations autour de la pratique du compostage de proximité des déchets organiques durant la quinzaine de l’évènement, du 25 mars au 9 avril.

« **T**ous au compost ! » est de retour. Du 25 mars au 9 avril, l’évènement national a, pour objectif affiché, de valoriser la pratique du compostage de proximité des déchets organiques, qu’ils soient domestiques ou partagés. Comme chaque année depuis 10 ans, la CC2T y participera en proposant différents rendez-vous sur le territoire pour tout savoir sur la pratique et la valorisation des déchets de jardin.

Un geste pour la planète

Ventes de composteurs bois, distribution gratuite de compost, chantiers de construction de haies sèches, conseils en jardinage et visite de jardins privés et publics, découverte de la culture en lasagne, une technique de permaculture, ateliers et autres animations pour petits et grands... Autant d’occasions pour découvrir ses nombreux avantages.

« Le geste du compostage peut sembler anodin, mais il permet à chaque citoyen d’agir concrètement pour un environnement dans lequel il joue un rôle décisif », explique Kelig Leclerc, chargée de prévention des déchets au sein de la collec-



Comme chaque année, Terre Toulaises participe à l’évènement national « Tous au compost ! » en proposant différents rendez-vous autour du compostage de proximité des déchets organiques. Photo DR

tivité.

Le tri des biodéchets à la source obligatoire en 2024

Des gestes simples et utiles pour la planète qu’il convient d’adopter dès maintenant sachant qu’au 1er janvier 2024, la loi AGEC anti-gaspillage interdira de déposer tout déchet recyclable, organique et fermentescible dans les poubelles noires contenant les déchets ultimes voués à l’incinération ou à l’enfouissement.

Pour tirer parti de ces déchets de jardin, ménagers

non alimentaires et de cuisine, la bonne idée est donc de les composter ! Une pratique que les jardiniers utilisent depuis longtemps pour amender leurs sols. Les déchets se décomposent lentement en présence d’eau et d’oxygène grâce au patient travail des vers, scolopendres et autres mille-pattes, et produisent un compost utilisable comme engrais, à mélanger avec de la terre.

Mais qu’en est-il des personnes de bonne volonté qui n’ont ni jardin, ni espace pour y installer un composteur ? Le compostage parta-

gé est une réponse. En collaboration avec la communauté de communes, à l’instar de Bicqueley, qui inaugurera son site à cette occasion, de plus en plus de communes en installent sur leur territoire. L’occasion de partager un projet avec ses voisins tout en offrant ainsi de quoi améliorer la qualité du terreau de vos jardinières, tout en économisant les coûts d’achat d’engrais.

Didier HUMBERT

La liste des rendez-vous est consultable sur le site de la CC2T



dimanche 2 avril 2023
 Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
 Page 24
 327 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—CHOLOY-MÉNILLOT

Permaculture : la leçon du passionné de jardinage

Dans le cadre de la quinzaine nationale « Tous au compost », Jean-Michel Benoît a fait visiter ses installations. Et donné de nombreux conseils à une quinzaine de visiteurs.

La quinzaine nationale « Tous au compost » est l'événement annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques : domestique avec un composteur individuel, un lombricomposteur...

Accueillies chez Jean-Michel Benoît à « La Réunion », une quinzaine de personnes ont répondu à l'invitation pour une animation afin de discuter, d'échanger de son jardin en « permaculture », en présence de Kélig Leclerc de la Communauté de communes Terres Toulaises (CC2T).

Jean-Michel Benoît, passionné de jardinage, a commencé son activité en 2017 sur 2,5 hectares de terrain, où il a créé son entreprise « Fruits Avenir Nature. »

« J'exploite mes quatre vergers certifiés "bio" en cultivant principalement de la replante de semences »

précise-t-il. La permaculture est un mode d'agriculture fondé sur les principes de développement durable, se voulant respectueux de la biodiversité et de l'humain et consistant à limiter le fonctionnement des écosystèmes naturels.

La visite commence dans son petit commerce de vente directe présentant plusieurs variétés de semences en expliquant comment en récupérer.

La visite se poursuit dans la partie jardin situé juste derrière l'habitation. Le jardinier explique comment il jardine depuis le début de son aventure.

Cultures en lasagnes

Dans son jardin, les participants découvrent un petit atelier préparé montrant des cultures en lasagnes. Ce principe consiste à superposer dif-

férentes couches de végétaux et de déchets sur n'importe quel type de sol faisant pousser les légumes à la vitesse grand V !

« Nous avons à cœur de participer depuis plusieurs années, sachant qu'on développe toutes les actions sur le compostage afin d'être au rendez-vous pour 2024, pour se mettre au tri de tout ce qui est des restes alimentaires » précise Kélig Leclerc. ■



Les participants ont visité le jardin en permaculture de Jean-Michel Benoît et son petit atelier montrant des cultures en lasagnes.



mercredi 5 avril 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
285 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—GONDREVILLE

Journée verte : distribution de compost et vente de composteurs

Fière d'arborer ses labels qui lui reconnaissent les qualités et les vertus d'une commune nature aux trois libellules et d'une ville fleurie, Gondreville organise sa Journée verte le 8 avril dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage de proximité.

Dès le vendredi 7 avril, de 13 h 30 à 18 h, on pourra faire le plein de compost (apporter ses contenants) et acheter un composteur à la déchetterie intercommunale de la route de Fontenoy (RD 90).

Samedi 8 avril, une kyrielle d'animations sera proposée aux Gondrevillois de tous les âges, au cœur du village, à la mairie, sous la halle et sur le parking attenant. La médiathèque sera de la partie avec deux moments de conte, à 10 h et 11 h. Emeline Morel racontera « Une si petite graine » à des participants dont le nombre est fixé à 25 au maximum, enfants et parents (inscriptions au 03 83 63 98 34).

En parallèle, sur le parking et sous la halle, sera proposé, à 10 h et 11 h, un atelier jardiner au naturel et compostage. A 12 h 30, on prendra un apéro compost. De 14 h à 16 h, viendront une animation pour les enfants avec observation des graines et boules à graines, et pour les adultes, un troc de graines et de vivaces, une animation permaculture avec Jérôme Marchal (comment réaliser une butte en lasagnes), un espace de dons (godets, barquettes, petit outillage, pots de fleurs) et une présentation de livres sur le jardinage.

Ces animations gratuites seront organisées en coopération avec la communauté de communes Terres tou-

loises. ■



Vendredi 7 avril, de 13 h 30 à 18 h, la CC2T organise une distribution de compost et une vente de composteurs à la déchetterie intercommunale située sur la route de Fontenoy (RD90).



mercredi 5 juillet 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
132 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—FRANCHEVILLE

Animation sur le site de compostage partagé

Encouragés par la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T), les élus ont anticipé l'obligation pour tous, dès l'an prochain, de trier les déchets biodégradables en implantant un site de compostage partagé. Totalement pris en charge par les services de la CC2T, dès l'installation des bacs de compostage situés à côté de l'espace tri près de la

mairie, les habitants ont été conviés à une animation pour acquérir les gestes nécessaires à un bon compostage. Plus d'une vingtaine de personnes ont assisté à une présentation détaillée sur l'utilisation du composteur, par Kellig Leclerc, du service déchets. Des échanges ont prouvé l'intérêt des participants, qui sont repartis avec un bioseau offert par la

CC2T. ■



Un public attentif aux informations données par Kellig.



vendredi 20 octobre 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 27
155 mots - ⌚ 1 min



TOUL ET ENVIRONS—VILLEY-LE-SEC

Tout savoir sur le recyclage des ressources du jardin

La CC2T, en liaison avec la municipalité, a organisé une journée paillage près de la plateforme déchets verts, à Villey-le Sec. A l'endroit fléché, aucune machine n'était présente, suite à une panne de dernière minute. Toutefois un monceau de paillage, ramené de la station de Domgermain attendait.

Tout au long de la matinée, la responsable de la com'com a répondu aux questions des visiteurs.

Que peut-on mettre dans le compostage ? Des déchets verts coupés au sécateur, de la pelouse après séchage, des feuilles mortes, des petites branches, des coquilles d'œufs broyées, mais elles sont utiles comme barrière contre les limaces... Le nouveau composteur pour recycler les ressources alimentaires, obligatoire à partir du 1er janvier 2024, a été présenté.

Tous les amateurs de paillis ont pu repartir avec leur remorque chargée. ■



Au petit matin frisquet, rassemblement des visiteurs pour parler paillage et recyclage.



lundi 6 novembre 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 22
223 mots - ⌚ 1 min



TOUL ET ENVIRONS—ANSAUVILLE

Avec le compostage, les déchets vont réduire de 30 %

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas. Pour satisfaire à cette maxime, la communauté de communes des Terres Toulaises (CC2T) s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets et multiplie les animations en ce sens.

Kelig Leclerc, chargée de la prévention des déchets à la CC2T, est venue à la rencontre des habitants, afin d'expliquer les consignes d'utilisation des composteurs et faire le point sur le tri des déchets de cuisine et des restes alimentaires.

Ceux-ci devront être retirés de la poubelle ménagère et compostés à

partir du 1^{er} janvier 2024. La part de déchets des ménages devrait drastiquement réduire, puisque ces restes alimentaires représentent en moyenne 30 % du poids de la poubelle ménagère.

Composter ces derniers permet d'économiser le coût de la collecte et de l'enfouissement et permet de produire un amendement riche pour le jardin. Autre point positif : on évite les nuisances olfactives du bac à ordures.

En partenariat avec la commune, 12 composteurs en bois de 300 à 600 litres ont été vendus et la mairie

a offert à chaque famille les bioeaux de cuisine.

À cette occasion, les habitants ont pu se fournir en compost prêt à l'emploi, apporté par la CC2T. ■



Les habitants du village ont accès à du compost à volonté.

XV- 3- Actions de communication

XV-3- 1- Changement des consignes de tri



mercredi 15 février 2023
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 23
340 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS – ÉCROUVES

Les sacs jaunes adoptés

Mises en place début janvier, les nouvelles consignes de tri ont fait leur chemin. Les sacs jaunes, peu nombreux sur les trottoirs au début, sont maintenant entrés dans les habitudes de tri.

Le mardi 3 janvier au matin les sacs jaunes faisaient une timide apparition devant les habitations dans le cadre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères passé par la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T). Puis, au fil du temps les nouvelles consignes de tri ont fait leur chemin.

A la collecte du 31 janvier, le prestataire de la CC2T a enregistré une augmentation du volume de sacs jaunes de 340 % par rapport à la première semaine et de 125 % par rapport à la deuxième semaine de janvier.

Il semble tout de même nécessaire de rappeler les grands principes de cette nouvelle forme de tri dont l'objectif premier est de contenir le coût de la collecte et du traitement.

Les déchets d'emballage en plastique, métaux et briques alimentaires sont à mettre dans des sacs jaunes (disponibles en mairie aux heures

d'ouverture) et à déposer devant son habitation le mardi matin. Ne pas tenir compte des inscriptions mentionnées sur les sacs jaunes distribués depuis décembre, il s'agit de stocks avec les anciennes consignes.

? Les Points d'Apport Volontaires, (PAV) dont le nombre a diminué, accueillent le verre dans les conteneurs verts et les déchets papiers, cartons dans le conteneur bleu (papiers, cartons d'emballage fins type boîte de mouchoirs, petits cartons bruns ondulés découpés en morceaux de 40X40 cm maximum et également les papiers kraft...)

? Quant au bac à ordures résiduelles, il peut être sorti le mercredi matin des semaines impaires.

? Et tous les déchets qui ne rentrent pas dans les catégories ci-dessus sont à déposer en déchetterie.

Si un doute subsiste quant à la des-

tinuation des déchets contacter le service déchets de la CC2T au 03 83 43 23 76 ou consulter l'application trier c'est donner : « triercest-donner.fr/guide-du-tri ».

325 %

C'est l'augmentation du nombre de sacs jaunes collectés depuis le 1er janvier. ■



Un effort pour la planète.

mag' HABITAT
Février 2023

ACTUALITÉS VERTES

EN 2023, LE tri ET LA collecte DE NOS déchets ÉVOLUENT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, pour l'ensemble des communes Terres Toulaises, le tri des déchets recyclables se fait séparément :

Emballages (vides, non lavés et non imbriqués) **dans le conteneur jaune ou sac jaune**

Emballages et flaconnage plastiques, briques alimentaires, sacs, sachets, filets, films plastiques, pots, boîtes et barquettes, emballages métal et aluminium.

Papiers, cartons et cartonnets dans le conteneur bleu

Papiers, journaux, magazines, revues, cartonnets et cartons bruns (découpés en morceaux de moins de 40 cm).

Certaines communes, comme Écrouves, Foug, Trondes... sont collectées en sacs jaunes pour les emballages légers (emballages plastiques, métalliques, briques alimentaires).

Pour le résiduel d'ordures ménagères rien ne change : il se fait dans les conteneurs enterrés² pour les locataires en résidence collective et dans les bacs d'ordures à **sortir la veille au soir sur le trottoir** pour les locataires en logement individuel. Si votre bac n'est pas adapté à la **nouvelle fréquence de collecte tous les 15 jours**, vous pouvez faire une demande de changement de bac auprès de Toul Habitat. C'est gratuit à raison d'un changement de bac par an.

²Attention : aucun dépôt de sac au pied du conteneur ne sera toléré sous peine de payer 150€ de frais d'enlèvement et/ou un procès-verbal de 135€.

GARDER VOS RUES PROPRES NE DÉPEND QUE DE VOUS



Il est très important de respecter les consignes pour chaque conteneur. Lorsqu'il y a des erreurs de tri, c'est-à-dire que les bennes contiennent des déchets qui ne se recyclent pas ensemble, c'est le contenu de toute la benne qui part en enfouissement au lieu d'être recyclé, ce qui est très coûteux et annule les efforts de tri des autres usagers.

Un doute ? Une question ? Retrouvez toutes les informations utiles : jours de collecte par commune, consignes de tri... sur le site internet de la Communauté de communes Terres Toulaises terrestoulaises.com et sur l'application **Intramuros**.

Conseils de tri et localisation des points d'apport volontaire disponibles également sur l'application **Guide du Tri**.



Télécharger l'appli Guide du Tri Citeo



Télécharger l'appli Intramuros



TOUL

TOUL

Les déchets alimentaires des pros doivent passer par la case « tri »

Depuis le 1^{er} janvier, les artisans qui produisent plus de cinq tonnes de déchets alimentaires par an doivent trier ces biodéchets, avant de les confier à des filières de traitement. Une mesure qui concernera l'ensemble des ménages au 1^{er} janvier 2024.

Pour les professionnels des métiers de bouche, ce 1^{er} janvier 2023 a marqué le début d'une nouvelle ère. Celle du tri des déchets alimentaires – appelés « biodéchets » – dès lors qu'ils en génèrent plus de cinq tonnes à l'année. Et cinq tonnes, cela représente l'équivalent de quatre assiettes creuses jetées par jour, indique Laure Delebarre, chargée de mission auprès de l'association Parole d'Entreprises qui planche sur la question. Autrement dit, ce chiffre qui paraît « record » peut s'atteindre facilement.

Une filière locale en projet

Ces producteurs de biodéchets sont donc tenus de mettre en place le tri sélectif au sein de leur établissement, puis avoir recours à un presta-



Depuis ce 1^{er} janvier, les professionnels des métiers de bouche générant plus de 5 tonnes de biodéchets à l'année doivent trier en vue de les retraiter. Photo ER/T.S.

taire privé pour assurer leur évacuation vers des filières de recyclage. À chacun donc de se dépatouiller, cette compétence n'incombant pas à la com com Terres Toulaises.

Parole d'Entreprises s'est donc emparé du sujet et a entrepris de négocier des offres mutualisées en s'adres-

sant aux deux prestataires en charge des déchets que sont Suez et Veolia. Des tractations sont en cours et une proposition tarifaire devrait être soumise aux professionnels concernés fin janvier, « voire courant février », souligne encore la chargée de mission qui a aussi une option

dans sa manche : la mise en place d'une filière locale avec un porteur de projet qui collecterait ces déchets grâce à un vélo cargo à Toul et en périphérie. Il les affrèterait ensuite jusqu'à une plateforme de stockage en vue de leur évacuation par un prestataire vers une unité de méthanisation locale. Là aussi, des discussions sont en cours et le projet devrait émerger d'ici le printemps.

Les ménages concernés au 1^{er} janvier 2024

En attendant, cette mesure plonge les pros dans le flou artistique. Car s'ils ne sont pas concernés par la mesure cette année, ils le seront obligatoirement au 1^{er} janvier 2024. À cette date en effet, chaque ménage en France devra retirer les déchets biodégradables de ses poubelles.

Les collectivités devront donc faciliter ce tri avec l'implantation de composteurs partagés, de bacs réservés aux biodéchets dans les rues, installer des collectes de ramassage, etc. Ces démarches ont 11 mois pour être opérationnelles.

Stéphanie MANSUY

Biodéchets : qu'en pensent les intéressés ?

« Depuis 2020 on est dans la merde et on nous en rajoute ! », souffle, amer, Cyprien Ripoteau, l'un des gérants d'Agapes Traiteur à Bois-de-Haye. « Le nez dans le guidon » professionnellement parlant, c'est la com com qui lui a appris il y a quelques mois à peine les nouvelles dispositions en matière de tri des biodéchets. Son établissement n'est pas concerné par la mesure car il ne jette pas plus de cinq tonnes par an, mais le sera l'an prochain avec la généralisation de cette loi à tous les ménages. En revanche, le ramassage des ordures ménagères rapporté à 15 jours – et non plus chaque semaine – le met déjà au pied du mur en matière de tri. « Et là, c'est à nous de nous débrouiller, à nous de transporter les déchets... mais les biodéchets, je les dépose où à Velaine ? »

Le gérant a fait aussi ses comptes : entre les 1 500 € d'augmentation énergétique et les 2 000 à 4 000 € annuels qui lui seront demandés pour un contrat privé d'enlèvement des biodéchets, la note va être salée. « Ces charges supplémentaires, comment je les paie ? Je licencie ? Je refuse des marchés ? On ne se paie plus ? »

« Un ras-le-bol »

Le chef cuisinier de la Table à Victor, Jean-Claude Bréton, est lui aussi agacé. « Chez nous, il n'y a pas de glâçis ! », lâche-t-il d'entrée. Ce qui le chiffonne, c'est le ramassage des ordures ménagères qui intervient désormais chaque qua-



« Ces charges supplémentaires, comment je les paie ? », questionne Cyprien Ripoteau, l'un des gérants d'Agapes Traiteur. Photo ER/DR

zaine, « alors que la facture n'a pas été coupée en deux », relève-t-il. Le restaurateur s'explique : « On remplit une poubelle par semaine. Ce n'est pas envisageable d'en avoir cinquante dans une cuisine... Et on a autre chose à faire ! » Lui et son serveur Anthony vont tenter d'en obtenir une seconde auprès de la com com.

Le restaurateur aspirerait aussi à n'avoir qu'un seul et même contrat pour l'enlèvement des déchets, et non s'en remettre à la fois à la collectivité et à un autre prestataire. « J'aime mon métier, mais on est de plus en plus emmerdé : il manque du personnel, les matières premières ont pris en moyenne 50 % en six mois. Il y a un ras-le-bol. J'arrive à la fin et c'est tant mieux... Je viens de mettre le restaurant en

vente. »

Le pain au rebut nourrit les animaux

À La Viennoise, le boulanger Jonathan Pochon applique une politique anti-gaspi qui a le don de très peu remplir sa poubelle. « Les déchets restent exceptionnels : deux sandwiches par semaine peut-être, une baguette tombée par terre... » Pour le reste, le boulanger distribue ses invendus à des commerçants et des agriculteurs viennent chercher les croûtes – le pain mis au rebut – pour nourrir leurs animaux. L'artisan confesse que « derrière les produits, il y a de l'énergie humaine, de l'électricité, du gaz et des matières premières. Et tout ça a une valeur. »

Stéphanie MANSUY

Grande distribution : la chasse au gaspillage alimentaire

À Cora Toul, la politique de tri des déchets de toute nature (alimentaire, carton, métal, plastique, verre, palettes...) ne date pas d'hier.

En termes de biodéchets, l'hypermarché a généré 112 tonnes en 2022, soit 10 % de moins qu'en 2021 grâce à une politique anti-gaspi, indique le directeur Eric Halter, qui cite « l'optimisation des processus de commande », « la maximisation des ventes » et « l'adaptation des promotions », mais aussi la revente de produits à date courte en direct ou sous forme de paniers via l'application « Too Good To Go ». Stockés dans des contenants spécifiques, les déchets biodégradables sont collectés par une société spécifique chargée de les traiter – qu'ils soient conditionnés ou non – afin de les revaloriser soit par « retour au sol » (épandage ou compostage), soit en alimentant une unité de méthanisation qui les convertira en énergie.

MANSUY

XV-3- 2- Evolutions tarifaire



mercredi 12 avril 2023
Édition(s) : Edition de Nancy, Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 30
518 mots - 2 min



TOUL – TOULOIS

Le tarif des ordures ménagères revu à la hausse : explications

Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont acté une augmentation du poste « ordures ménagères » pour les foyers toulais. Le vice-président en charge du dossier, Jean-Luc Starosse, explique le pourquoi du comment.

La semaine passée, il a été acté que les tarifs appliqués aux foyers de la com'com' des Terres Toulaises (CC2T) pour les ordures ménagères qu'ils généraient allaient « évoluer ». C'est-à-dire augmenter. Le vice-président Jean-Luc Starosse apporte des précisions sur le sujet.

■ **Le contexte.** Trois facteurs ont permis d'évaluer ce que pèserait le budget des ordures ménagères sur les finances de la CC2T en 2023. D'abord la taxe générale, appliquée par l'État, sur les activités polluantes qui augmente cette année de 8 € pour atteindre 51 €/tonne. Puis un nouveau marché conclu avec le prestataire Suez, qui fait passer de 65 € à 110 € HT la tonne de déchets à enfouir et enfin, dernière donnée : l'inflation qui fera varier, mois par mois, le cours de ce marché passé avec le prestataire.

Tout cumulé, la collectivité doit donc trouver de quoi couvrir une dépense annuelle estimée à 1,2 M€. Si des excédents antérieurs permettent de mettre sur table 500 000 €, 700 000 € sont à trouver. D'où l'évolution de la part incitative et non la part fixe basée, elle, sur la taxe foncière... « Celle-ci promet d'augmenter naturellement, on n'en rajoute pas », dé-

clare Jean-Luc Starosse.

Davantage de dépôts sauvages ?

■ **L'augmentation.** Chaque présentation de son bac noir pour qu'il soit levé par le camion poubelle va donc coûter plus cher, tout comme l'ouverture par badgeage des points d'apports volontaires pour les citadins. Une augmentation effective cet automne puisqu'elle figurera sur la feuille d'impôts fonciers.

À noter que le nombre de présentations de bac (ou le nombre de badgeages) figurant sur cette feuille d'impôt sera celui de 2022, mais avec le nouveau tarif appliqué. Les efforts consentis se vérifieront donc l'année suivante. Jean-Luc Starosse ne craint-il pas une recrudescence de dépôts sauvages liée à cette augmentation ? « Non, dit-il, car parmi les incivilités on retrouve plus d'encombrants que d'ordures ménagères. »

■ **L'objectif** est d'inciter les usagers à faire le tri. Surtout ceux qui ne le font pas à s'y mettre », déclare le vice-président, expliquant que les collectes d'ordures ménagères chaque quinzaine (et non plus toutes les semaines) sont conformes aux attentes de la collectivité en termes de

volume. « En revanche, il faut davantage communiquer sur le tri : carton et papier se retrouvent encore trop souvent jetés avec les matières recyclables, alors qu'ils ont leur propre contenant. »

■ **L'avenir.** À la CC2T, agents et élus expliquent « ne pas détenir de boule de cristal », donc nul ne sait si d'autres augmentations interviendront ou non. En revanche, un moyen de maîtriser les futurs coûts de traitement des déchets sera la sortie de terre de l'incinérateur de Tronville-en-Barrois. Un projet multipartenarial attendu pour 2027. ■



Pour coller au mieux à leur besoin en fonction de la fréquence de ramassage qui les arrange, les foyers ont possibilité de changer de volume de bac une fois par an. Photo ER /S.M.

par Stéphanie Mansuy

XV-3- 3- Prévention des agents



samedi 4 novembre 2023
 Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
 Page 24
 510 mots - 2 min



TOUL – TOUL

Quand la gentillesse et les sourires s'invitent à la déchèterie

En France, c'est ce vendredi 3 novembre que se célébrait la Journée mondiale de la gentillesse. L'occasion pour la communauté de communes Terres Toulaises de permettre aux usagers de la déchèterie de partager un moment convivial et d'échanges avec les agents autour d'un accueil café/croissants.

« C'est un plaisir de vous accueillir avec le sourire. Et vous ? Quelle est votre humeur aujourd'hui ? » Cette question pour le moins surprenante, les usagers de la déchèterie intercommunale étaient invités à y répondre, ce vendredi 3 novembre, à leur arrivée sur site, rue de Verdun. En effet, profitant de la fenêtre offerte par la Journée mondiale de la gentillesse, la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) leur proposait de partager une petite pause d'échanges avec les agents d'accueil, autour d'un café agrémenté de viennoiseries.

Symbolique, cette action fait partie « d'un plan plus large visant à valoriser le formidable travail qu'effectuent nos agents », soulignait Damien Morel, directeur des ressources humaines.

« Juste dire bonjour... »

Elle visait également à prévenir et sensibiliser les usagers contre les agressions verbales et insultes auxquels ils font parfois face. Car, et sans faire de parallèle à l'agression physique dont avait été victime, peu avant la pandémie, un de leurs collègues dans le cadre de son travail, Thierry et Benoît évoquent « une augmentation des comportements inappropriés ».

Dans leur pratique quotidienne, si beaucoup d'usagers les remercient, un trop grand nombre peut se montrer discourtois, voire impoli. Et donc, même donc, parfois, agressif.

Des incivilités qui leur sapent le moral. « Si certains pouvaient déjà juste dire bonjour. Ceux-là pensent peut-être qu'on ne vaut rien parce que l'on travaille ici. Ou que l'on est puni. Certes, nous sommes là pour rendre un service public. Mais pas pour faire leurs larbins ».

Une initiative qui rapproche

Ils en profitent pour lister leurs missions : « accueillir et guider les usagers vers les bonnes bennes en fonction de leur chargement », « veiller à la propreté du site », « organiser l'enlèvement des bennes pleines et leur remplacement ». Sans oublier un peu de police. Autrement dit, « faire la circulation et maintenir l'ordre lors des fortes affluences ». Avant de rappeler que les déchargements des véhicules ne leur incombent pas. Dans certains cas bien particuliers toutefois (personnes âgées ou à mobilité réduite), « on le proposera par nous-mêmes ».

Et si les gens sympas restent « très largement majoritaires », heureusement, « les mentalités ont tout de

même beaucoup changé. Surtout depuis la crise sanitaire », concluent-ils. Du côté des usagers, l'initiative, « permettant de rendre visible ces invisibles et de les rapprocher des usagers » est saluée comme il se doit par Franck, venu avec ses enfants ravis des chocolats offerts pour l'occasion. Tout comme Lysiane, pas avare en compliments. « L'équipe est très sympa et serviable, ils sont toujours prêts à m'aider et à me guider. Je ne comprends pas qu'on puisse leur manquer de respect ».

Des propos de nature à regonfler quelque peu le moral des troupes, parfois vacillant face à certains comportements. ■



À la déchèterie comme ailleurs, gentillesse et sourire sont de rigueur !
 Photo Didier Humbert

par Didier Humbert

XV-3- 4- Réalisation de supports

XV-3-4- a. Guide des déchets

Refonte complète du guide pratique des déchets :

<https://www.terrestouloises.com/ma-communaute-de-communes/publications/>

XV-3-4- b. Supports à la collecte

- Réalisation d'accroches-bacs en cas de bacs non conformes ou non collectable.
- Réalisation d'autocollant en cas de sac jaune non conforme.



BAC NON CONFORME !

ATTENTION !

Votre bac d'ordures ménagères présente des anomalies.

- Bac débordant = 1 levée supplémentaire comptabilisée
- Présence de verre Verre - dépôt au conteneur vert En cas de récidive, nous pourrions ne plus collecter votre bac.
- Bac abîmé Prenez contact avec la CC2T pour faire les réparations.

de déchets de tri

Tri|réduction des déchets, continuons ensemble !

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com



REFUS DE COLLECTE X

ATTENTION !

Votre bac d'ordures ménagères n'a pas été collecté.

- Bac trop lourd
- Bac non identifiable La punce de votre bac disfonctionne. Contacter la CC2T
- Ce bac n'appartient pas à la CC2T

de déchets de tri

Tri|réduction des déchets, continuons ensemble !

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com



REFUS DE COLLECTE X

ATTENTION !

Votre sac jaune contient une ou plusieurs erreurs de tri :

- présence de cartons
- essuie-tout et mouchoirs
- ordures ménagères
- présence de verre
- autre :

de déchets de tri

Tri|réduction des déchets, continuons ensemble !

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com